

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

STATISTIQUE

DES

PÊCHES MARITIMES.

1875.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1876.

STATISTIQUE

DES

PÊCHES MARITIMES.

1875.

Paris, le 8 novembre 1876.

RAPPORT AU MINISTRE.

Au moment où la situation de notre marine marchande inspire les plus sérieuses préoccupations, il est consolant de pouvoir opposer à la stagnation de la navigation de long cours, au déclin du cabotage, l'état satisfaisant de notre pêche maritime côtière. Depuis nombre d'années, le progrès a été constant de ce côté; mais il s'est surtout accentué depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire à partir de l'époque où une législation nouvelle a été donnée à cette importante industrie. Le tableau suivant mettra en relief ce que je viens d'avancer :

PÊCHE CÔTIÈRE.

	NOMBRE DE BATEAUX employés.	TONNAGE de CES BATEAUX.	NOMBRE D'HOMMES employés.	ÉVALUATION des PRODUITS de la pêche.
En 1850.....	11,428	59,320	48,402	22,582,766 ^f
En 1875.....	20,157	101,852	68,651	61,780,160

Ainsi, en vingt-cinq ans, le nombre des bateaux affectés à la pêche côtière a augmenté de 8,729, celui des marins de 20,159 et le produit de la pêche de 39,197,394 francs.

Avant d'entrer dans le détail de la statistique des pêches en 1875, qui fait l'objet du présent travail, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la législation qui a présidé à ce remarquable développement et qui certainement a contribué à le produire. C'est un sujet peu connu en dehors de l'Administration de la marine et de quelques hommes spéciaux.

I.

EXPOSÉ DE LA LÉGISLATION SUR LA PÊCHE CÔTIÈRE.

La pêche côtière ou *petite pêche* est à proprement parler celle qui s'exerce le long des côtes, sur les étangs salés, ainsi que dans la partie des fleuves, rivières et canaux soumise au régime de l'inscription maritime; mais on y comprend aussi les pêches du maquereau et du hareng avec salaison à bord, bien que ces dernières entraînent nos pêcheurs beaucoup plus au large, d'une part jusqu'aux parages des Sorlingues (extrémité sud-ouest de l'Angleterre), d'autre part jusqu'au nord de l'Écosse. Le nom de *grandes pêches* est réservé à la pêche de la morue et à celle de la baleine.

L'ancienne réglementation de la pêche côtière datait de la célèbre ordonnance du mois d'août 1681, qui contient un code complet de législation maritime et qui, pour cet objet comme pour beaucoup d'autres, a posé de solides assises sur lesquelles se sont appuyées toutes les réglementations postérieures. Une série d'édits et d'ordonnances développa les principes de cet acte fondamental pendant toute la durée de l'ancien régime. La pêche maritime relevait alors des amirautés, qui exerçaient sur elle une action à la fois administrative et judiciaire. Cette organisation suffit à sa tâche jusqu'à la révolution; mais elle fut gravement ébranlée par la loi du 13 août 1791, qui supprima les amirautés, sans y substituer aucune institution équivalente pour les affaires maritimes. La période révolutionnaire et les événements de l'Empire ne laissèrent guère au Gouvernement le loisir de s'occuper des questions de pêche, peu importantes d'ailleurs dans des circonstances où la consommation restreinte par les troubles et la production entravée par le blocus de nos côtes limitaient forcément l'activité des pêcheurs. Lorsque la paix fut rétablie, on sentit aus-

sitôt la nécessité de reconstituer la police des pêches maritimes. Dès 1816, un projet d'ordonnance sur cette matière, préparé par le ministère de la marine, était soumis à l'examen des autorités maritimes locales. Ce projet, demeuré sans suite, fut repris et complété en 1821, mais il n'aboutit pas davantage. On avait eu l'idée d'enlever la connaissance des délits de pêche aux tribunaux correctionnels, qui avaient hérité des amirautés sous ce rapport, et de la remettre à une juridiction spéciale qu'on se proposait d'organiser dans tous les ports sous le nom de conseils de prud'hommes ou de conseils des pêches. De là des difficultés qui paralysèrent les efforts de l'Administration et retardèrent longtemps la réforme projetée.

Cependant les inconvénients résultant de l'incertitude et des lacunes de la législation sur les pêches devenaient chaque jour plus marqués. Les anciens règlements ne répondaient plus aux besoins de l'époque; plusieurs des pénalités qu'ils édictaient avaient cessé d'être applicables, à cause de leur excessive sévérité; rendus souvent en vue de telle ou telle localité, ils ne pouvaient être étendus même aux points du littoral les plus voisins; enfin un arrêt de la Cour de cassation du 24 juillet 1834 ajouta encore à leur insuffisance antérieure, en déclarant que ceux-là seuls étaient exécutoires dans leur partie pénale qui avaient été enregistrés par les anciens parlements: or, pour beaucoup d'entre eux, la preuve de cet enregistrement n'existait pas. L'Administration de la marine se trouvait donc à peu près désarmée en présence des abus qui s'enracinaient et se multipliaient avec le temps. D'ailleurs son droit de police même était souvent contesté, particulièrement en ce qui concerne les pêcheries fixes établies sur le rivage, pour lesquelles, à défaut d'une loi précisant les attributions, la compétence restait indéfinie entre plusieurs services publics.

En 1846, un nouveau projet de réglementation fut mis en avant par un des hommes les plus éminents du ministère de la marine, M. Marec, alors sous-directeur du personnel. Ce fonctionnaire aussi instruit que consciencieux avait déjà pris une grande part aux travaux antérieurs, comme chef du bureau de la police de la navigation. La masse de documents réunis par lui, de notes écrites de

sa main, qui se trouve dans nos archives, est vraiment énorme. Son projet de 1846 était très-complet, très-pratique; il évitait l'écueil auquel on s'était précédemment heurté, en maintenant à la justice ordinaire la connaissance des contraventions de pêche : aussi aurait-il probablement été adopté et transformé en loi, si la chute du Gouvernement de juillet n'en avait empêché la présentation aux Chambres. Mais cette fois du moins l'importante réforme que l'on poursuivait ne fut pas trop longtemps perdue de vue.

En effet, dès l'année 1849, le Ministre de la marine reprit le projet de M. Marec et le soumit à l'examen d'une commission fortement constituée, sous la présidence de M. le comte de Chasseloup-Laubat, député à l'Assemblée nationale⁽¹⁾, qui fut depuis ministre de la marine à deux reprises différentes. La Commission remania ce travail sans en modifier les bases et formula à son tour un projet, adopté par le Conseil d'État le 31 juillet 1851 et devenu ensuite la loi du 9 janvier 1852, qui régit encore aujourd'hui la pêche côtière.

Cette loi est exclusivement une loi pénale et de compétence. De même que les auteurs des précédents essais ci-dessus énumérés, la dernière commission avait reconnu que « l'exercice de la pêche dans « les deux mers qui baignent notre littoral est soumis à des conditions locales si diverses qu'il exige des mesures de police trop « nombreuses et trop variées pour pouvoir être converties en articles « de loi. » Elle avait donc renoncé à faire entrer dans la loi aucune prescription particulière relative à la pêche. L'acte du 9 janvier 1852 remet au Pouvoir exécutif le droit d'édicter ces prescriptions; il contient seulement quelques dispositions essentielles dont l'objet

⁽¹⁾ Cette commission comprenait, outre M. de Chasseloup-Laubat :

MM. *Hautefeuille*, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation; *Royer-Collard*, professeur à la Faculté de droit de Paris; *Rieublanc*, chef de division à la préfecture de police; *Guyot*, chef du bureau des affaires criminelles au ministère de la justice; *Julien*, chef du bureau des subsistances au ministère de l'agriculture et du commerce; *Hennequin*, chef du bureau de l'inscription maritime au ministère de la marine; *de Montaignac de Chauvance*, capitaine de frégate, et *de Bon*, sous-commissaire de la marine, chargé de l'inscription maritime à Saint-Malo.

est de ranger sous un certain nombre de catégories les délits qui peuvent être commis en matière de pêche; d'appliquer à chacune de ces catégories des peines déterminées; de spécifier la qualité des agents chargés de constater les infractions; d'attribuer la compétence aux tribunaux correctionnels; enfin de régler certaines formes de procédure, de manière à les rendre moins longues et moins coûteuses dans l'intérêt des justiciables, composés d'une classe d'hommes qui n'a en général d'autre ressource que son travail quotidien. Un point important est aussi réglé. Aux termes de l'article 2, « aucun établissement de pêcherie, de quelque nature qu'il « soit, aucun parc soit à huîtres soit à moules, aucun dépôt de co- « quillages, ne peuvent être formés sur le rivage de la mer, le long « des côtes, ni dans la partie des fleuves, rivières, étangs et canaux « où les eaux sont salées, sans une autorisation spéciale délivrée par « le Ministre de la marine. » Cette disposition, sanctionnée par une pénalité suffisante, a mis fin aux empiètements qui avaient été longtemps commis sur le domaine public maritime, en l'absence de règles formelles et à la faveur du conflit des attributions.

Les peines portées par la loi de 1852 sont, d'ailleurs, modérées : l'amende descend jusqu'à 2 francs et ne s'élève jamais au-dessus de 250 francs, sauf le cas de récidive; l'emprisonnement varie d'un jour à un mois. De plus, pour chaque délit, une grande latitude existe entre le minimum et le maximum de la peine, de sorte que les juges peuvent proportionner exactement la répression à l'importance de la faute. La pénalité la plus grave peut-être et la plus efficace consiste dans la confiscation des engins prohibés ou du poisson et des coquillages pêchés en contravention; d'autant mieux que les règlements et la jurisprudence ont déclaré engins prohibés non-seulement ceux dont l'usage est absolument interdit, mais encore ceux qui, étant permis d'une manière générale, ont été employés dans des conditions ou sur des points autres que ceux où ils sont réglementaires. Les tribunaux ont aussi le droit de faire détruire, aux frais des contrevenants, les établissements de pêche formés sans autorisation ou exploités contrairement aux règles prescrites.

Aussitôt que la loi de 1852 eut été promulguée, le département de la marine s'occupa activement de la préparation des règlements

particuliers qui, d'après cette loi, devaient déterminer, pour chacun des arrondissements et dessous-arrondissements maritimes, les nombreuses prescriptions de détail à imposer aux pêcheurs dans l'intérêt du bon ordre et de la conservation du poisson, c'est-à-dire dans leur propre intérêt. Dans chaque quartier de l'inscription maritime, une commission formée des hommes les plus compétents procéda, conformément à des instructions très-détaillées émanant du ministère, à la confection du règlement local; elle prit pour base de son travail les études déjà faites de la même manière en 1816 et en 1821; elle les revisa avec soin, en tenant compte de l'expérience acquise et des besoins nouveaux; elle entendit toutes les observations que les intéressés ou les personnes ayant des connaissances spéciales sur la matière voulurent lui présenter, et finalement elle adressa son projet au préfet maritime de l'arrondissement, soit directement, soit, lorsqu'il y avait lieu, par l'intermédiaire des chefs de service des ports secondaires. Une commission supérieure, instituée dans chaque chef-lieu d'arrondissement, centralisa les règlements locaux et formula le règlement général applicable à l'arrondissement tout entier. La révision et la coordination des travaux concernant les quatre premiers arrondissements maritimes furent confiées par M. Ducos à l'auteur du présent rapport, qui, sous la direction immédiate de cet habile ministre, formula les quatre décrets datés du 4 juillet 1853 et reçut, après leur signature, la dépêche ci-dessous, reproduite en vue de faire sentir toute l'importance que le chef du département attachait à ces actes ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ « Monsieur, j'ai soumis à la signature de l'Empereur les décrets préparés en « exécution de l'article 3 de la loi du 9 janvier 1852 pour réglementer la pêche « côtière dans les arrondissements de Cherbourg, Brest, Lorient et Rochefort.

« Ainsi se trouve atteint, sur les côtes de l'Océan, le but que je poursuivais « si ardemment; la législation nouvelle sera, je n'en doute pas, féconde en « heureux résultats, non-seulement au point de vue maritime, mais encore à « celui des intérêts généraux du pays.

« J'ai été puissamment secondé par vous, Monsieur, dans cette lourde tâche; « vous avez parfaitement compris et interprété ma pensée; la persévérance de « votre dévouement, le caractère consciencieux et intelligent de vos efforts, « l'étendue de vos connaissances et de vos travaux, ont, je m'empresse de le re- « connaître, largement contribué au succès de mon entreprise.

Diverses circonstances retardèrent la préparation du décret concernant le cinquième arrondissement, qui ne fut signé que le 19 novembre 1859.

Ces règlements sont tous conçus dans le même esprit et disposés sur le même modèle. Chacun d'eux débute par des règles générales communes à l'ensemble de l'arrondissement; puis, sous la rubrique de chaque sous-arrondissement et de chaque quartier, figurent les règles qui sont propres à certaines localités. Le tout est classé dans des catégories qui correspondent exactement à celles que la loi du 9 janvier 1852 a formées pour la définition des délits et l'application des peines, de telle sorte que toute infraction à un article quelconque du règlement vient naturellement se ranger dans les prévisions de la loi et y trouve une pénalité appropriée.

Il n'est pas hors de propos de donner ici l'énumération de ces catégories; car elles indiquent bien le nombre et la nature des objets qu'embrassent nos règlements sur la pêche côtière, et par là elles donnent une idée assez précise de leur économie.

Voici donc cette énumération :

TITRE PREMIER. — Police de la pêche maritime côtière. — Dispositions préliminaires.

TITRE 2. — Littoral de l'arrondissement. — Limites de la pêche maritime et de la zone dans l'étendue de laquelle le règlement est applicable sur les fleuves, rivières et canaux.

TITRE 3. — Époque d'ouverture et de clôture des différentes pêches. — Indication de celles qui sont libres pendant toute l'année. — Heures pendant lesquelles certaines pêches sont interdites.

TITRE 4. — Rets, filets, engins et instruments de pêche, procédés et modes de pêche prohibés.

TITRE 5. — Mesures d'ordre et de police pour la pêche en flotte.

TITRE 6. — Dispositions spéciales propres à prévenir la destruction du frai et à assurer la conservation du poisson et du coquillage,

« Vous pouvez aujourd'hui rejoindre le port où vous allez rendre de nouveaux « services, en réalisant par vous-même les bienfaits de la réglementation à la- « quelle vous avez coopéré.

« J'ai tenu à vous adresser avant votre départ de Paris ce témoignage excep- « tionnel de ma plus haute satisfaction et de ma considération particulière. »

notamment celles relatives à la récolte des herbes marines ; classification du poisson réputé frais ; dimensions au-dessous desquelles les diverses espèces de poissons et de coquillages ne pourront être pêchées et devront être rejetées à la mer, ou, pour les coquillages, déposées en des lieux déterminés.

TITRE 7. — Prohibitions relatives à la mise en vente, à l'achat, au transport et au colportage, ainsi qu'à l'emploi, pour quelque usage que ce soit, du frais ou du poisson assimilé au frais, du poisson et du coquillage qui n'atteignent pas les dimensions prescrites.

TITRE 8. — Appâts défendus.

TITRE 9. — Conditions d'établissement des pêcheries, des parcs à huîtres, à moules, et des dépôts de coquillages. — Conditions de leur exploitation. — Rets, filets, engins, bateaux, instruments et matériaux qui peuvent y être employés.

TITRE 10. — Mesures de police touchant l'exercice de la pêche à pied.

TITRE 11. — Mesures d'ordre et de précaution propres à assurer la conservation de la pêche et à en régler l'exercice.

Les dispositions préliminaires confient la police supérieure de la pêche côtière au préfet de l'arrondissement. Sous son autorité, cette attribution est dévolue aux chefs des sous-arrondissements maritimes, et, sous les ordres immédiats de ceux-ci, le commissaire de l'inscription maritime de chaque quartier est spécialement chargé d'assurer l'exécution des lois et règlements sur la pêche dans sa circonscription. Il est secondé dans ces fonctions par divers agents officiels, les inspecteurs des pêches, les syndics des gens de mer, les gardes maritimes et les gendarmes de la marine. En outre, lorsque la population maritime s'y prête, des agents dont les fonctions sont gratuites peuvent coopérer à la surveillance de la pêche, sous le nom de prud'hommes ou de gardes-jurés. Les prud'hommes, qui n'existent que dans les ports de la Méditerranée, sont nommés directement par les pêcheurs. Les gardes-jurés sont choisis par l'autorité supérieure sur une liste de candidats que l'autorité maritime locale et les pêcheurs ont formée par moitié.

Parallèlement à l'action du commissaire et de ses agents, s'exerce celle des officiers et officiers-mariniers commandant les bâtiments et les embarcations garde-pêches. Leur concours est

précieux pour la constatation des délits commis au large, qui échapperaient souvent à une police exercée seulement à terre. Deux stations navales, ayant pour principal objet la surveillance de la pêche, sont actuellement organisées sur nos côtes : celle de Granville, dont la circonscription s'étend de Brest à Cherbourg, et celle de la Manche et de la mer du Nord, qui comprend le reste du littoral nord de la France, de Cherbourg à Dunkerque. Cette dernière détache deux bâtiments dans la mer du Nord pendant la saison de la pêche du hareng, pour surveiller et protéger les nombreux bateaux qui vont chaque année pratiquer cette pêche sur les côtes orientales de l'Angleterre et de l'Écosse. Dans les arrondissements maritimes de Lorient, de Rochefort et de Toulon, l'office de garde-pêches est rempli soit par des embarcations établies sur certains points qui ont besoin d'une surveillance spéciale, soit par les bâtiments mis à la disposition de chaque préfet maritime pour accomplir des missions particulières.

Les pêcheurs peuvent, avec l'autorisation du Ministre de la marine, former des communautés ou associations, afin d'exercer la pêche à profits communs ou d'exploiter de même les parcs ou pêcheries qui leur ont été concédés. Les communautés ont le droit de choisir des gardes-jurés spéciaux, en vue de la protection de leurs intérêts. Elles établissent par cotisation une caisse destinée à subvenir aux dépenses communes et à assister, si c'est possible, les pêcheurs nécessiteux ou leurs familles. Le département de la marine a encouragé, souvent même par des dons en nature ou en argent, la création de ces communautés, qui pourraient rendre aux populations maritimes des services de plus d'un genre. Malheureusement l'esprit de nos pêcheurs se montre en général rebelle aux idées d'association et les sociétés de cette nature sont encore rares sur le littoral.

Après avoir ainsi réglé les questions de police, les décrets sur la pêche côtière rappellent que la pêche maritime est libre, c'est-à-dire qu'elle est exempte de fermage et de licence, et que tout le monde peut s'y livrer, sous la seule condition d'être porté sur les registres de l'inscription maritime et soumis aux appels pour le service de la flotte, après une période déterminée d'exercice⁽¹⁾. Ce

⁽¹⁾ Les personnes qui désirent pêcher à titre de distraction sont autorisées

principe a été posé par l'ordonnance de 1681, dans un temps où il constituait une importante nouveauté. Jusque-là, en effet, les seigneurs riverains de la mer s'étaient attribué des droits de toute nature sur les grèves et sur les eaux; ils entravaient souvent la pêche ou l'assujettissaient à des servitudes, à de lourdes redevances. Il ne fallut pas moins que l'ascendant acquis par le pouvoir royal sous Louis XIV pour les déposséder de leurs privilèges. Aujourd'hui encore le maintien du principe de la liberté de la pêche maritime offre l'avantage d'exempter les pêcheurs inscrits de tout impôt relatif à la pratique de leur industrie, notamment du droit de patente et de la redevance spéciale incombant aux établissements de pêche détenus par des individus non-marins. Quant aux charges de l'inscription maritime, elles ont perdu le caractère exceptionnel qui pouvait les aggraver, depuis que la loi militaire rend tous les hommes valides sujets au service jusqu'à l'âge de 40 ans. On sait d'ailleurs les compensations qu'elles trouvent dans l'organisation de la caisse des invalides, dans l'appui constant que l'Administration de la marine prête aux marins, et plus particulièrement, en ce qui concerne la pêche, dans les secours accordés aux pêcheurs soit pour améliorer leur matériel, soit pour le remplacer s'ils l'ont perdu par suite d'événements de mer. On peut donc dire en somme que la pêche jouit d'une position favorisée; mais il faut ajouter que rien n'est plus légitime, attendu qu'il n'y a pas de métier plus dur, plus périlleux, et en même temps plus important pour l'État : car les pêcheurs forment la principale réserve de la flotte.

Le champ ouvert à la pêche maritime est naturellement sans bornes du côté de la mer. A l'embouchure des fleuves, rivières et canaux, il s'arrête aux points où les eaux cessent d'être salées. Les décrets de 1853 et de 1859 fixent ces points avec précision. Au delà commence la pêche fluviale, astreinte à des règlements différents et qui ne sont pas du ressort de la marine. Cependant, en certains endroits, les limites de l'inscription maritime remontent plus haut à l'intérieur que la salure des eaux. Dans ce cas, entre

à le faire, sans qu'on les oblige à être inscrites comme marins. Seulement elles doivent s'abstenir de vendre leur poisson et de transformer en moyen de profit ce qui est et doit rester pour elles un simple passe-temps.

les limites de la salure et celles de l'inscription, la pêche est à la fois fluviale, quant à l'application des règles sur la conservation du poisson, etc., et maritime, quant à l'exemption de fermage et d'impôt et à la qualité d'inscrits attribuée à ceux qui s'y livrent.

En pleine mer, nos pêcheurs peuvent rencontrer la concurrence des marins étrangers qui vont exploiter les mêmes fonds de pêche. Mais sur la côte française existe-t-il un rayon en dedans duquel la pêche leur soit exclusivement réservée? Le législateur s'est abstenu de trancher cette question, dont la solution appartient plutôt au droit international et qui a paru ne devoir être réglée, le cas échéant, que par des conventions conclues avec les puissances intéressées. C'est ainsi que le traité d'amitié et d'union dit *Pacte de famille*, conclu le 15 août 1761 entre la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles, a autorisé les marins catalans et napolitains à pêcher librement sur nos côtes et à vendre leur poisson sur nos marchés. Ce privilège, étendu plus tard aux pêcheurs sardes, s'exerce toujours dans nos eaux méditerranéennes. A l'inverse, la convention du 2 août 1839 entre la France et l'Angleterre a interdit aux marins de chacune des deux nations de pêcher sur le littoral de l'autre à une distance moindre de trois milles marins (5,556 mètres) comptés depuis la laisse de basse mer. Il n'existe pas d'autres stipulations à cet égard pour la pêche côtière. En fait, cette industrie ne se trouve nulle part, si ce n'est dans la Méditerranée, en contact avec des concurrents étrangers, en dedans des limites de la mer territoriale. La vente de ses produits sur nos marchés est d'ailleurs protégée par un droit de 5 francs par 100 kilogrammes, qui frappe l'importation du poisson frais de pêche étrangère, en vertu de la loi de douanes du 1^{er} mai 1867. Le droit est de 10 francs par 100 kilogrammes pour le poisson salé ou fumé, de pêche étrangère, autre que la morue⁽¹⁾. Ces tarifs suffisent à modérer l'introduction en France du poisson étranger, soit frais, soit préparé.

Tout en assurant aux pêcheurs une grande liberté d'action, les règlements ont dû les prémunir contre leurs propres entraînements,

⁽¹⁾ Le droit sur la morue de pêche étrangère est de 40 francs les 100 kilogrammes (48 francs avec les décimes).

contre les effets d'une imprévoyance à laquelle ils sont trop enclins, et par suite édicter une série de dispositions destinées à garantir la conservation du poisson et du coquillage. Les principales de ces dispositions consistent dans l'interdiction temporaire de certaines pêches, dans la prohibition de certains engins, dans la défense de prendre, de colporter et de mettre en vente le frai et le poisson ou coquillage au-dessous d'une dimension déterminée, enfin dans la réglementation des pêcheries fixes. Sur ces divers points, les décrets de 1853 et de 1859 contenaient des prescriptions très-nombreuses qui ont été en partie modifiées ou abrogées par des actes postérieurs, notamment par un décret du 10 mai 1862. L'état de choses actuel peut être résumé comme suit.

Il n'y a plus de période régulière d'interdiction de la pêche pour aucune espèce de poisson et de coquillage, si ce n'est pour la truite, le saumon, l'ombre chevalier et le lavaret, d'une part; pour les huîtres et les moules d'autre part. Les quatre espèces de poissons susdésignées ne doivent pas être pêchées depuis le 20 octobre jusqu'au 31 janvier. Ce sont des poissons vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées, et l'exception faite à leur égard provient de la nécessité de mettre en harmonie le régime de la pêche maritime et celui de la pêche fluviale, sous lesquels ils se rangent tour à tour. Quant aux huîtres et aux moules, il en sera parlé plus loin avec détail.

Sauf ces exceptions, il est donc permis, en règle générale, de prendre toute espèce de poisson pendant toute l'année, de nuit comme de jour. Mais l'autorité a le droit de défendre temporairement certaines pêches sur une étendue déterminée du littoral, ou même en pleine mer, si l'interdiction est reconnue nécessaire pour sauvegarder, soit la reproduction des espèces, soit la conservation du frai ou du fretin. L'interdiction est prononcée, suivant les cas, par un décret, par un arrêté ministériel ou par un arrêté du préfet maritime soumis à la sanction du Ministre de la marine. L'Administration n'a jamais hésité à user de cette faculté chaque fois qu'un intérêt supérieur lui a paru l'exiger⁽¹⁾. C'est le correctif né-

⁽¹⁾ C'est ainsi que la pêche des homards et des langoustes a été interdite sur les côtes de la Corse depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 31 janvier.

cessaire de la latitude si étendue qui, sous ce rapport, est laissée aux pêcheurs.

Tous les engins de pêche sont permis à la distance de trois milles au large de la laisse de basse mer. Cette tolérance s'explique par deux motifs : le poisson vient généralement frayer le long des côtes, et c'est là que se tient le fretin, qu'il importe de respecter en vue de l'avenir, tandis que la pêche dans les grands fonds recueille presque exclusivement des sujets parvenus à toute leur croissance ou des poissons de passage dont les bancs sont inépuisables ; en second lieu, les fonds du large peuvent être exploités par des étrangers qui ne seraient pas soumis aux mêmes restrictions que nos marins : ce serait donc placer ceux-ci dans des conditions défavorables, sans profit pour l'intérêt commun, que de leur interdire tel ou tel engin dont leurs concurrents ne se feraient pas faute de se servir.

En dedans de la limite de trois milles, l'emploi des engins de pêche subit un certain nombre de restrictions générales ou locales. Les plus essentielles portent sur les filets *trainants* : on appelle ainsi les filets qui, coulés au fond au moyen de poids placés à la partie inférieure, y sont promenés sous l'action d'une force quelconque. Ces filets sont considérés comme très-destructeurs, parce qu'ils bouleversent violemment les fonds et englobent sans distinction tout le poisson grand ou petit qu'ils rencontrent. Les plus usités sont le chalut dans l'Océan, le bœuf et le gangui dans la Méditerranée. Il est interdit d'en faire usage à moins de trois milles de la côte. Cependant cette distance peut être réduite par un arrêté du Ministre de la marine dans les localités où il n'en résulterait aucun inconvénient, soit à raison de la profondeur des eaux, soit pour toute autre cause. De plus, des tolérances fondées sur d'anciens usages particuliers ont été maintenues en quelques endroits. La maille des filets trainants doit avoir au minimum 25 millimètres en carré. Tous les filets, engins et instruments destinés à des pêches spéciales, telles que celles des anguilles, du nonnat, des soclets, chevrettes, lançons et poissons de petites espèces, ne sont assujettis à aucune condition de forme, de dimension, de poids, de distance ou d'époque ; mais ils ne peuvent servir qu'aux genres de

pêche auxquels ils sont appropriés; employés autrement, ils sont considérés comme prohibés.

Il est défendu de pêcher, de transporter, de vendre et d'employer à un usage quelconque : 1° les poissons dont la longueur est inférieure à 10 centimètres ⁽¹⁾, à moins qu'ils ne soient réputés poissons de passage ou qu'ils n'appartiennent à une espèce qui à l'âge adulte reste au-dessous de cette dimension; 2° les homards et langoustes au-dessous de 20 centimètres; 3° les huîtres au-dessous de 5 centimètres et les moules au-dessous de 3 centimètres. Les œufs de toutes les espèces de poissons et de crustacés sont compris sous la dénomination de frai et comme tels doivent être absolument respectés.

La pêche ne se pratique pas seulement avec des engins mobiles. De tout temps les riverains ont capturé le poisson au moyen de pêcheries fixes, consistant tantôt dans des constructions en pierres ou en bois, tantôt dans des filets tendus sur des pieux ou attachés au fond par des poids ou des ancres. Ce mode de pêche a souvent donné lieu à des plaintes. On a reproché aux établissements fixes, et surtout aux pêcheries en pierres et en bois, de réserver à l'usage de leurs seuls détenteurs des portions de mer ou de rivage dont la jouissance devrait appartenir à tous; de nuire à la conservation du poisson par les obstacles qu'elles opposent à la circulation du fretin et à sa retraite dans les eaux plus profondes, lorsque la mer descend; enfin d'entraver la navigation, pour laquelle elles constituent autant d'écueils factices.

Sous l'ancien régime, rien en matière de pêche ne produisit plus d'abus que les pêcheries. Le pouvoir sans contrôle des seigneurs féodaux, l'insuffisance de la police, les concessions obtenues de la faveur des rois, avaient multiplié ces établissements, qui encombraient les rivages comme le lit des fleuves. L'ordonnance de 1681 réagit contre ces abus, ordonna la démolition des parcs en pierre

⁽¹⁾ La dimension générale de 10 centimètres fixée par le décret du 10 mai 1862 a été portée, en vertu d'un décret du 20 novembre 1875, à 25 centimètres pour les saumons et les anguilles et à 14 centimètres pour les truites, ombres chevaliers, ombres communs, muges, brèmes, aloses, lamproies, esturgeons et lavarets.

ou en bois bâtis postérieurement à l'année 1544 ⁽¹⁾, défendit formellement d'en construire de nouveaux, régla le mode d'installation et d'exploitation de ceux qui étaient conservés, et assigna également des règles aux pêcheries en filets et autres communément employées sur le littoral.

Plusieurs ordonnances subséquentes maintinrent ou renouvelèrent ces prescriptions et ces défenses; mais, de même que les autres règlements relatifs à la pêche, elles furent plus ou moins éludées durant la période de confusion et d'incertitude qui se prolongea en cette matière depuis la suppression des amirautés jusqu'à la loi de 1852. Enfin la législation nouvelle arma définitivement le Ministre de la marine pour la protection des droits de l'État et des intérêts généraux, en soumettant à son autorisation préalable la création de tout établissement de pêche sur les rivages et en prescrivant aux détenteurs des établissements existants de produire leurs titres devant l'autorité maritime. Par suite de cette dernière prescription, un recensement général des parcs et pêcheries de toute nature eut lieu en 1853 et pendant les années suivantes. Les pêcheries en pierres ou en bois dont la possession n'était pas justifiée, et qu'on jugea préjudiciables à la reproduction du poisson ou dangereuses pour la navigation, furent détruites; celles qui subsistèrent furent astreintes à des conditions sévères, propres à en atténuer les inconvénients.

L'Administration de la marine, pour les motifs indiqués plus haut, a toujours été défavorable aux pêcheries à poissons proprement dites. Aussi, tout en respectant certains droits acquis qui s'imposaient souvent d'ailleurs par l'ancienneté de leur origine, s'est-elle abstenue, après 1853, d'accorder aucune autorisation nouvelle. Le décret du 10 mai 1862, confirmant cette tendance, décida même qu'à l'avenir il ne serait établi aucune pêcherie à poissons soit sur le domaine public, soit dans les propriétés privées. Mais on reconnut plus tard qu'une interdiction si absolue était excessive, et que les pêcheries en

⁽¹⁾ Les détenteurs de pêcheries antérieures à 1544 furent considérés comme ayant pu acquérir des droits légitimes sur ces établissements, attendu qu'avant cette date le domaine public n'avait pas encore été déclaré inaliénable et imprescriptible.

pierres pouvaient en quelques endroits contribuer, par la solidité de leurs murs, à défendre la côte contre les érosions de la mer, sans être sérieusement nuisibles à d'autres égards. Des décrets de 1867 et de 1869 ont rendu au Ministre la faculté de permettre la création de pêcheries de ce genre sur le littoral des îles de Ré, d'Oleron et de Noirmoutier, ainsi qu'aux environs des Sables-d'Olonne et de Pornic.

Les pêcheries à poissons en filets offrent moins d'inconvénients que les pêcheries en pierres ou en bois et ne tombent pas sous le coup de l'interdiction prononcée par le décret du 10 mai 1862. Elles n'ont pas le même caractère de fixité et peuvent être facilement enlevées ou transportées d'une place à une autre dès qu'elles sont reconnues nuisibles. Il en existe un grand nombre, répandues avec des dénominations diverses sur toute l'étendue du littoral. Les plus importantes sont les madragues, employées dans la Méditerranée à la capture du thon. Les madragues se composent de grands filets en sparterie établis en mer à une certaine distance de la côte, attachés au fond par des ancres et maintenus dans une position verticale par des bouées. Les thons, poissons voyageurs qui longent en troupe le littoral, s'engagent dans les diverses chambres de la madrague et se trouvent finalement réunis dans une sorte d'impasse où il est facile de les saisir. Ce genre de pêcherie a été longtemps vu avec défaveur par la marine, comme dangereux pour la navigation et nuisible à la pêche en bateau, qui forme des marins pour le service de l'État. On a successivement supprimé toutes les madragues dont la possession n'était pas fondée sur des droits anciens et inattaquables; on s'est refusé à en laisser créer d'autres. Mais d'incessantes réclamations et les résultats d'une enquête à laquelle la question a été soumise ont amené récemment l'Administration à considérer que, suivant l'emplacement qu'elles occupent, les madragues pouvaient ne pas présenter le caractère de nocuité absolue qui leur était attribué précédemment. Aussi, depuis deux ans, le Ministre a-t-il autorisé la calaison de quelques madragues sur le littoral du sous-arrondissement maritime de Toulon.

Les établissements de pêche autres que les pêcheries à poissons ne soulèvent pas les mêmes objections que ces dernières. Ainsi, les viviers dans lesquels on dépose les poissons ou les crustacés vivants,

pour les conserver jusqu'au moment de l'envoi sur les marchés, rendent de grands services et ne blessent aucun intérêt. Il en est de même des réservoirs à poissons, viviers de grande étendue formés dans des propriétés séparées de la grève au moyen d'une digue, et qu'on maintient en communication avec la mer par des vannes mobiles. Toutefois, comme ces réservoirs sont généralement disposés de manière à retenir le petit poisson qui s'y est une fois introduit, et qu'ils se rapprochent ainsi des pêcheries; comme d'ailleurs ils pourraient exciter des plaintes à raison de leurs dimensions, s'ils occupaient des portions du domaine public, le décret du 10 mai 1862 a décidé qu'il n'en serait plus établi que dans des propriétés privées. Les parcs à huîtres, les bouchots à moules, sont indispensables pour l'élevage du coquillage. Les huîtres et les moules, en effet, n'ont qu'une médiocre valeur au moment où on les pêche sur les bancs naturels; elles n'acquièrent toutes leurs qualités comestibles qu'après avoir été conservées pendant quelque temps dans des établissements appropriés, où elles sont l'objet de soins spéciaux. Aussi aucune disposition restrictive n'a-t-elle été prise à l'égard des parcs et bouchots, sauf les précautions nécessaires pour qu'ils n'entravent pas la navigation, qu'ils ne déterminent pas l'envasement des passes et qu'ils ne puissent être irrégulièrement transformés en pêcheries à poissons. Les bouchots à moules couvrent de vastes espaces, particulièrement sur le littoral du département de la Charente-Inférieure. Les parcs à huîtres sont encore plus multipliés, notamment à la Hougue, dans la baie de Cancale, dans le Morbihan, sur les côtes des îles de Ré et d'Oleron, à Marennes et dans le bassin d'Arcachon.

L'autorisation de créer un établissement de pêche, quel qu'il soit, est toujours précédée d'une enquête administrative. Les demandes de concessions, accompagnées du plan de l'emplacement sollicité, doivent être adressées au Ministre de la marine, qui en ordonne l'instruction; elles sont soumises à une enquête *de commodo et incommodo* dans la commune du territoire pendant quinze jours, à partir de l'apposition des affiches destinées à les porter à la connaissance du public. L'apposition des affiches est faite aux frais et à la diligence du demandeur. Les adhésions ou oppositions sont reçues par les agents de la marine et par les maires des communes inté-

ressées. L'autorité maritime locale transmet le procès-verbal de l'enquête, avec son avis, au préfet maritime, qui communique le tout au service des ponts et chaussées, afin que l'affaire soit aussi examinée au point de vue de la grande voirie et de la conservation du rivage, dont ce service est chargé. Le préfet fait ensuite parvenir au Ministre de la marine le dossier complet et ses propres propositions. L'arrêté ministériel qui statue définitivement mentionne la nature de l'établissement à créer, son emplacement exact, ses dimensions; formule les conditions imposées au concessionnaire et rappelle enfin que la concession n'est faite qu'à titre précaire, révocable sans indemnité à la première réquisition de l'Administration: la jouissance d'une portion du domaine public doit toujours, en effet, conserver ce dernier caractère. De plus, les concessions sont absolument personnelles; il est interdit de les vendre ou de les louer, et le détenteur ne peut les transmettre à un autre qu'en vertu d'une nouvelle autorisation du Ministre. On voit de quel ensemble de garanties notre législation maritime a entouré la création et l'exploitation des établissements de pêche, afin de prévenir toute atteinte portée aux intérêts publics ou privés.

Il est bon d'ajouter que, depuis la loi de finances du 20 décembre 1872, ces établissements sont soumis à une redevance au profit du Trésor lorsqu'ils sont situés sur le domaine public. Le montant en est fixé par l'Administration des domaines et révisable tous les cinq ans. Les inscrits maritimes à titre définitif, leurs femmes, veuves et enfants mineurs sont seuls exemptés de cette redevance, par application du principe de la gratuité de la pêche au profit des marins. Les pares et pêcheries qu'ils exploitent ont dû être considérés comme étant, aussi bien que leurs bateaux et leurs filets, les instruments de leur profession.

J'ai différé jusqu'ici l'analyse des dispositions relatives à la pêche des huîtres et des moules, à cause du caractère bien distinct de cette pêche, qui a reçu une organisation à part. Tandis que le poisson, grâce à sa mobilité, ne peut ordinairement être atteint qu'au prix d'une poursuite plus ou moins pénible et conserve toujours quelque chance d'échapper au pêcheur, le coquillage au contraire, fixé sur place et réuni en gisements étendus, deviendrait une proie trop

facile s'il était permis de s'en emparer en tout temps et en tout lieu. Livrés à eux-mêmes, les pêcheurs pourraient en quelques jours dévaster les bancs d'huîtres ou de moules les plus considérables et épuiser du même coup les ressources du présent et celles de l'avenir. De là la nécessité d'assujettir l'exploitation de ces bancs à des règles spéciales et très-sévères.

Tout d'abord la pêche des huîtres comporte une période d'interdiction absolue, dont la durée s'étend du 1^{er} mai au 31 août pour le littoral entier⁽¹⁾. C'est l'époque où l'huître jette son frai et où d'ailleurs elle est presque impropre à l'alimentation. La pêche des moules est aussi interdite à une certaine époque de l'année, variable suivant les localités; dans le quatrième arrondissement maritime seulement, elle reste ouverte toute l'année, en principe, mais avec les restrictions de fait ci-après indiquées.

Lorsque la pêche des huîtres est ouverte, les bancs ne sont pas pour cela abandonnés aux pêcheurs. Ceux-là seuls peuvent être dragués, dont l'exploitation a été autorisée par un arrêté du préfet maritime préalablement approuvé par le Ministre. Pour déterminer ceux qui doivent être ouverts et ceux qu'il convient de réserver, une commission formée des officiers qui commandent les bâtiments garde-pêches, de l'inspecteur des pêches ou du syndic des gens de mer, de gardes maritimes et de gardes-jurés ou de patrons pêcheurs, se réunit tous les ans au mois d'août dans chaque quartier et procède à la visite des huîtrières et des moulières de la circonscription. Le rapport de cette commission, accompagné des propositions de l'autorité maritime locale, est adressé au préfet maritime, qui désigne alors les bancs à exploiter et fixe les conditions et la durée de la pêche. Sont plus spécialement mis en réserve les bancs précédemment appauvris, mais sur lesquels se manifestent des traces de reproduction qui permettent d'en espérer la reconstitution. Sur les bancs ouverts, la durée de la pêche varie suivant les circonstances.

⁽¹⁾ D'après le règlement international du 23 juin 1843, la même période d'interdiction s'applique aux huîtrières situées dans la mer commune entre la France et l'Angleterre; mais tous les ans, d'un commun accord, les gouvernements des deux pays prolongent l'exploitation desdites huîtrières jusqu'au 15 juin.

S'ils se composent de vieilles huîtres sans apparence de reproduction, ils sont souvent livrés, pour plusieurs mois, aux pêcheurs peu nombreux qui exploitent de pareils gisements. S'ils sont dans un état très-prospère, riches en jeunes huîtres et en naissain, la pêche est au contraire limitée à quelques journées ou même à quelques heures. C'est qu'alors les pêcheurs se réunissent en si grand nombre pour participer au draguage, que, sans cette précaution, les fonds seraient bientôt épuisés; tel est le cas des grands gisements d'huîtres de Cancale, du Morbihan, du bassin d'Arcachon. Du reste, la jouissance des bancs d'huîtres appartient de préférence aux marins du quartier d'inscription maritime où ils sont situés; les marins étrangers au quartier ne sont admis à y pêcher qu'avec une autorisation en règle, que l'autorité maritime délivre seulement après en avoir reconnu l'opportunité, suivant l'importance du banc à exploiter et le nombre des pêcheurs susceptibles d'être admis à cette exploitation.

La pêche sur les grands bancs d'huîtres, ouverte pour une courte période, est toujours l'objet d'une police très-active. Les agents de la marine et, s'il y a lieu, les bâtiments garde-pêches se rendent sur les bancs en même temps que les pêcheurs et veillent à l'observation des conditions imposées. Ils ont le droit de suspendre immédiatement l'exploitation, avant même le terme fixé, s'ils le jugent nécessaire dans l'intérêt de la conservation des fonds; dans ce cas, ils rendent compte de leur décision à l'autorité supérieure, qui la confirme ou qui l'annule. Dès que la pêche est terminée, ils passent la revue des bateaux, pour s'assurer que le triage des huîtres a été exécuté conformément aux règlements.

Les décrets de 1853 exigeaient que les petites huîtres, n'ayant pas les dimensions réglementaires, fussent rejetées à la mer. Maintenant, en vertu du décret du 10 mai 1862, ces coquillages peuvent être conservés dans les parcs et étalages jusqu'au moment où ils ont atteint la taille voulue pour être mis en vente. Les pêcheurs sont toujours tenus d'ailleurs de rejeter sur les bancs les objets propres à servir de points d'attache au naissain, tels que pierres, graviers, fragments d'écailles, etc., à moins qu'il ne leur ait été prescrit de transporter ces objets à terre, afin de nettoyer les fonds.

La protection des huîtrières et moulières est encore garantie par

l'interdiction d'y pêcher depuis le coucher jusqu'au lever du soleil; par la défense faite à tous bateaux d'y mouiller pendant la nuit; par l'obligation imposée aux pêcheurs de laisser à terre leurs dragues à huîtres, durant la clôture de la pêche; par les dispositions qui prescrivent de ne recueillir les huîtres qu'à la main, et les moules avec des instruments déterminés, sur les bancs découvrant à mer basse.

Les indications qui précèdent prouvent avec quel soin, avec quelle prévoyance a été réglé tout ce qui se rapporte à la pêche du coquillage. Je suis heureux de pouvoir constater que cette prévoyance et ces soins ont porté leurs fruits. Sans doute les huîtrières naturelles n'ont pas toujours prospéré depuis 1853; elles ont même traversé une crise inquiétante, et tous les efforts ont paru un instant impuissants à en conjurer la décadence. Mais l'Administration de la marine ne s'est pas découragée, et c'est par l'application persévérante de nos règlements maritimes qu'elle est parvenue à arrêter ce déclin, à relever la production des principaux gisements du littoral. Depuis quelques années, la pêche sur les bancs de Cancale, du Morbihan et d'Arcachon donne des résultats remarquables et toujours croissants. Nous sommes en droit d'espérer qu'en suivant la même ligne de conduite nous réussirons à maintenir et à développer ces progrès.

Il a été créé une industrie nouvelle, qui confirme nos espérances. L'ostréiculture, inconnue en 1853, apporte aujourd'hui à la production huîtrière de la France un contingent considérable. On sait en quoi consiste cette industrie. Sur un terrain propice, et situé à proximité d'un banc d'huîtres, l'ostréiculteur dispose, à l'époque du frai, des collecteurs composés de planches, de fascines, de pierres ou d'ardoises, et surtout de tuiles concaves, pareilles à celles qui protègent le faite des murs et des toits. Le naissain, que répandent en quantités innombrables les huîtres-mères du banc voisin et qui périrait bientôt s'il ne rencontrait des corps durs auxquels il puisse adhérer, est porté sur ces collecteurs par les courants, s'y attache et y grandit rapidement. A la fin de l'émission du frai, les collecteurs sont retirés de l'eau, couverts de jeunes huîtres déjà formées. On détache alors les huîtres pour les placer

dans des bassins peu profonds, appelés claires, où elles restent étalées jusqu'à ce qu'elles soient devenues marchandes, après deux ou trois ans ⁽¹⁾. Ces procédés, qui paraissent si simples, ont pourtant donné lieu à de longs tâtonnements. Lorsqu'on passe en effet de la théorie à la pratique, les difficultés naissent à chaque pas, des essais répétés sont nécessaires et l'expérience seule peut indiquer la route qui mène au succès. On chercha longtemps les meilleures collecteurs à employer, la manière de les apprêter et de les disposer, les terrains les plus favorables, les moyens de détacher la jeune huître sans la détruire, les soins à lui donner pour la conduire jusqu'à l'âge adulte.

L'ostréiculture est maintenant fixée sur toutes ces questions. Elle est devenue une industrie régulière, en pleine possession de ses instruments de travail et de ses méthodes. Elle produit des récoltes d'huîtres énormes dans les régions où elle a pu déjà s'implanter solidement, à Arcachon et dans le golfe du Morbihan. Les grandes accumulations de coquillages qui en résultent constituent à leur tour des foyers de reproduction, alimentant les bancs naturels d'où ils tirent leur origine. Il s'établit ainsi entre ces bancs et les dépôts d'huîtres artificiellement obtenues un échange de germes qui accroît sans cesse la richesse et l'étendue des uns et des autres. C'est pourquoi les progrès de l'ostréiculture ne sont pas seulement intéressants par eux-mêmes; ils sont encore pleins de promesses pour l'avenir de nos principaux gisements d'huîtres, autour desquels les parqueurs viennent se grouper.

Du reste, l'importance acquise par cette industrie attire tous les jours à elle de nombreux bras et de nouveaux capitaux. Les demandes en concession de paires de reproduction ou d'élevage affluent au ministère de la marine, et l'Administration seconde autant que possible ce mouvement, qu'elle a singulièrement contribué à créer; car il est permis de rappeler ici que c'est dans un parc établi par l'auteur du présent rapport à Saint-Servan, de 1853 à 1855, que furent faites les premières expériences de récolte artificielle du

⁽¹⁾ Pour plus amples détails sur l'ostréiculture, voir la notice publiée en 1875, sous les auspices du ministère de la marine, chez Berger-Levrault et C^{ie}, éditeurs à Paris, rue des Beaux-Arts, n° 5.

naissain. Depuis lors, le département de la marine n'a pas cessé de favoriser, par ses essais, par ses conseils, par des encouragements de toute nature, les débuts de l'industrie nouvelle. Le travail de statistique qui va suivre signalera avec détail les résultats obtenus, lorsque, après avoir passé en revue nos diverses pêches, il exposera la condition présente de l'ostréiculture.

II.

RÉSUMÉ DE LA STATISTIQUE DE 1875.

	PÊCHE EN BATEAUX.	PÊCHE À PIED.	TOTAL.
En 1874, le produit des différentes pêches était représenté par une somme de.....	70,363,976 ^f	3,020,282 ^f	73,384,258 ^f
En 1875, la valeur des produits s'est élevée à.....	72,378,446	4,788,096	77,166,542
Ce qui fait ressortir une augmentation pour 1875 de.....	2,014,470	1,767,814	3,782,284

L'accroissement constaté par le tableau ci-dessus, à l'article de la pêche à pied, n'est pas exclusivement dû aux quantités de poissons pêchées en 1875; il résulte aussi de ce que certains produits, tels que les amendements marins, qui n'avaient point été compris en 1874 dans les états de situation de tous les quartiers, figurent dans ceux de l'année 1875, en vertu des prescriptions d'une circulaire du 11 octobre 1875.

Les statistiques des pêches n'ont pas, jusqu'à présent, fait mention de la quantité en kilogrammes, en nombre ou en mesures de capacité, suivant les espèces, des produits recueillis. C'était là une lacune qui a été comblée en vue de rendre plus facile l'étude des questions se rattachant à la pêche et à l'alimentation publique.

Les trois tableaux qui suivent font ressortir pour chacune des années 1874 et 1875 :

- 1° Les quantités pêchées;
- 2° La valeur en argent des produits capturés,
- 3° Le nombre des hommes embarqués, celui des bateaux employés, ainsi que le tonnage de ces bateaux.

1^{er} TABLEAU.
QUANTITÉS PÊCHÉES.

	MORUE.		HARENG.	MAQUE- REAU.	SARDINE.	AN- CHOIS.	AUTRES espèces.	HŪITRES.	MOULES.	AUTRES coquil- lages.	CREUS- TAGÉS.	CRE- VETTES.	AMENDE- MENTS marins.
	Terre- Neuve.	Islande.											
1874.....	18,565,000	12,867,864	22,691,105	6,410,129	611,594,788	397,428	42,699,252	51,637,481	348,392	154,411	1,534,874	1,093,905	1,147,404
1875.....	14,955,928	13,667,978	22,238,610	6,501,367	980,628,110	666,736	41,300,121	97,226,592	345,901	158,272	1,700,718	1,158,075	1,314,116
				91,238	369,633,322	269,308		45,589,111	"	3,861	165,844	64,170	166,712
		800,114		"		"	1,399,131	"	2,401	"	"	"	"
		3,609,162	452,495	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Différence pour 1875												
	en plus.....												
	en moins.....												

Il résulte de ce tableau que les produits de la pêche de la morue, du hareng, du maquereau, des anchois et des divers poissons désignés sous le nom d'autres espèces s'étaient élevés, en 1874, à..... 103,630,868 kilogrammes.

En 1875, ces mêmes produits n'ont donné que 99,330,740

Soit une différence en moins pour 1875 de..... 4,300,128 ⁽¹⁾

Par compensation, on constate au profit de 1875 :
 Une augmentation de 369,033,322 sardines;
 Une augmentation de 45,589,111 huîtres;
 Une augmentation de 1,460 hectolitres de moules et coquillages divers, autres que les huîtres;
 Une augmentation de 165,844 homards et langoustes;
 Une augmentation de 64,170 kilogrammes de crevettes;
 Une augmentation de 166,712 mètres cubes d'amendements marins.

2^e TABLEAU.

VALEUR EN ARGENT DES PRODUITS.

ANNÉES.	PÊCHE DE LA MORUE.		PÊCHE CÔTIÈRE y compris celles du hareng et du maquereau.	TOTAL.
	Terre-Neuve.	Islande.		
1874.....	8,191,519 ^f 00 ^c	6,762,361 ^f 00 ^c	58,430,378 ^f 00 ^c	73,384,258 ^f 00 ^c
1875.....	7,734,646 00	7,651,736 00	61,780,160 00	77,166,542 00
Différence pour 1875	en plus.....	889,375 00	3,349,782 00	3,782,284 00
	en moins.....	456,873 00	"	"

⁽¹⁾ Cette différence provient :

1^o D'une diminution dans les quantités de morues pêchées à Terre-Neuve en 1875;

2^o D'une évaluation trop considérable dans la quantité des poissons désignés

3^e TABLEAU.

NOMBRE D'HOMMES ET DE BATEAUX EMPLOYÉS ET TONNAGE DE CES BATEAUX.

ANNÉES.	NOMBRE D'HOMMES embarqués.			NOMBRE DE BATEAUX employés.			TONNAGE DES BATEAUX.			
	Pêche de la morue.		Pêche côtière.	Pêche de la morue.		Pêche côtière.	Pêche de la morue.		Pêche côtière.	
	Terre-Neuve.	Islande.		Terre-Neuve.	Islande.		Terre-Neuve.	Islande.		
1874.....	7,887	3,856	67,629	188	208	20,399	31,933	20,981	102,083	
1875.....	7,800	4,000	68,651	178	220	20,157	30,295	21,890	101,852	
Différence pour 1875	en plus...		"	144	1,622	"	12	"	909	"
	en moins..		87	"	"	10	"	242	1,638	"

PÊCHE DE LA MORUE.

Terre-Neuve. — 178 navires, jaugeant 30,295 tonneaux, montés par 7,800 hommes, ont été expédiés en 1875 pour faire la pêche sur les côtes de l'île de Terre-Neuve et sur le grand banc, alors qu'en 1874 188 navires avaient suivi cette destination. C'est donc une diminution de 10 navires que les armements de 1875 ont subie, soit 7 navires à Granville et 3 à Saint-Brieuc⁽¹⁾. Les résultats de la pêche de 1874, comparés à ceux de 1875, présentent pour cette dernière année un déficit de 3,609,162 kilogrammes sur le poids total des morues capturées.

Le montant de la vente fait aussi ressortir, pour 1875, une diminution de 456,873 francs. Or, le déficit de 3,609,162 kilo-

grammes mentionné dans le premier tableau représente évidemment un chiffre plus élevé que celui qu'eût atteint le produit de la pêche des 10 navires que les armements de 1875 comptent en moins à Terre-Neuve; on peut donc déduire de ces données que les résultats de la pêche en 1875 sont inférieurs à ceux de l'année précédente, lesquels ont été signalés dans la statistique de ladite année comme étant déjà peu favorables. D'un autre côté, la moins-value de 456,873 francs que présente le montant de la vente des produits de 1875 ne correspond pas à la valeur présumée des chargements des 10 navires que l'année 1875 a vu armer en moins. Il en faut conclure que les prix de vente ont été mieux tenus en 1875 qu'en 1874 et qu'ainsi les armateurs ont trouvé de ce côté quelque compensation à l'insuffisance de la pêche de 1875.

Les armements pour le grand banc ont donné des résultats ordinaires. Ce sont les navires qui exercent la pêche sur les côtes E. et O. de Terre-Neuve qui ont été le plus éprouvés. On croit pouvoir attribuer cet insuccès aux mauvais temps et plus particulièrement au passage hâtif du capelan, dont le séjour n'a pas été de longue durée à la côte et qui avait même disparu de certains havres lorsque nos navires y sont entrés.

Rien de plus aléatoire que les armements pour la grande pêche; si les années 1874 et 1875 n'ont pas été aussi fécondes qu'on pouvait le souhaiter, il ne faut point oublier qu'il en a été tout autrement en 1872 et 1873.

Le service de l'Exposition permanente des colonies a fait venir de Bergen des modèles de filets et de lignes de fond employés en Norvège pour la pêche de la morue, ainsi que différents spécimens de flottes en verre. Avant d'expédier ces objets dans notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon, à laquelle ils étaient destinés, l'Administration a jugé utile de les soumettre à l'examen des armateurs et marins des principaux ports où s'effectuent des armements pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Cet examen a porté ses fruits; car M. le vice-consul de France à Bergen, qui avait signalé la supériorité des engins employés par les Norwégiens, a bientôt été prié de servir d'intermédiaire à une commande de la maison Comolet frères, à Saint-Servan. Cet agent consulaire s'est d'ailleurs mis très-

...

...

obligeamment à la disposition des armateurs français; mais, afin d'établir nettement le caractère désintéressé de son intervention, il a exprimé le désir que les demandes, au lieu de lui être adressées directement, lui parvinssent par l'intermédiaire du service de l'Exposition permanente des colonies à Paris.

M. le commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon a reçu les engins norvégiens qui lui avaient été envoyés; il a dû les faire expérimenter cette année.

Islande. — 220 navires jaugeant 21,890 tonneaux et montés par 3,993 hommes ont été armés en 1875 dans divers ports des premier et deuxième arrondissements maritimes pour faire la pêche de la morue sur les côtes d'Islande et au Dogger-bank (mer du Nord). En 1874, on ne comptait que 208 armements pour ces destinations, d'où résulte au profit de 1875 une augmentation de 12 navires, chiffre qui sera dépassé en 1876. Armateurs et pêcheurs sont d'accord pour reconnaître que depuis nombre d'années le poisson est abondant dans les parages de l'Islande, et si toutes les campagnes de pêche ne sont pas également productives, on ne doit attribuer cette différence qu'aux mauvais temps, très-fréquents dans ces régions tourmentées et pendant la durée desquels toute pêche est impraticable. En 1874, les quantités récoltées s'étaient élevées à 12,867,864 kilogrammes; elles atteignent 13,667,978 kilogrammes en 1875, soit au profit de cette dernière année un excédant de 800,114 kilogrammes. La valeur des produits pêchés, suivant aussi une progression croissante, a donné en 1875 un excédant de 889,375 francs.

Ces chiffres prouvent que la pêche d'Islande se maintient dans de très-bonnes conditions pour nos armateurs. Cependant le port de Granville, dont les bâtiments avaient été très-éprouvés pendant la campagne précédente, n'a pas fait d'expédition pour l'Islande en 1875.

La pêche de la morue dans ces mers, ainsi qu'à Terre-Neuve, est aussi pénible que périlleuse; c'est une excellente école où se forme une pépinière de marins robustes et courageux, si justement appréciés.

A différentes reprises, le Ministre des affaires étrangères et le consul de France à Christiania ont appelé l'attention du département

de la marine sur les avantages que les pêcheurs qui se rendent en Islande trouveraient dans l'exploitation des bancs de Sündmore : ces bancs s'étendent le long de la côte ouest de Norvége entre 62° 7' et 62° 36' de latitude nord.

Le département de la marine, pensant qu'une pareille exploitation pourrait se combiner utilement avec une campagne de pêche en Islande, donna de la publicité aux renseignements fournis par le consul de France à Christiania.

La première expédition de ce genre fut entreprise en 1874 par un armateur de Fécamp, M. Besson, qui la confia au navire *le Charles*, monté par vingt hommes d'équipage et muni de cinq mois de vivres. Parti de Fécamp le 24 février, ce navire jeta l'ancre à Aalsund le 12 mars suivant et se mit aussitôt en pêche, ayant à bord un marin pratique des parages qu'il devait explorer. Malgré les soins apportés à cette entreprise, elle ne fut pas heureuse, parce que la saison était déjà trop avancée. Les Norvégiens pratiquent en effet la pêche de la morue en janvier, février et mars. *Le Charles* put toutefois se rendre en Islande, où il continua sa pêche.

Une seconde expédition a été effectuée en 1875 par deux navires: *le Charles*, capitaine Bisson, et *l'Amélie*, capitaine Letanneur. Ces bâtiments quittèrent ensemble Fécamp le 20 janvier 1875 et arrivèrent le 30 du même mois à Aalsund, où ils trouvèrent, avec les pilotes dont ils avaient besoin, l'appât qui leur était nécessaire. Ils se rendirent immédiatement sur les lieux de pêche et y restèrent, par beau temps, pendant un peu plus d'un mois, durant lequel ils prirent :

Le Charles, 3,500 morues, vendues avec les issues 5,333 francs;

L'Amélie, 4,000 morues, vendues avec les issues 5,704 francs.

Ces résultats, meilleurs que ceux de l'année précédente, n'étaient cependant pas encore suffisants pour constituer une opération lucrative, eu égard surtout aux dépenses que les capitaines paraissent être dans l'obligation de faire en Norvége, où le prix de toutes choses est très-élevé.

Cependant *le Charles* et *l'Amélie*, étant allés en Islande au mois de mars, ont réussi à y faire une pêche aussi fructueuse que s'ils s'étaient rendus directement dans ces parages.

M. Besson croit que le nombre des morues prises par ses navires en Norwége aurait été beaucoup plus considérable si les pêcheurs se fussent servis de lignes de fond, à l'exemple des Norwégiens, au lieu d'employer la ligne de main usitée en Islande. Cet armateur n'est nullement découragé par les deux tentatives qu'il vient de faire; sa foi dans le succès final de l'opération reste entière. En 1876, il a de nouveau expédié deux navires pour les bancs de Sündmore. Le résultat de ce troisième essai est encore inconnu.

PÊCHE DU HARENG.

La statistique de l'année dernière laissait pressentir pour 1875 une diminution sensible dans la valeur des produits. Cette appréciation était fondée sur des renseignements parvenus au département de la marine, et d'après lesquels le hareng pêché au commencement de la saison s'était mal vendu. Mais, grâce à un concours de circonstances imprévues, les craintes que l'on avait conçues ne se sont point réalisées. Les coups de vents qui, pendant le mois de septembre 1875, ont régné sur les mers du Nord et de la Manche, en entravant forcément la pêche, ont eu pour conséquence de relever les prix de vente. Les commandes faites aux saleurs ne s'étant pas ralenties depuis lors, les cours élevés se sont maintenus et ont atteint le chiffre de 600 francs le last, qui est très-rémunérateur. En outre, le hareng s'est tenu sur les côtes de France plus longtemps que d'habitude; les pêcheurs, profitant de cette circonstance et secondés par un temps maniable, ont pu continuer à pratiquer la pêche. En décembre même, cas assez rare, ils prenaient encore de grandes quantités de harengs.

En définitive :

22,238,610	kilogrammes de harengs pêchés en 1875	
	ont été vendus,	6,596,060 ^f
	tandis que	
22,691,105	kilogrammes de harengs pêchés en 1874	
	n'avaient été vendus que.	6,119,897
	en plus pour 1874	
<u>452,495</u>	<u>kilogrammes; en plus pour 1875.</u>	<u>476,163</u>

De sorte que si l'année 1875 présente sur l'année 1874 une diminution de 452,495 kilogrammes, elle donne comme produit de vente une plus-value de 476,163 francs.

Les questions se rattachant à la préparation et à la vente du hareng sont toujours à l'étude. Elles ont été spécialement examinées par M. le capitaine de vaisseau Bigrel, ex-commandant de la station de la Manche et de la mer du Nord, dans un intéressant rapport dont je crois utile d'extraire les passages suivants :

« Les pêcheurs de hareng paraissent avoir compris (dit cet officier supérieur) que la vente en pays étrangers des produits de leur industrie peut être un moyen efficace de combattre la gêne contre laquelle ils se débattent en vain depuis quelques années, eu égard à l'avilissement fréquent des prix en France. Encouragés par la liberté absolue des importations de poisson en Belgique et en Hollande, quelques-uns ont déjà profité, pour y aller vendre leurs harengs, des circonstances de mer qui les mettaient à portée de ces pays. Tous ceux qui ont entrepris cette opération n'ont eu qu'à se féliciter du résultat. Les saleurs aussi ont été frappés des ressources immenses que le marché allemand offre à l'exportation du hareng salé; des négociants de Dieppe et de Boulogne cherchent aujourd'hui à s'y créer des relations, et l'un d'eux, plus hardi, se propose l'année prochaine d'expédier directement dans la Baltique, de Peterhead même, le produit de la pêche de ses bateaux. Il y a là certainement une tendance à encourager.

« On peut évaluer à 150,000 barils, par année moyenne, l'importance de la pêche du hareng, avec salaison à bord, faite sous pavillon français. Il ne paraît pas douteux que le marché allemand ne fût capable d'en absorber la plus grande partie, si nous savions nous mettre en mesure d'y faire accepter nos produits.

« C'est vers l'Allemagne qu'est dirigé presque en totalité le commerce d'exportation de l'Écosse, qui a atteint le chiffre de 737,000 barils en 1874, après avoir été déjà de 668,000 en 1873. La Hollande y envoie de son côté environ 80,000 barils par an. Pendant chacune des trois dernières années, le seul port de Stettin a reçu une moyenne de 350,000 barils, et ce chiffre tend à augmen-

« ter. Le résultat négatif des efforts tentés depuis la guerre de 1870
 « pour faire de la pêche du hareng, avec salaison à bord, une in-
 « dustrie nationale en Allemagne, ne laisse pas craindre de long-
 « temps une concurrence sérieuse de ce côté.

« Les droits d'entrée ne sont dans ce pays que de 3 fr. 75 cent.
 « par baril et les cours restent presque constamment supérieurs à
 « celui de notre marché.

« Le poisson hollandais atteint sur le marché allemand les prix
 « les plus élevés, dus au soin extrême apporté à sa préparation. Il
 « faudra de longues années avant que notre industrie puisse rivaliser
 « avec celle des pêcheurs néerlandais; mais la concurrence des ha-
 « rengs écossais n'a rien qui puisse nous décourager, si nos saieurs
 « comprennent enfin que, pour sauver leur industrie, ils doivent
 « entrer résolument dans la voie du progrès suivie par leurs con-
 « currentes.

« De même que les Écossais, les Hollandais font exclusivement
 « usage du sel de Portugal pour la préparation de leurs harengs;
 « ces derniers même, ne trouvant pas ce sel assez pur, en certains
 « cas, ont la précaution de fabriquer eux-mêmes, en faisant éva-
 « porer de l'eau de mer sur le feu, celui qu'ils emploient pour
 « leur poisson de primeur.

« Un négociant de Boulogne, dont l'esprit d'initiative mérite
 « d'être approuvé et soutenu, a réussi à conserver le hareng en
 « boîtes, et il s'efforce en ce moment de créer des débouchés à sa
 « nouvelle industrie.

« Quant à la préparation du hareng, la chambre de commerce
 « de Boulogne, avec une compétence qu'on ne peut méconnaître,
 « a établi, dans une note, l'infériorité de nos sels de l'Ouest pour
 « la conservation du poisson. Toutes les nations qui se livrent
 « à la pêche du hareng, la France exceptée, emploient pour la
 « salaison de ce poisson les sels de Portugal, d'Espagne ou de
 « Liverpool, et on ne peut dire que c'est le prix desdits sels qui en
 « est la cause, attendu qu'ils leur coûtent plus cher que celui
 « qu'elles pourraient se procurer dans nos marais de l'Ouest. C'est
 « donc qu'elles ont reconnu que ces sels sont préférables au nôtre et
 « donnent au poisson plus d'aspect et de conservation.»

Il faut ajouter qu'en France l'emploi des sels étrangers n'est pas
 défendu; moyennant un droit modéré de cinquante centimes par
 100 kilogrammes, nos pêcheurs peuvent faire usage de tel sel
 étranger qu'ils jugent convenable d'affecter à la préparation du
 poisson.

PÊCHE² CÔTIÈRE.

Sardines. 980,628,110	sardines ont été pêchées en	
	1875 et vendues	12,285,736 ^f
611,594,788	sardines ont été pêchées en	
	1874 et vendues	11,499,264
<hr/>		
369,033,322		<hr/>
		786,472
		<hr/>

D'où il résulte pour 1875 une augmentation de 369,033,322
 sardines et une plus-value de 786,472 francs sur le produit de la
 vente, bien que les cours aient été faibles et que la baisse ait per-
 sisté sur tous les marchés. En 1874, au contraire, le poisson
 avait été beaucoup plus rare, mais les prix s'étaient maintenus
 élevés.

Le nouveau filet à sardine, dit *seine Bélot*, dont la dernière
 statistique signalait les débuts, a été encore expérimenté en 1875,
 sous la surveillance du capitaine du cutter de l'État *le Moustique*,
 en station dans la baie de Douarnenez. Cet officier a constaté la
 réussite du nouvel engin, qui paraît appelé à rendre des services
 d'une importance réelle aux pêcheurs.

M. Deschamps fils, propriétaire de l'atelier de salaison de l'île de
 Sieck et armateur de bateaux pour la pêche de la sardine, a fait
 usage de la seine Bélot dans le sous-quartier de Roscoff pendant la
 campagne de 1874-1875. L'emploi de cet engin dans vingt sorties
 en 1874 et dans vingt-trois sorties en 1875 a donné, malgré l'inex-
 périence des équipages des bateaux et les imperfections que présen-
 taient les filets employés, une moyenne de 15 milliers de sardines
 par sortie pour chacune des deux années. Comparativement aux
 anciens engins, la différence en sa faveur peut être évaluée à
 40 p. o/o pour l'année 1874 et à 60 p. o/o pour l'année 1875

comme chiffre de poisson pêché. Quant à l'économie de rogue, elle serait, suivant les années et la saison, de 30 à 50 p. o/o.

La réprobation rencontrée par cet engin à son apparition commence d'ailleurs à s'apaiser; la population maritime en comprend les avantages et en adopte de plus en plus l'emploi. Par la grande quantité de poisson qu'elle jette sur le marché, la seine Bélot domine aujourd'hui les cours et fait baisser le prix du poisson; néanmoins les pêcheurs qui s'en servent obtiennent de beaux bénéfices, tandis que souvent les filets simples couvrent à peine les dépenses de rogue.

Un autre filet à sardines, dont M. Eyraud, de Lorient, est l'inventeur, a été également expérimenté pendant cette campagne de pêche. Les avis sur l'efficacité de cet engin sont partagés. Ainsi le commandant de la station de Granville constate que la seine Eyraud a fourni les plus belles pêches; il ajoute qu'au dire des pêcheurs elle économise un tiers de rogue, mais exige des équipages plus nombreux que ceux qui manœuvrent les anciens filets. De leur côté, des patrons pêcheurs de Douarnenez et de l'île de Sieck déclarent que cette seine présente de nombreux inconvénients dans la pratique et demeure par conséquent inférieure au filet Bélot. En présence de ces divergences, il faut attendre de nouvelles expériences pour se prononcer sur la valeur de la seine Eyraud.

L'appât Morvan (sauterelles salées d'Algérie) a réussi dans diverses expériences. Il est suffisamment prouvé que cet appât possède la propriété de faire lever la sardine. Il est d'un prix de revient moins élevé que la rogue de Norwége; mais la différence n'est pas assez sensible pour que les pêcheurs y trouvent un avantage décisif. L'adoption de cet appât rencontre d'ailleurs une sérieuse difficulté résultant de ce qu'on ne peut se procurer à époques fixes d'importantes quantités de sauterelles. Les invasions de ces locustes dans notre colonie de l'Algérie n'ont pas lieu tous les ans, et, pour en obtenir un approvisionnement régulier, il serait nécessaire de traiter avec des commerçants indigènes de l'extrême Sud.

M. le docteur Morvan et son associé M. Delassalle, ancien lieu-

tenant de vaisseau, frappés de cet inconvénient, ont préparé un autre appât, la rogue de Douarnenez, qui se compose de matières animales et végétales pétries ensemble, de manière à former un produit ressemblant beaucoup à la rogue de Norwége. On en fait actuellement l'essai. Le Ministre a prescrit aux autorités maritimes de suivre ces expériences et de lui en rendre compte. D'après les premières informations parvenues au département de la marine, l'emploi de la rogue de Douarnenez a donné des résultats satisfaisants; au dire des pêcheurs qui en ont fait usage tant aux Sables-d'Olonne qu'à Douarnenez; il forme, mélangé dans la proportion de trois quarts avec un quart de rogue de Bergen, un appât de fort bonne qualité.

MM. Morvan et Delassalle ont déjà reçu des commandes pour la fourniture de leur rogue: 250 barils environ, au prix de 30 à 35 francs l'un, ont été livrés aux pêcheurs de Douarnenez et des ports voisins, qui, de ce chef, ont dès à présent réalisé, par suite du prix excessif de la rogue de Norwége (80 à 90 francs le baril de première qualité), une économie de 10 à 12,000 francs.

Poissons frais (désignés sous le nom d'*autres espèces*, et comprenant: turbots, barbues, soles, carrelets, limandes, raies, rougets, mullets, merlans, congres, etc.):

En 1874, 20,399 bateaux ont pêché 42,699,252 kilogrammes de poisson qui ont été vendus 26,528,635 francs.

En 1875, 20,157 bateaux ont pêché 41,300,121 kilogrammes de poisson qui ont été vendus 27,297,038 francs.

D'où il ressort pour cette dernière année une diminution de 242 bateaux⁽¹⁾, de 1,399,131 kilogrammes⁽²⁾ de poisson et une plus-value de 768,403 francs. Ces chiffres établissent que la hausse remarquée depuis quelques années sur les prix de vente de la marée

(1) Le nombre des bateaux a pu diminuer, parce que ceux de nouvelle construction sont plus grands et coûtent plus cher que les anciens.

(2) Voir la note de la page 25.

fraîche tend à se maintenir, circonstance qui profite aux pêcheurs et prouve que la production reste au-dessous des besoins de la consommation, malgré l'entrée en France d'une certaine quantité de poisson de pêche étrangère. Plus se développe le réseau des chemins de fer, plus ce phénomène se manifeste.

Sur la proposition du vice-amiral commandant en chef, préfet maritime à Lorient, deux subventions de 6,000 francs prélevées sur le budget de la marine ont été accordées à deux patrons pêcheurs de la Turballe (quartier du Croisic) et d'Étel (quartier d'Auray), pour les aider à faire construire chacun une chaloupe de 25 tonneaux de jauge au minimum et du modèle le plus perfectionné. En retour de cette faveur, les concessionnaires ont dû s'engager à pratiquer la pêche au large dans les grands fonds pendant 5 ans.

Les pêcheurs des côtes de l'Ouest ne possèdent en général que des embarcations d'un tonnage insuffisant (1 à 2 tonneaux seulement), qui ne leur permettent pas d'exercer leur industrie à la distance des côtes où se tiennent les gros poissons de choix. Les mettre à portée d'agrandir le cercle de leurs opérations, c'est agir dans l'intérêt de ces braves gens comme dans celui de l'alimentation publique. Le sacrifice que s'impose le département de la marine en participant à la construction des deux bateaux modèles susmentionnés aura vraisemblablement pour conséquence d'inciter les patrons bretons à renoncer à leurs habitudes routinières pour entrer résolument dans la voie de progrès qui leur est tracée. Les prévisions de l'Administration ont déjà reçu un commencement de justification; l'un de ces bateaux, celui du Croisic, qui a commencé ses opérations, réalise en effet de beaux bénéfices. Dans ces conditions, on peut prévoir que les bailleurs de fonds hésiteront moins qu'ils ne le font habituellement à confier aux patrons honnêtes, capables et laborieux les ressources dont ceux-ci manquent pour se procurer le matériel nécessaire à une exploitation fructueuse.

Il convient de mentionner ici le succès obtenu par un groupe de pêcheurs de Calais qui ont recours à l'association pour pratiquer leur industrie. Un de leurs bateaux, à tour de rôle, transporte le poisson capturé, pendant que les autres continuent la pêche. Cette année le port de Calais accuse une augmentation sur la marée

fraîche de 249,772 kilogrammes de poisson représentant une valeur de 471,268 francs; il est vraisemblable que les bateaux sociétaires ont contribué à produire cette augmentation. Les pêcheurs soucieux de leurs intérêts finiront sans doute par comprendre qu'il y a pour eux, dans les forces de l'association, un moyen sûr d'augmenter leurs bénéfices.

A la Teste et à la Rochelle, les bateaux à vapeur continuent leurs opérations de pêche avec une réussite complète. A la Rochelle, en 1875, on remarque sur la marée fraîche une augmentation de 251,000 kilogrammes de poisson et une plus-value de 176,000 francs attribuées au développement de la pêche par bateaux à vapeur. Au large des côtes de la Rochelle, les fonds sont excessivement poissonneux; chaque année, des bateaux de pêche de Groix, de Dieppe, de Trouville et de Fécamp, au nombre de 150, exploitent le littoral de la Saintonge, et l'on peut évaluer à 1,400,000 francs le produit de leur pêche. Les recettes que le transport du poisson et des coquillages a procurées à la compagnie d'Orléans se sont élevées en 1875 à 850,000 francs (1.995 tonnes).

Madragues. — Comme on l'a vu ci-dessus, deux madragues ont été établies l'année dernière sur les côtes du département du Var, à la suite d'une enquête dont les résultats permettent d'espérer que ces puissants engins de pêche ne seront préjudiciables à aucun des intérêts pour la protection desquels ils avaient été supprimés. Une troisième madrague a également été autorisée sur les côtes de la Corse. Il est fort désirable que la conciliation des intérêts engagés dans l'espoir soit définitivement reconnue possible, et le département de la marine ne néglige rien pour atteindre ce but.

Huitres. — La pêche en bateau et la pêche à pied ont donné les résultats suivants:

En 1874.....	51,637,481 huitres vendues	1,857,204 fr.
En 1875.....	97,226,592	2,379,709
	<hr/>	<hr/>
En plus pour 1875..	45,589,111	522,505
	<hr/>	<hr/>

Cette augmentation considérable doit être en grande partie attribuée à l'exploitation des bancs et chenaux du bassin d'Arcachon qui avaient été réservés en 1874, par mesure de prudence, en vue de la reproduction. Cet objectif a été complètement atteint. Les divers bancs du littoral continuent à s'améliorer, grâce à une prévoyante réglementation. Les gisements de Cancale sont dans un état satisfaisant; ceux de Granville, qui étaient épuisés depuis quelques années, commencent à se relever; ainsi, en 1874, on n'y pêchait que 58,900 huîtres, alors qu'en 1875 la drague en a recueilli 1,042,839.

Dans le Morbihan, le progrès s'accroît encore davantage, si l'on en juge par les résultats obtenus en mars 1876. Les nombreux bateaux réunis pour participer à l'exploitation des bancs ont recueilli, tant dans les rivières d'Auray et de Crach que dans le havre de Pénérf, un total de 27,214,000 huîtres, qui ont été vendues 532,818 francs.

En 1875, le chiffre des huîtres pêchées sur les mêmes bancs ne s'était élevé qu'à 21,286,000, et le prix de vente n'avait atteint que 389,902 francs. En 1872, il n'avait pas été recueilli plus de 8,928,000 huîtres. Ainsi, en quatre ans, la richesse des huîtres naturelles du Morbihan a plus que triplé, et elle ne cesse pas d'être en progrès, car on trouve actuellement de jeunes huîtres et du naissain sur presque tous les anciens bancs et même dans les chenaux de ce vaste estuaire.

Ostréiculture. — De son côté, l'ostréiculture poursuit sûrement son œuvre; elle se développe sous l'influence heureuse de l'amélioration progressive des bancs naturels et aussi en raison du nombre toujours croissant des parcs de reproduction et d'élevage.

À Arcachon, le nombre des huîtres vendues par les parqueurs s'est élevé de 4,897,500 pendant la campagne de 1870-1871 ⁽¹⁾ à 112,705,233 pendant la campagne de 1874-1875. Les prix de vente se sont élevés de 268,322 francs en 1870-1871 à 2,817,630 francs en 1874-1875. Les terrains du bassin, com-

⁽¹⁾ 1^{er} septembre au 30 avril.

muniquant avec la mer par une étroite ouverture, recevant ses eaux deux fois par jour et protégés par la configuration des côtes contre ses agitations désastreuses, sont essentiellement propres à la production et à l'élevage des huîtres. Ce vaste plan d'eau possédait autrefois de riches huîtres qui avaient été ruinées par une exploitation imprudente, mais qui renaissent aujourd'hui, grâce au bon aménagement des fonds et à l'activité intelligente des personnes adonnées à l'ostréiculture.

On calcule qu'à Auray, où l'ostréiculture est également en progrès, les parqueurs ont recueilli, en 1875, 110,563,000 naissains sur les 2,580,370 collecteurs que contiennent leurs établissements. Ce quartier expédie ses naissains dans les localités où l'élevage de l'huître se pratique avec succès, mais où la reproduction artificielle ne donne pas encore de bons résultats. Son industrie contribue ainsi à la prospérité de Marennes, de la Tremblade et de plusieurs autres localités.

À Vannes, l'élevage et la culture des huîtres sont également florissants: 36,474,000 huîtres nées sur collecteurs ont été introduites dans les nombreux parcs qui existent sur le littoral de ce quartier et que leurs détenteurs exploitent avec beaucoup de soin.

L'Administration de la marine a signalé à l'attention de tous les ostréiculteurs et marchands d'huîtres du littoral les grandes réserves de coquillages qui existent dans les quartiers de Vannes et d'Auray, comme à Arcachon, et qui ne feront vraisemblablement que s'accroître. Entassées dans des paniers, dans de vieux boucauts, dans des récipients quelconques, les huîtres résistent à plusieurs jours de voyage, pourvu que la chaleur ou le froid ne soient pas excessifs; les chemins de fer ou les navires peuvent donc les transporter loin de leur lieu d'origine. Les acheteurs qui de ces centres de production les emporteraient dans des régions propices à l'élevage et à l'engraissement auraient toutes chances de faire une bonne spéculation ⁽¹⁾.

Les succès obtenus en France par l'ostréiculture ont éveillé l'attention des Gouvernements voisins. L'Angleterre et l'Espagne ont

⁽¹⁾ Voir l'annexe A: Note sur l'utilisation des marais salants pour l'élevage de l'huître et du poisson.

confié, la première à M. Hall, membre du *Board of Trade*, la seconde à M. Graell, inspecteur des pêches, attaché au ministère de la marine à Madrid, et à M. Villisch, pilote de la marine espagnole, la mission de se rendre sur nos côtes pour y étudier les pratiques usitées par les ostréiculteurs et pour apprécier *de visu* les effets d'une réglementation qui, en assurant le repeuplement des fonds, contribue d'une façon directe au succès des récoltes artificielles.

Les personnes étrangères aux questions de pêche s'expliquent difficilement pourquoi le prix des huîtres, naguère relativement modique, a augmenté dans des proportions excessives et se maintient à un taux élevé. Ce fait est cependant très-compréhensible. Il y a une trentaine d'années, la consommation des huîtres était limitée, faute de moyens de transport suffisants. L'établissement de nos grandes lignes de chemins de fer donna à cette branche du commerce national un essor considérable. Les demandes se multiplièrent et les pêcheurs redoublèrent d'activité. L'exploitation abusive à laquelle ils se livrèrent amena l'appauvrissement successif des bancs.

Le coquillage devenant de plus en plus rare, et la demande ne faisant que s'accroître, les prix s'élevèrent rapidement. On comprit alors la nécessité d'une réglementation dont la loi du 9 janvier 1852 posa les fondements, et que les décrets des 4 juillet 1853 et 19 novembre 1859 complétèrent. La reconstitution des bancs ne pouvait toutefois s'opérer que lentement. D'un autre côté, ce n'est qu'après bien des tâtonnements que l'ostréiculture est parvenue à fournir un large contingent au commerce des huîtres. La production s'est incontestablement développée dans de grandes proportions, comparativement à ce qu'elle était il y a dix ou quinze ans; mais la demande a continué de suivre la même marche ascendante, provoquée par l'achèvement successif des grandes voies ferrées et des chemins d'intérêt local qui, en facilitant les transports, apportent les produits de la mer jusque dans l'intérieur de la France. L'exportation devient en outre de plus en plus considérable; enfin, il faut faire la part de l'augmentation progressive des droits d'octroi, ajoutée à la surélévation des tarifs des chemins de fer.

Toutes ces considérations, jointes à l'accroissement des salaires du nombreux personnel employé à la manipulation des huîtres et à

leur transport, expliquent pourquoi le prix de ces coquillages se maintient à un taux élevé. On constate toutefois, depuis quelque temps, une tendance assez marquée à la baisse. Il y a lieu d'espérer qu'elle s'accroîtra lorsque nos bancs seront entièrement reconstitués, et que les établissements ostréicoles donneront à l'alimentation tout ce qu'ils peuvent produire.

Moules. — En 1875, 345,991 hectolitres de moules ont été vendus 2,088,530 francs. Ce coquillage est pêché au moyen de la drague sur les bancs qui n'émergent pas, ou recueilli à la main sur les rochers qui découvrent. La moule est, comme l'huître, l'objet d'une culture artificielle qui a un plein succès. L'industrie des bouchots à moules a pris un grand développement depuis quelques années, sur les côtes du département de la Charente-Inférieure notamment.

Les bouchots sont formés de pieux plantés dans le sol, suivant une ligne perpendiculaire à la côte, éloignés les uns des autres de 2 à 3 mètres et réunis, à la base, par un clayonnage sur lequel les moules se fixent, grandissent et se développent en peu de temps.

L'élevage des moules a été entrepris dans la baie de Somme, où MM. Lemaire et Rozé possèdent une exploitation.

Il m'a paru utile de compléter la statistique des pêches maritimes par l'indication du nombre des établissements de pêche existant sur le littoral au 31 décembre de chacune des années 1874 et 1875. Tel est l'objet du tableau ci-après, duquel il ressort qu'il y avait au 31 décembre de l'année dernière 31,068 établissements de pêche occupant une superficie de 9,662 hectares 04 ares 30 centiares et détenus par 36,622 personnes.

Le montant des redevances perçues au profit du Trésor public sur les établissements de pêche détenus par des non-inscrits maritimes s'élevait, à la même époque, à la somme de 166,709 francs; mais les redevances à déterminer pour certains quartiers n'avaient pas encore été fixées par l'Administration des domaines.

ANNEXE A.

NOTE

SUR L'UTILISATION DES MARAIS SALANTS, POUR L'ÉLEVAGE DE L'HUITRE ET DU POISSON.

L'Administration de la marine poursuit actuellement des expériences dont la réussite aurait une grande influence sur la situation de nos salines de l'Ouest. Il s'agirait de transformer une partie de ces salines en claires, c'est-à-dire en bassins propres à l'élevage et à l'engraissement des huîtres.

Une industrie nouvelle, l'ostréiculture ou culture artificielle de l'huître, produit depuis quelques années d'énormes quantités de jeunes huîtres (on les compte par centaines de millions), surtout dans le bassin d'Arcachon et dans les rivières du Morbihan. Parvenus à un certain âge, ces mollusques ne se développent bien que s'ils sont convenablement espacés sur des fonds propices; il faut donc de vastes emplacements pour les faire grandir, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la dimension marchande. Dans le bassin d'Arcachon, la place ne manque pas pour cet objet, et d'ailleurs les nombreuses claires de Marennes, de l'île d'Oleron, de l'île de Ré, ne sont pas loin; elles reçoivent le trop-plein des produits du bassin.

Mais il n'en est pas de même dans le Morbihan. Le quartier maritime d'Auray notamment, qui compte des parcs de reproduction nombreux et féconds, ne possède presque pas de parcs d'élevage, parce que les terrains propres à l'établissement des claires y sont rares. Les ostréiculteurs de cette région obtiennent ainsi, chaque année, plus de jeunes huîtres qu'ils n'en peuvent élever et cherchent partout des débouchés pour l'excès de leur production.

Ces débouchés, le département de la marine a pensé qu'on les trou-

verait peut-être dans les marais salants des quartiers voisins. Les marais salants sont en effet des lieux d'élevage tout préparés; comme les claires, ce sont des bassins peu profonds, où l'eau de mer se renouvelle de temps en temps, et s'il était démontré que l'huître peut prospérer, au moins dans ceux d'entre eux où ce renouvellement de l'eau est facile, leurs propriétaires auraient découvert un moyen précieux de les utiliser. Bien conduite et placée dans des conditions favorables, l'industrie de l'élevage doit donner des bénéfices certains; car les petites huîtres achetées à Vannes ou à Auray n'ont qu'une valeur insignifiante, en comparaison du prix élevé que l'huître comestible atteint partout sur les marchés.

C'est au Croisic que la marine a choisi son premier champ d'expériences. Elle a passé un contrat avec deux négociants de ce port pour l'occupation d'un ancien lais de mer, dit Baules de Sissable, que ceux-ci possèdent sur les bords du Trait du Croisic. En vertu de ce contrat, les propriétaires ont fermé leur terrain par une digue, percée d'une vanne destinée à régler l'introduction des eaux de la mer; ils y ont fait construire une maison de garde et l'ont livrée à l'Administration gratuitement, sauf le paiement d'une faible somme annuelle pour le loyer de cette maison. D'autre part, l'Administration s'est engagée à y créer à ses frais des parcs d'élevage, à y déposer des huîtres, à y entretenir un gardien, enfin à y poursuivre des essais d'ostréiculture pendant quatre ans, terme après lequel le terrain fera retour à ses propriétaires, avec tous les travaux qui y auront été exécutés et avec le coquillage qui s'y trouvera.

Les expériences du parc de Sissable ont commencé l'été dernier et ont complètement réussi. Toutes les jeunes huîtres qu'on y a déposées, les unes récoltées dans le pays même sur un banc naturel, le plus grand nombre provenant des parcs de reproduction du Morbihan, se sont développées dans des proportions remarquables.

Il paraît donc acquis que les terrains avoisinant le Croisic, où s'étendent de vastes marais salants, sont favorables à l'élevage des huîtres. Les essais se continueront d'ailleurs pendant trois ans encore; s'ils sont définitivement heureux, non-seulement les propriétaires des Baules de Sissable ne manqueront pas de poursuivre l'exploitation que la marine aura mise en bonne voie, mais il faut espérer qu'ils trouveront des imitateurs parmi les propriétaires des salines favorablement situées.

Les résultats obtenus au Croisic ont déterminé le Ministre de la marine à tenter une expérience semblable sur un autre point. Le commissaire de l'inscription maritime des Sables-d'Olonne a été invité

récemment à chercher un terrain propice parmi les nombreux marais salants qui entourent cette ville et à s'entendre avec le propriétaire pour que le terrain soit mis pendant un certain temps à la disposition de l'Administration dans des conditions analogues à celles du parc de Sissable. L'intention de la marine est de déposer sur le nouvel emplacement, quand il aura été aménagé, des huîtres achetées en partie à Arcachon, en partie dans le Morbihan, afin de varier les essais en variant les provenances.

L'introduction de l'élevage de l'huître dans nos salines de l'Ouest aurait des conséquences si importantes pour la population de cette région et pour l'industrie huîtrière elle-même; que le département de la marine ne reculera devant aucun effort, devant aucun sacrifice, dans la mesure de ses ressources, en vue d'assurer le succès des tentatives qu'il a inaugurées.

L'essai effectué au Croisic paraît au surplus avoir eu déjà du retentissement; car, depuis peu de temps, plusieurs demandes ont été adressées au Ministre de la marine par des propriétaires de marais salants qui sollicitent l'autorisation de les convertir en établissements huîtriers.

Les terrains ne sont pas tous favorables, au même degré, à la croissance de l'huître et à son engraissement; mais sur les points où la culture des coquillages ne donnerait pas aux propriétaires de marais des bénéfices suffisants, on pourrait affecter ces propriétés à une autre industrie maritime, celle de l'élevage du poisson, qui réussit très-bien sur différents points du littoral. Il suffirait pour cela d'obtenir du Ministre de la marine l'autorisation de convertir en *réservoirs à poissons* tout ou partie des marais salants dont la transformation serait poursuivie. Cette autorisation n'est jamais refusée.

TABLEAUX.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875	TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.		
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.		en plus.	en moins.			francs.	francs.
PÊCHE EN BATEAU.																						
1,786	1,928	142	"	101	116	15	"	10,670	11,086	416	"	Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Morue. { Islande... Idem. 6,950,000 7,274,000	324,000	"	3,808,000	4,146,000	338,000	"	"			
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Hareng frais..... Idem. 695,000 412,000	"	193,000	161,000	112,000	"	49,000	"			
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Maquereau frais... Idem. 185,000 340,000	150,000	"	108,000	184,000	76,000	"	"			
												Sardines..... Nombre. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Anchois..... Kilogr. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
1,171	1,196	25	"	177	191	14	"	3,540	3,649	109	"	Autres espèces.... Idem. 1,288,000 1,200,000	"	88,000	1,031,000	960,000	"	71,000	"			
												Huitres..... Nombre. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Moules..... Hectol. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Autres coquillages.. Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Crevettes..... Kilogr. 62,000 52,000	"	10,000	31,000	26,000	"	5,000	"			
												Amendements marins..... Mèt. c. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
PÊCHE À PIED.																						
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 60,000 60,000	"	"	48,000	48,000	"	"	"			
												Huitres..... Nombre. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
850	850	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Autres coquillages.. Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Crevettes..... Kilogr. 4,000 4,000	"	"	2,000	2,000	"	"	"	"		
												Amendements marins..... Mèt. c. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
3,807	3,974	167	"	278	307	29	"	14,210	14,735	525	"	TOTAUX.....	5,180,000	5,478,000	414,000	125,000						
															DIFFÉRENCE en plus.....		289,000 ^f					

En 1875, la pêche de la morue en Islande a été aussi fructueuse qu'en 1874, et les prix de vente plus rémunérateurs. La pêche dite du Dogger-Bank (Mer du Nord), exercée par des bateaux d'un tonnage inférieur à 50 tonneaux, a pris une certaine extension. Les vents d'est qui ont régné lors de l'apparition des harengs ont trop hâté le passage de ce poisson, et en ont rendu la pêche moins abondante qu'on ne l'espérait. Les résultats de la pêche du maquereau signalés ci-contre ont été obtenus par des bateaux du sous-quartier de Grave-lines; les marins de Dunkerque ne pratiquent plus cette pêche. La pêche au chalut (autres espèces) est resté à peu près stationnaire. Les différences en moins relevées ci-contre proviennent des entraves mises à cette pêche par les coups de vent des mois de novembre et de décembre 1875. La pêche de la crevette en bateau s'est ralentie: en 1874, 21 bateaux montés par 66 hommes avaient été employés à cette pêche; en 1875, on ne relève que 13 bateaux montés par 34 hommes. Les résultats de la pêche à pied ne peuvent être que très-imparfaitement constatés, les riverains consommant une partie de leur pêche. Les bateaux étrangers au quartier de Dunkerque y ont vendu pendant l'année 1875:

	POIDS.	VALEUR.
Hareng frais.....	280,000 ^k	120,000 ^f
Maquereau frais.....	20,000	17,000
Autres espèces.....	550,000	441,000
TOTAUX.....	850,000	578,000

Ces chiffres, qui figurent dans les états spéciaux aux ports d'armement desdits bateaux, n'ont pas été comptés dans les produits énumérés ci-contre.

NOMBRE D'HOMMES em-ployés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.		QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.		
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	francs.	francs.		francs.	francs.
PÊCHE EN BATEAU.																									
													Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr.												
22	22			1	1			148	148				Morue. { Islande... Idem.	51,969	49,000			2,969	29,000	31,000	2,000				
													Hareng (salaison à bord)..... Idem.												
													Hareng frais..... Idem.	379,937	504,171	124	234		132,978	176,460	43,482				
													Maquereau (salaison à bord)..... Idem.												
													Maquereau frais.... Idem.	91,282	70,162			21,120	61,159	47,009		14,150			
													Sardines..... Nombre.												
950	925		25	139	139			3,126	3,126				Anchois..... Kilogr.												
													Autres espèces..... Idem.	1,685,573	2,156,841	471,268			893,354	1,143,126	249,772				
													Huîtres..... Nombre.	235,600	238,050	2,450			29,915	30,348	433				
													Moules..... Hectol.												
													Autres coquillages.. Idem.												
													Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.												
													Crevettes..... Kilogr.												
													Amendements marins..... Mét. c.												
PÊCHE À PIED.																									
													Diverses espèces de poissons..... Kilogr.	17,547	30,758	13,208			9,300	16,300	7,000				
220	220												Huîtres..... Nombre.												
													Moules..... Hectol.												
													Autres coquillages.. Idem.												
													Crevettes..... Kilogr.	3,100	3,850	750			6,200	7,700	1,500				
													Amendements marins..... Mét. c.												
1,192	1,167		25	140	140			3,274	3,274				TOTAUX.....						1,161,906	1,451,943	304,187	14,150			
																		DIFFÉRENCE en plus.....		290,037 ¹					

Comme les années précédentes, le quartier de Calais n'a armé, en 1875, qu'une seule goëlette pour la pêche de la morue en Islande. Bien que dépassant de 2,000 francs les produits réalisés en 1874, les résultats de la dernière campagne n'ont procuré, en moyenne, aux hommes, qu'un bénéfice de 100 francs par mois. Eu égard au peu de ressources qu'offre ici la saison d'été, ce bénéfice peut tenter quelques marins entreprenants, mais il n'est pas de nature à déterminer l'extension de la pêche de la morue.

La pêche du hareng frais a été assez lucrative en 1875, mais la population de Calais même y a peu participé; ce sont toujours les marins de Wissant et de Waldam qui s'y livrent avec des bateaux de 5 à 10 tonneaux.

La pêche au chalut a donné des résultats d'autant plus satisfaisants que les marins sont entrés dans une voie d'association qui leur permet, sans interrompre leur pêche, de faire porter, à tour de rôle, par chacun d'eux, dans les ports voisins, le poisson qu'ils ont capturé. Ce sont des bateaux de 30 à 40 tonneaux qui pratiquent ce genre de pêche, et le matériel dont ils se servent est en voie de progrès.

Pendant l'été c'est toujours la pêche aux cordes qui est en faveur, malgré les profits très-minimes qu'elle procure aux marins.

Les bancs d'huîtres du quartier de Calais n'ont été dragués, comme d'habitude, que par trois bateaux qui, profitant du manque de concurrence, préfèrent vendre leurs produits très-cher, plutôt que de se livrer à une exploitation plus active.

La pêche des crevettes est exclusivement pratiquée par des femmes.

Il n'y a sur la côte de Calais ni pêcheries ni réservoirs à poissons ou à crustacés.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.		
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.		en plus.	en moins.			francs.	francs.
												PÊCHE EN BATEAU.										
												Morue. { Terre-N ^e ..	Kilogr.	"	"							
												Morue. { Islande...	Idem.	"	"							
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	"	"							
												Hareng frais.....	Idem.	1,549,488	1,743,912	194,424	"	387,372	435,978	48,606		
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	"	"							
												Maquereau frais...	Idem.	205,760	274,090	68,330	"	102,880	137,045	34,165		
												Sardines.....	Nombre.	"	"							
												Anchois.....	Kilogr.	"	"							
1,160	1,141	"	19	246	252	6	"	2,917	2,800	"	117	Autres espèces.....	Idem.	2,246,706	2,181,991	"	64,715	838,725	827,078	"	11,647	
												Huitres.....	Nombre.	"	"							
												Moules.....	Hectol.	"	4,023	4,028	"	"	10,070	10,070	"	"
												Autres coquillages..	Idem.	"	"							"
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	"	"							"
												Crevettes.....	Kilogr.	387,220	388,875	1,655	"	77,444	77,775	331	"	"
												Amendements marins.....	Mèt. c.	"	"							"
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	469,914	293,886	"	176,028	116,527	73,145	"	43,382	
												Oiseaux de mer....	Nombre.	8,390	22,600	14,210	"	4,195	11,300	7,105	"	"
746	783	37	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules.....	Hectol.	80	460	380	"	200	1,150	950	"	"
												Autres coquillages..	Idem.	1,805	1,737	"	68	45,120	43,426	"	1,694	
												Crevettes.....	Kilogr.	19,130	51,450	32,320	"	3,820	10,290	6,464	"	"
												Annélides.....	Idem.	55,735	66,533	10,798	"	69,670	83,166	13,496	"	"
1,906	1,924	18	"	246	252	6	"	2,917	2,800	"	117	TOTAUX.....						1,645,959	1,710,423	121,187	56,723	
																		DIFFÉRENCE en plus.....		64,464 ^f		

Les résultats de la pêche, plus favorables en 1875 qu'en 1874, accusent une année moyenne, qui aurait pu être excellente si la pêche à pied avait mieux réussi.

L'ensablement toujours croissant de la baie de Somme contribue à la disparition du poisson que l'on pêche dans les parcs mobiles. La population maritime sédentaire a trouvé une heureuse compensation à ce déchet, en 1875, dans une récolte abondante de vers marins et dans les produits de la chasse des oiseaux de mer.

Les bains de mer du quartier ont été fort suivis en 1875. La société humaine de la baie de Somme, toujours en progrès, augmente peu à peu son avoir et soulage de nombreuses misères dans la population maritime; elle possède aujourd'hui une encaisse de 14,000 francs.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
PÊCHE EN BATEAU.																							
195	184	"	11	10	10	"	"	1,532	1,521	"	11	Morue. (Terre-N ^{ve} ..	Kilogr.	1,226,564	1,016,365	"	210,199	534,153	570,822	36,669	"	<p>La pêche de la morue à Terre-Neuve, bien qu'inférieure en poids à celle de l'année dernière, a donné de bons résultats pécuniaires à cause du prix élevé du poisson sur les lieux de vente.</p> <p>Quoique le total général en numéraire des pêches du quartier de Dieppe présente un excédant de recettes sur les résultats de 1874, la pêche du hareng a été loin de donner un produit suffisamment rémunérateur pour les armateurs et pour les marins. Les pêches du maquereau (salaison à bord) et du hareng (salaison à bord), ainsi que celle du hareng frais, ont été exceptionnellement malheureuses, à cause des mauvais temps qui n'ont pas permis à nos bateaux de se livrer d'une manière continue à leur industrie.</p> <p>La pêche fraîche au chalut a seule prospéré, grâce au prix élevé auquel s'est toujours vendu le poisson, et c'est aux bons résultats de cette pêche qu'on doit attribuer l'excédant de recettes qui figure à la présente situation.</p> <p>Il existe dans chacune des localités de Dieppe et du Tréport un établissement de bains de mer qui apporte une certaine aisance à une partie de la population maritime.</p> <p>La société de secours mutuels <i>Notre-Dame-de-Bon-Secours</i>, fondée en 1854, continue à prospérer. C'est un véritable bienfait pour les pêcheurs et pour leurs familles.</p>	
20	20	"	"	1	1	"	"	70	81	11	"	Morue. (Islande...)	Idem.	38,741	49,694	10,953	"	20,000	21,095	1,095	"		
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	384,603	220,215	"	164,388	102,182	73,910	"	28,272		
												Hareng frais.....	Idem.	983,020	569,637	"	413,363	272,087	269,232	"	2,855		
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	158,314	127,007	"	31,307	45,215	33,597	"	11,618		
												Maquereau frais...	Idem.	341,679	357,495	15,816	"	110,054	114,077	4,023	"		
												Sardines.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Anchois.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"		"
1,638	1,771	133	"	279	270	"	9	4,771	4,673	"	98	Autres espèces...	Idem.	3,945,902	4,452,020	506,118	"	1,578,361	1,780,808	202,447	"		
												Huitres.....	Nombre.	132,160	101,040	"	31,120	9,912	7,578	"	2,334		
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	1,300	1,466	166	"	1,951	2,200	249	"		
												Crevettes.....	Kilogr.	4,000	4,600	600	"	10,000	11,500	1,500	"		
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
PÊCHE À PIED.																							
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	115,047	76,357	"	38,690	46,019	30,542	"	15,477		
												Huitres.....	Nombre.	2,480	800	"	1,680	186	60	"	126		
526	530	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules.....	Hectol.	5,683	6,993	1,310	"	17,050	20,980	3,930	"		
												Autres coquillages..	Idem.	2,378	2,419	41	"	28,992	26,002	"	2,990		
												Crevettes.....	Kilogr.	9,968	7,791	"	2,177	24,918	19,578	"	5,340		
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"		
2,379	2,505	126	"	290	281	"	9	6,373	6,275	"	98	TOTAUX.....			2,801,080	2,981,981	249,913	69,012					
																			DIFFÉRENCE en plus.....		180,901 ⁴		

NOMBRE D'HOMMES em-ployés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
PÊCHE EN BATEAU.																						
439	435	"	4	21	21	"	"	5,090	5,003	"	87	Morue. { Terre-N ^{ve} ..	Kilogr.	3,547,051	3,238,546	"	308,505	1,532,401	1,648,655	116,254	"	<p>Les résultats de la pêche de la morue ont été assez médiocres comme quantité, mais les prix se sont maintenus à un taux assez élevé, de sorte qu'avec moins de poisson qu'en 1874, le montant de la vente a dépassé de plus de 100,000 fr. celui de l'année précédente.</p> <p>La pêche d'Islande paraît être dans une période croissante; 16 navires seulement avaient fait cette pêche en 1874, 24 l'ont pratiquée en 1875, et il est certain que les chiffres de 1876 seront encore plus élevés. En 1874, le quartier de Fécamp avait été particulièrement éprouvé en Islande: 3 navires s'y étaient perdus corps et biens; mais la campagne de 1875 n'a été marquée par aucun sinistre et devra donner confiance aux armateurs. Un de ceux de Fécamp qui envoie chaque année deux navires en Islande les expédie un mois avant l'époque ordinaire des départs, en leur recommandant de faire une première pêche sur les côtes de Norvège et de ne se diriger vers l'Islande qu'à la fin de mars. Ce genre d'opération n'a pas encore amené de bien satisfaisantes recettes; mais il est probable que, grâce à l'adoption de nouveaux engins, de meilleurs résultats seront obtenus à l'avenir.</p> <p>La pêche du hareng n'a pas été bonne en 1875; toutefois, dans les derniers jours de l'année, les pêcheurs ont pu profiter d'un passage de ce poisson, et en une semaine ils se sont à peu près relevés d'une saison véritablement désastreuse.</p> <p>La pêche du maquereau a été mauvaise et il est à craindre qu'on y renonce à Fécamp, comme on l'a fait à la Hougue et ailleurs.</p> <p>La pêche des huîtres, autrefois florissante, ne se fait pour ainsi dire plus. La différence qui existe à l'avantage de l'année 1875 est due en grande partie à l'augmentation des prix de vente.</p> <p>Dans les syndicats, la petite pêche n'a pas donné de résultats bien rémunérateurs: cela tient un peu à ce que la population maritime, réalisant des bénéfices relativement considérables à héberger les nombreux étrangers qui fréquentent nos stations balnéaires, ne met pas la même ardeur qu'autrefois à prendre la mer.</p> <p>La plage d'Étretat a été ravagée par la tempête du mois de novembre dernier; on travaille à la remettre en état.</p> <p>Le chenal d'Yport a été continué, mais il n'est pas encore achevé et ne rend par conséquent pas tous les services qu'on pourra en tirer quand il sera plus creusé.</p> <p>Les travaux entrepris à l'entrée du port de Fécamp rendent les mouvements difficiles. Il serait à désirer qu'ils fussent poussés plus rapidement que l'exiguïté des crédits actuels ne le permet.</p> <p>La situation des pêcheurs, bonne au point de vue moral, est matériellement précaire.</p>
308	483	175	"	10	24	8	"	1,231	1,828	597	"	Morue. { Islande...	Idem.	948,866	1,419,413	470,547	"	448,030	705,700	257,670	"	
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	4,143,003	3,474,544	"	668,459	1,037,525	1,144,626	107,101	"	
												Hareng frais.....	Idem.	302,242	472,276	170,034	"	109,325	180,011	70,686	"	
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	1,025,316	857,147	"	168,169	301,434	261,525	"	39,909	
												Maquereau frais....	Idem.	68,793	66,400	"	2,303	41,276	39,862	"	1,414	
												Sardines.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Anchois.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
1,811	1,621	"	190	259	229	"	30	4,938	4,233	"	705	Autres espèces....	Idem.	86,375	116,856	30,481	"	86,375	116,856	30,481	"	
												Huîtres.....	Nombre,	150,000	318,880	168,880	"	12,000	31,888	19,888	"	
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	4,635	4,275	"	360	9,270	8,547	"	723	
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	
PÊCHE À PIED.																						
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	6,940	7,690	750	"	6,940	7,690	750	"	
												Huîtres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
101	110	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules.....	Hectol.	1,710	2,125	415	"	3,407	4,250	843	"	
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	4,400	4,400	"	"	17,600	17,600	"	
2,659	2,649	"	10	296	274	"	22	11,259	11,064	"	195	TOTAUX.....						3,587,983	4,167,210	621,273	42,046	
																			DIFFÉRENCE en plus.....		579,227 ¹	

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.	DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		1874.	1875.	
												PÊCHE EN BATEAU.									
												Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr.									
												Morue. { Islande... Idem.									
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.									
												Hareng frais..... Idem.									
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.									
												Maquereau frais... Idem.									
												Sardines..... Nombre.									
												Anchois..... Kilogr.									
962	954	"	8	328	336	8	"	3,094	3,420	326	"	Autres espèces.... Idem.	1,234,730	1,450,984	216,254	"	1,852,197	2,176,476	324,279	"	
												Huitres..... Nombre.									
												Moules..... Hectol.	28,100	16,500	"	11,600	123,500	82,500	"	41,000	
												Autres coquillages.. Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre	"	"	"	"	"	"	"	"	"
												Crevettes..... Kilogr.	179,132	201,897	22,765	"	179,132	201,897	22,765	"	
												Amendements marins..... Mèt. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
												PÊCHE À PIED.									
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
												Huitres..... Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
												Moules..... Hectol.	"	9,800	9,800	"	"	39,700	39,700	"	"
	47	47	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Autres coquillages.. Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
												Crevettes..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
												Amendements marins..... Mèt. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
962	1,001	39	"	328	336	8	"	3,094	3,420	326	"	TOTAUX.....					2,154,829	2,500,573	386,744	41,000	
																	DIFFÉRENCE en plus.....		345,744 ^f		

L'importance des produits de pêche, qui décroissait depuis quelques années, s'est relevée en 1875.
 La pêche sur les côtes belges a donné de beaux résultats et attirera sans doute un plus grand nombre de pêcheurs dans ces parages.
 La pêche des moules a diminué dans son rendement, mais les prix de vente se sont bien tenus.
 La pêche de la crevette a augmenté et les petits chalutiers ont réalisé des bénéfices.
 La situation des pêcheurs au point de vue moral est toujours satisfaisante.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOTÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
PÊCHE EN BATEAU.																						
												Morue. { Terre-N ^{ve} ..	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Morue. { Islande...	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	65,000	27,600	"	37,400	15,517	9,121	"	6,396	
												Hareng frais.....	Idem.	181,060	114,915	"	66,145	69,279	50,601	"	18,678	
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	87,500	91,535	4,035	"	29,873	25,081	"	4,792	
												Maquereau frais...	Idem.	1,217	829	"	388	1,320	1,650	330	"	
												Sardines.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Anchois.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
1,155	1,126	"	29	299	312	13	"	1,991	1,984	"	7	Autres espèces.....	Idem.	349,153	560,944	211,791	"	510,019	555,223	45,204	"	
												Huitres.....	Nombre.	888,600	1,038,000	149,400	"	52,877	82,445	29,568	"	
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	900	925	25	"	1,800	1,850	50	"	
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mèt. c.	8,900	8,603	"	297	27,898	24,332	"	3,566	
PÊCHE À PIED.																						
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	125,012	55,562	"	69,150	87,475	42,125	"	45,350	
												Huitres.....	Nombre.	17,900	15,020	"	2,880	765	902	137	"	
575	615	40	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules.....	Hectol.	7,140	7,700	560	"	50,700	51,100	400	"	
												Autres coquillages.	Idem.	485	435	"	50	1,350	1,300	"	50	
												Crevettes.....	Kilogr.	63,215	62,385	"	830	41,680	39,470	"	2,210	
												Amendements marins.....	Mèt. c.	"	2,150	2,150	"	"	4,300	4,300	"	
1,730	1,741	11	"	299	312	13	"	1,991	1,984	"	7	TOTAUX.....						890,553	889,500	79,989	81,042	
																			DIF-FÉRENCE en moins.....		1,053 ^f	

Dans son ensemble, l'industrie de la pêche a donné, en 1875, la même quantité de produits qu'en 1874. La situation des pêcheurs n'a donc pas varié. C'est surtout la population de Courseulles qui souffre de la décadence que subissent depuis quelque temps les grandes pêches du hareng et du maquereau; en deux ans, ces pêches ont perdu près des quatre cinquièmes de leur importance, soit plus de 335,000 francs. Dans ces conditions, les armements deviennent excessivement difficiles. Il faut espérer que le chemin de fer qui reliera cette année Courseulles à la ligne de l'Ouest ravivera les opérations maritimes de ce port.

A Ouistreham, l'industrie est stationnaire; à Port-en-Bessin, au contraire, elle continue à progresser.

Il y a lieu de croire que l'année 1876 ne se passera pas sans que les travaux du bassin d'échouage impatientement attendus par les pêcheurs de cette localité soient mis en adjudication.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.		en plus.	en moins.			1874.
												PÊCHE EN BATEAU.									
												Morue. { Terre-N ^o .	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Morue. { Islande...	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Hareng frais.....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Maquereau frais...	Idem.	"	5,000	5,000	"	18,000	18,600	"	"
												Sardines.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Anchois.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"
780	796	16	"	277	262	"	15	770	665	"	105	Autres espèces.....	Idem.	326,000	303,500	22,500	178,000	165,000	"	13,000	
												Huitres.....	Nombre.	3,750	24,000	20,250	1,276	2,169	893	"	"
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Autres coquillages..	Idem.	30,000	24,000	6,000	19,100	12,600	"	6,500	
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	20,646	19,082	1,564	20,100	25,492	5,392	"	"
												Crevettes.....	Kilogr.	"	30,095	30,095	"	1,700	1,700	"	"
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	1,800	1,800	"	9,000	9,000	"	"
												PÊCHE À PIED.									
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	"	2,229	2,229	"	1,500	1,500	"	"
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"
	31	31	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Crustacés.....	Nombre.	"	2,440	2,440	"	1,350	1,350	"	"
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	18,467	18,467	"	92,300	92,300	"	"
780	827	47	"	277	262	"	15	770	665	"	105	TOTAUX.....					218,476	329,111	130,135	19,500	
															DIFFÉRENCE en plus.....		110,635 ¹				

Les procédés de pêche sont toujours les mêmes ; les filets employés sont : le havenet, le chalut, le tramail, la ligne de fond ; on se sert de claies pour la pêche des homards. Il n'existe dans le quartier ni réservoirs à poissons ni établissements coquilliers. Les homards et les langoustes destinés à l'exportation ne séjournent que peu de temps à Cherbourg, où ils sont conservés en transit dans des casiers ou viviers. La situation des marins qui n'ont d'autres ressources que la pêche est généralement assez précaire.

NOMBRE D'HOMMES em-ployés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des	QUANTITÉS PÊCHÉES.		
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	ESPÈCES CAPTURÉES.	UNITÉ.	1874.	1875.
4,456	4,613	157	"	82	82	"	"	12,704	12,528	"	176	PÊCHE EN BATEAU.			
31	68	37	"	3	4	1	"	215	340	125	"	Morue. { Terre-N ^{ve} .	Kilogr.	6,782,100	5,464,200
												Morue. { Islande...	Idem.	93,100	176,900
												Hareng (salaison à bord (provenant de Terre-Neuve..	Idem.	488,700	520,000
												Hareng frais,	Idem.	"	"
												Maquereau (salaison à bord)	Idem.	"	"
												Maquereau frais.	Idem.	26,750	41,268
												Sardines.	Nombre.	"	"
535	520	"	15	178	197	19	"	336	356	20	"	Anchois.	Kilogr.	"	"
												Autres espèces	Idem.	62,800	61,446
												Huîtres	Nombre.	15,000	22,300
												Moules	Hectol.	370	762
												Autres coquillages..	Idem.	140	261
												Crustacés (homards et langoustes) . . .	Nombre.	4,850	5,649
												Crevettes.	Kilogr.	125	161
												Amendements marins.	Mèt. c.	950	3,251
												PÊCHE À PIED.			
												Diverses espèces de poissons	Kilogr.	2,500	2,320
												Huîtres	Nombre.	200	200
84	392	308	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules	Hectol.	580	518
												Autres coquillages..	Idem.	390	379
												Crevettes.	Kilogr.	300	208
												Amendements marins.	Mèt. c.	"	16,329
5,106	5,593	487	"	263	283	20	"	13,255	13,224	"	31	TOTAUX			

DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
		francs.	francs.	francs.	francs.	
"	1,317,900	3,082,155	2,931,083	"	151,072	<p>La pêche de la morue à Terre-Neuve a été encore plus mauvaise qu'en 1874. Ce sont les armements pour les côtes Est et Ouest qui ont été le plus éprouvés. Ces fâcheux résultats sont dus, d'après les intéressés, aux mauvais temps et au peu de durée du séjour du capelan dans les havres de pêche. Un bâtiment a sombré en se rendant à la côte Est et un autre s'est perdu, à son retour en France, sur l'île d'Oleron.</p> <p>La pêche du hareng à Terre-Neuve a été bonne, et ses produits, de même que ceux de la campagne d'Islande, ont contribué à atténuer le déficit signalé dans le rendement de 1875.</p> <p>La situation de la pêche côtière a peu varié; l'exercice de cette pêche ne constitue pas, à proprement parler, une industrie dans le quartier de Saint-Malo, dont le personnel s'adonne plus volontiers aux expéditions lointaines et au cabotage.</p> <p>Une seule huître, celle de Herplus, a été exploitée pendant deux marées: l'état de ce banc s'améliore; en ne le soumettant qu'avec prudence au dragage, on peut espérer le voir se repeupler.</p> <p>Vingt claires, parcs ou réservoirs à huîtres ont été exploités en 1875 dans le quartier de Saint-Malo, et les ostréiculteurs paraissent satisfaits de leurs tentatives, qui, à la vérité, ne sont pas encore sorties de la phase des expériences. Trois autorisations nouvelles ont été accordées; un seul de ces derniers concessionnaires a commencé les travaux d'appropriation de son parc: il a déposé de jeunes huîtres d'Auray dans des réservoirs à peine ébauchés.</p> <p>Les pêcheurs en bateau réclament, depuis plusieurs années, la construction d'une cale de débarquement à la Landriais (rive gauche de la rivière la Rance) et d'une jetée-abri à l'entrée du petit port de Saint-Briac.</p>
83,800	"	48,164	99,375	51,211	"	
31,300	"	90,019	114,540	24,521	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
14,518	"	7,108	10,979	3,871	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	1,354	32,666	32,285	"	381	
7,300	"	1,484	1,635	151	"	
392	"	378	1,105	727	"	
121	"	140	320	180	"	
799	"	5,461	7,544	2,083	"	
36	"	480	610	130	"	
2,301	"	1,360	7,115	5,755	"	
"	180	1,421	1,372	"	49	
"	"	14	16	2	"	
"	62	950	893	"	57	
"	11	580	575	"	5	
"	92	705	644	"	61	
16,329	"	"	19,820	19,820	"	
		3,273,085	3,229,911	108,451	151,625	
DIFFÉRENCE en moins				43,174 ^f		

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>Les résultats de la pêche en 1875 ont été plus satisfaisants qu'en 1874. Le maquereau a été plus abondant, mais la sardine plus rare. Le passage de nombreux bancs de mulets a permis d'en capturer de très-grandes quantités. La pêche des crustacés est restée à peu près stationnaire.</p> <p>Lors de la dernière visite des huitrières, il a été constaté que depuis 1874 elles présentaient un sérieux commencement de reproduction.</p>
												Morue. { Terre-N ^o . Kilogr. " "										
												Morue. { Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais..... Idem. 68 100			36		34	52	18			
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais... Idem. 27,190 36,500		9,310		16,314	21,900	5,586				
												Sardines..... Nombre. 5,095 3,160			1,935	1,528	950		578			
												Anchois..... Kilogr. " "										
269	235	"	34	128	131	3	"	647	191	"	456	Autres espèces... Idem. 119,120 130,000		10,880		47,686	52,000	4,314				
												Huitres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. 143 100			43	714	500		214			
												Autres coquillages.. Idem. 180 120			60	900	600		300			
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. 1,385 1,550		165		2,770	3,100	330				
												Crevettes..... Kilogr. " "										
												Amendements marins..... Mèt. c. 80,000 48,000			32,000	77,900	60,000		17,900			
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 13,750 15,000		1,250		5,500	6,000	500				
												Huitres..... Nombre. " "										
510	540	30	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol. 520 700		180		2,600	3,500	900				
												Autres coquillages.. Idem. 300 340		40		1,500	1,700	200				
												Crevettes..... Kilogr. 500 250			250	300	150		150			
												Amendements marins..... Mèt. c. " 24,000		24,000			30,000	30,000				
779	775	"	4	128	131	3	"	647	191	"	456	TOTAUX.....				157,746	180,452	41,848	19,142			
															DIFFÉRENCE en plus.....		22,706 ^f					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>Les résultats de la pêche du maquereau sont inférieurs à ceux de 1874, parce que le poisson a été très-peu abondant et quoique le prix s'en soit accru.</p> <p>Le nombre des sardines pêchées en 1875 a été de beaucoup supérieur aux produits similaires de 1874; mais les prix de vente n'ont pas atteint ceux de l'année précédente, ce qui explique la faible augmentation en valeur signalée ci-contre. Les pêcheurs n'ont pu, pour le plus grand nombre, couvrir leurs frais d'armement. La rogue s'est vendue un peu moins cher, il est vrai, mais on en a consommé davantage.</p> <p>Une diminution assez sensible s'est manifestée quant au rendement de la pêche dite <i>autres espèces</i>, notamment au sous-quartier d'Audierne. Cela provient justement de ce que les marins de cette localité s'adonnent davantage à la pêche de la sardine et à celle du maquereau.</p> <p>La pêche des homards et des langoustes a été très-abondante dans le sous-quartier d'Audierne.</p> <p>Comme il était facile de le prévoir, la seine Bélot a triomphé des résistances qu'elle avait longtemps rencontrées. 80 filets de l'espèce environ, appartenant à 35 associations, ont fonctionné avec succès dans la baie de Douarnenez, en 1875. Si, comme on l'espère, les essais actuellement tentés pour remplacer la rogue de Norvège sont couronnés de succès, la pêche pourra devenir, grâce à ces innovations, plus prospère qu'elle ne l'a jamais été; il en est temps, car le prix de la rogue ruine les pêcheurs de sardines.</p>
												Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr. " "										
												Morue. { Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais..... Idem. " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais... Idem. 2,059,277 1,695,921										
												Sardines..... Nombre. 108,159,000 206,208,000										
												Anchois..... Kilogr. 145,600 317,920										
4,886	4,836	"	50	919	917	"		25,300	4,949	"	351	Autres espèces..... Idem. 587,224 453,489										
												Huitres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. " "										
												Autres coquillages.. Idem. " "										
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. 148,800 261,600										
												Crevettes..... Kilogr. 923 1,600										
												Amendements marins..... Mét. c. " "										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 4,860 5,440										
												Huitres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. " "										
												Autres coquillages.. Idem. " "										
												Crevettes..... Kilogr. " "										
												Amendements marins..... Mét. c. " "										
4,886	4,966	80	"	919	917	"		25,300	4,949	"	351	TOTAUX.....					4,375,578	4,878,520	645,354	142,412		
															DIFFÉRENCE en plus.....		502,942 ^f					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.						francs.	francs.	francs.	francs.	<p>La pêche de la sardine a été un peu plus abondante en 1875 qu'en 1874, mais le poisson s'est vendu meilleur marché. Nos marins s'en tiennent, pour cette pêche, aux filets anciens, et semblent peu disposés à se servir d'engins nouveaux essayés cependant avec succès dans d'autres quartiers.</p> <p>La pêche des autres poissons a donné des résultats à peu près équivalents à ceux de 1874.</p> <p>La récolte des coquillages, faite généralement par des femmes et des enfants, est assez productive sur quelques points du quartier, grâce au débouché que trouvent maintenant certains coquillages, tels que les palourdes et les bigorneaux, expédiés en grande quantité sur les marchés de l'intérieur.</p> <p>La pêche des huîtres a été moins fructueuse que pendant la campagne précédente dans la rade de Lorient; les bancs du Scorff tendent à disparaître, et ceux du Blavet avaient besoin du nettoyage qu'ils ont subi après la drague.</p> <p>Il a été construit 15 parcs en 1875 dans le quartier de Lorient, qui en compte maintenant 66; il existe deux importants réservoirs à crustacés.</p> <p>Les bateaux et outillages sont en général dans un état satisfaisant, surtout à Groix. La situation de la population maritime de cette île est bonne au point de vue matériel; il n'en est pas de même dans les autres localités du quartier de Lorient, où l'on se ressent des résultats défavorables de la pêche, surtout pour la sardine, pendant ces deux dernières années.</p> <p>L'insuffisance des deux seuls refuges (Port-Tudy et Port-Lay) qui existent à Groix fait désirer ardemment à la population de cette île l'agrandissement projeté de Port-Tudy. Les pêcheurs de Gâvres, obligés aujourd'hui de mettre leurs chaloupes à l'abri de l'autre côté de la baie, demandent instamment qu'il soit établi un refuge pour leurs bateaux à proximité de leurs demeures.</p>
												Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr. " " " " " "										
												Islande... Idem. " " " " " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " " " " " "										
												Hareng frais..... Idem. " " " " " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " " " " " "										
												Maquereau frais... Idem. 5,000 17,000 12,000 " 4,000 12,000 8,000 "										
												Sardines..... Nombre. 80,000,000 91,000,000 11,000,000 " 1,200,000 1,197,000 " 3,000 "										
3,887	4,476	589	"	822	959	137	"	6,998	7,510	512	"	Anchois..... Kilogr. 350 1,700 1,350 " 200 1,000 800 "										
												Autres espèces.... Idem. 4,800,000 4,700,000 " 100,000 1,058,000 995,000 " 63,000 "										
												Huîtres..... Nombre. 790,000 326,000 " 464,000 32,000 14,000 " 18,000 "										
												Moules..... Hectol. 1,600 " 1,600 " 8,000 " " 8,000 "										
												Autres coquillages.. Idem. 1,000 " 1,000 " 26,800 " " 26,800 "										
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. 50,000 58,000 8,000 " 131,000 140,000 9,000 "										
												Crevettes..... Kilogr. " 235 " 235 " 600 600 " "										
												Amendements marins..... Mèt. c. " 5,200 " 5,200 " 9,650 9,650 " "										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. " " " " " "										
												Huîtres..... Nombre. " 10,000 10,000 " " 500 500 " "										
	800	800	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol. " 1,700 1,700 " " 8,500 8,500 " "										
												Autres coquillages.. Idem. " 1,200 1,200 " " 28,000 28,000 " "										
												Crevettes..... Kilogr. " 3,000 3,000 " " 10,200 10,200 " "										
												Amendements marins..... Mèt. c. " 5,550 5,550 " " 11,000 11,000 " "										
3,887	5,276	1,389	"	822	959	137	"	6,998	7,510	512	"	TOTAUX.....					2,460,000	2,427,450	86,250	118,800		
													DIFFÉRENCE en moins....		32,550 ^f							

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>Les résultats généraux de la pêche en 1875 sont aussi satisfaisants que ceux de l'année précédente; la diminution dans le total de la vente provient de l'abaissement du prix de la sardine, lequel, de 25 francs le mille en 1874, est tombé à 18 francs en 1875.</p> <p>Les gisements huîtres du quartier sont toujours très-riches; la pêche n'y est exercée qu'avec la plus grande cir-conspection pour conserver intacts ces puissants foyers de reproduction.</p> <p>La situation des pêcheurs n'est pas mauvaise; mais elle s'améliorera considérablement le jour où ils sauront se constituer en associations. Ils réclament instamment l'amélioration du port du Bono, dans la rivière de Sainte-Avoie.</p>
												Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr. " " " "										
												Morue. { Islande... Idem. " " " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " " " "										
												Hareng frais..... Idem. " " " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " " " "										
												Maquereau frais... Idem. 27,600 25,500		2,070	22,600	19,200		3,400				
												Sardines..... Nombre. 65,800,000 70,109,000	4,309,000	"	1,644,930	1,262,000		382,930				
												Anchois..... Kilogr. " 950	40,200	39,250	450	20,100	19,650					
2,519	2,531	12	"	711	810	99	"	2,128	2,219	91	"	Autres espèces.... Idem. 435,120 674,200	239,080	"	348,096	505,650	157,554					
												Huîtres..... Nombre. 16,250,000 14,939,050	"	1,310,950	397,069	312,922		84,147				
												Moules..... Hectol. " "										
												Autres coquillages.. Idem. " 505	505	"	6,565	6,565						
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. 17,050 20,080	3,030	"	25,575	30,016	4,441					
												Crevettes..... Kilogr. " 5,830	5,830	"	11,660	11,660						
												Amendements ma-rins..... Mét. c. " "										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 14,268 25,200	10,932	"	7,134	12,600	5,466					
												Huîtres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. 3,400 7,060	3,660	"	10,000	21,180	11,180					
												Autres coquillages.. Idem. 2,900 5,000	2,100	"	20,000	35,000	15,000					
												Crevettes..... Kilogr. " "										
												Amendements ma-rins..... Mét. c. " 30,000	30,000	"	60,000	60,000						
2,889	2,896	7	"	711	810	99	"	2,128	2,219	91	"	TOTAUX.....			2,475,854	2,296,893	291,516	470,477				
												DIFFÉRENCE en moins.		178,961 ¹								

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
1,100	985	"	115	527	452	"	75	1,754	1,248	"	506	PÊCHE EN BATEAU.					francs.	francs.	francs.	francs.	<p>Il y a eu en 1875 diminution des armements et augmentation notable des produits de la pêche.</p> <p>La diminution des armements provient de ce qu'un certain nombre de bateaux qui avaient été précédemment employés en 1874 à la pêche ont été armés cette année, soit au bor-nage, soit au cabotage.</p> <p>L'augmentation des produits est due à diverses causes; la principale est la richesse toujours croissante des bancs d'huitres du havre de Penerf, dont le rendement augmente chaque année dans des proportions considérables, à l'en-contre des prix de vente. En ce qui concerne les autres fruits de la mer, les prix s'élèvent, au contraire, bien plus vite que les quantités pêchées, parce que l'on expédie maintenant à Paris et sur plusieurs autres marchés certaines espèces de poissons ou de crustacés qui autrefois étaient consommés sur les lieux de pêche et n'avaient, pour ainsi dire, aucune valeur.</p> <p>En résumé, la situation des pêcheurs du quartier de Vannes tend à s'améliorer; quoique cette situation soit en-core, pour la plupart des marins, bien éloignée de l'aisance, on peut dire que la misère diminue; il y a tout lieu de croire que cette misère disparaîtra lorsqu'aux causes susmentionnées se joindra l'exploitation des nouveaux bancs d'huitres formés dans le Morbihan, et lorsque les pêcheurs de Séné se déci-dèrent à faire construire des embarcations plus fortes et mieux outillées que celles qu'ils possèdent actuellement. Ils pourront alors se livrer à la pêche en dehors de ce golfe, et assez au large pour prendre en abondance les meilleures espèces de poissons.</p>	
												Morue. { Terre-N ^o .	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"		"
												Morue. { Islande...	Idem.	"	"	"	"	"	"	"		"
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"		"
												Hareng frais.....	Idem.	4,000	4,590	590	"	1,200	1,485	285		"
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"		"
												Maquereau frais....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"		"
												Sardines.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"		"
												Anchois.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"		"
												Autres espèces....	Idem.	375,000	402,000	27,000	"	127,765	142,600	14,835		"
												Huitres.....	Nombre.	4,728,000	6,562,000	1,834,000	"	165,480	200,990	35,510		"
												Moules.....	Hectol.	1,650	1,878	228	"	33,000	37,500	4,500		"
												Autres coquillages..	Idem.	1,244	1,979	735	"	31,115	35,475	4,360		"
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	402,000	389,000	"	13,000	20,000	25,250	5,250		"
												Crevettes.....	Kilogr.	"	25,000	25,000	"	"	9,000	9,000		"
												Amendements ma-rins.....	Mét. c.	850	1,540	690	"	20,000	25,000	5,000		"
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	14,500	13,850	"	650	"	5,540	"		"
												Huitres.....	Nombre.	82,000	88,000	6,000	"	"	3,520	"		"
												Moules.....	Hectol.	815	785	"	30	"	10,740	"		"
												Autres coquillages..	Idem.	970	1,080	110	"	59,000	30,400	2,275	"	
												Crevettes.....	Kilogr.	2,800	2,000	"	800	"	850	"	"	
												Amendements ma-rins.....	Mét. c.	470	529	50	"	"	10,225	"	"	
1,025	1,143	"	482	527	452	"	75	1,754	1,248	"	506	TOTAUX.....					457,560	538,575	81,015	"		
													DIFFÉRENCE en plus.....		81,015 ^f							

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
												PÊCHE EN BATEAU.											
												Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr.											Trois bateaux seulement font la pêche d'une manière suivie. Il n'y a pas de pêcheurs proprement dits à Saint-Nazaire. Le marché est approvisionné par le Croisic et Paimbœuf.
												Morue. { Islande... Idem.											
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.											
												Hareng frais..... Idem.											
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.											
												Maquereau frais... Idem.											
												Sardines..... Nombre.											
												Anchois..... Kilogr.											
24	24	"	"	15	15	"	"	27	27	"	"	Autres espèces... Idem.	4,750	3,000	"	1,750	4,750	3,000	"	1,750			
												Huitres..... Nombre.											
												Moules..... Hectol.											
												Autres coquillages.. Idem.											
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.											
												Crevettes..... Kilogr.											
												Amendements marins..... Mét. c.											
												PÊCHE À PIED.											
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.	662	306	"	713	2,650	1,225	"	1,425			
												Huitres..... Nombre.											
89	95	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol.	1,583	583	"	1,000	3,750	1,750	"	2,000			
												Autres coquillages.. Idem.	100	100	"	"	302	302	"	"			
												Crevettes..... Kilogr.	1,923	1,000	"	"	1,923	1,000	"	923			
												Amendements marins..... Mét. c.			"	"			"				
113	119	6	"	15	15	"	"	27	27	"	"	TOTAUX.....					13,375	7,277	"	6,098			
															DIFFÉRENCE en moins.....		6,098 ^f						

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
												PÊCHE EN BATEAU.											
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr.											<p>Pendant l'année 1875, la pêche du maquereau, de la sardine, des homards, des langoustes et des crustacés a été plus fructueuse qu'en 1874; celle de la sardine a surtout donné de magnifiques résultats.</p> <p>Les anchois n'ont pas paru en 1875; par contre, les moulières, qui n'avaient rien produit en 1874, ont été exploitées avec succès en 1875.</p> <p>Les produits de la pêche désignés sous le titre : autres espèces ont été à peu près les mêmes pendant les deux dernières années, et la différence en moins signalée pour 1875 ne peut provenir que d'une erreur qui paraît avoir été commise dans les renseignements fournis au quartier pour 1874.</p> <p>Le nombre des parcs à huîtres dans le bassin des chasses du port des Sables et celui des dépôts de moules dans le chenal du Perray augmentent toujours; dans un an ou deux, tous les parcs seront en pleine exploitation et procureront de beaux bénéfices. Le bassin des chasses n'offre plus d'emplacements disponibles; tout ce qui pouvait être concédé a été demandé et obtenu. L'Administration compte essayer bientôt de convertir en parcs à huîtres les salines devenues improductives, et si l'on y parvient, ce sera la fortune du pays.</p> <p>En somme, la situation des pêcheurs est très-satisfaisante.</p>
												Morue. { Islande... Idem.											
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.											
												Hareng frais..... Idem.											
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.											
												Maquereau frais... Idem.	83,212	108,940	25,728		41,865	51,506	9,641				
												Sardines..... Nombre.	123,510,500	292,665,300	169,154,800		1,382,221	2,244,748	862,527				
												Anchois..... Kilogr.	26,112			26,112	6,528					6,528	
2,824	3,405	581		673	681	8		4,289	4,310	21		Autres espèces.... Idem.	2,716,000	1,397,035		1,318,965	1,900,412	970,734			929,678		
												Huîtres..... Nombre.											
												Moules..... Hectol.		300	300			1,050	1,050				
												Autres coquillages.. Idem.	210	155		65	3,907	1,082			2,825		
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.	23,150	24,400	1,250		39,876	29,080			10,796		
												Crevettes..... Kilogr.		7,180	7,180			17,800	17,800				
												Amendements marins..... Mèt. c.											
												PÊCHE À PIED.											
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.		5,200	5,200			3,685	3,685				
												Huîtres..... Nombre.											
	520	520										Moules..... Hectol.		300	300			1,278	1,278				
												Autres coquillages.. Idem.		1,167	1,167			7,575	7,575				
												Crevettes..... Kilogr.		2,400	2,400			5,585	5,585				
												Amendements marins..... Mèt. c.											
2,824	3,925	1,101		673	681	8		4,289	4,310	21		TOTAUX.....					3,374,809	3,334,123	909,141	949,827			
															DIFFÉRENCE en moins.....		40,686 ^f						

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>L'augmentation dans les résultats généraux de la pêche provient de l'emploi de bateaux à vapeur.</p> <p>Les pêcheurs de Groix, de Dieppe, de Trouville et de Fécamp, au nombre de 150, ont passé la saison d'hiver à la Rochelle et l'on peut évaluer à 1,400,000 francs le produit de leur pêche. Les recettes perçues pour le transport du poisson et du coquillage par la compagnie d'Orléans se sont élevées à 850,000 francs (1,995 tonnes).</p> <p>L'industrie huîtrière tend à reparaitre et les parqueurs se sont mis à nettoyer leurs parcs abandonnés depuis longtemps.</p> <p>La moule a été plus abondante et plus recherchée sur les marchés que l'année précédente, ce qui explique l'augmentation signalée dans la vente de ce coquillage.</p> <p>La ville de la Rochelle possède deux établissements de bains de mer. Il existe également 2 ateliers de confiserie pour la préparation du thon, ainsi qu'une société des régates fort bien organisée.</p>
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr. " "										
												Morue. { Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais..... Idem. " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais... Idem. 30,000 35,000	5,000	"	32,500	40,500	8,000	"				
												Sardines..... Nombre. " "										
												Anchois..... Kilogr. " "										
749	821	72	"	320	342	13	"	2,457	2,798	341	"	Autres espèces.... Idem. 957,000 1,208,000	251,000	"	877,000	1,053,000	176,000	"				
												Huitres..... Nombre. 20,000 18,000	"	2,000	950	720	"		230			
												Moules..... Hectol. 15,400 20,000	4,600	"	100,000	145,000	45,000	"				
												Autres coquillages.. Idem. 4,600 5,000	400	"	15,000	22,000	7,000	"				
												Crustacés (homards et langoustes) ... Nombre. 1,100 700	"	400	2,200	1,400	"		800			
												Crevettes..... Kilogr. 1,800 2,000	200	"	3,600	4,000	400	"				
												Amendements marins..... Mét. c. 700 700	"	"	1,400	1,400	"					
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 2,500 3,200	700	"	2,500	3,200	700	"				
												Huitres..... Nombre. 118,000 160,000	42,000	"	5,900	6,400	500	"				
												Moules..... Hectol. 79,300 97,000	17,700	"	969,400	1,095,500	126,100	"				
3,500	3,500	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Autres coquillages.. Idem. 3,900 4,200	300	"	2,600	2,800	200	"				
												Crevettes..... Kilogr. 750 1,000	250	"	1,500	2,000	500	"				
												Amendements marins..... Mét. c. 1,800 1,800	"	"	3,600	3,600	"					
4,249	4,321	72	"	329	342	13	"	2,457	2,798	341	"	TOTAUX.....			2,018,150	2,381,520	36,400	1,030				
																DIFFÉRENCE en plus.....		363,370 ^t				

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>La pêche de la sardine a été pratiquée par deux embarcations seulement ; elle a donné des résultats assez satisfaisants. Elle était terminée quand les tempêtes d'octobre et de novembre sont venues jeter à la côte les chaloupes de la Cotinière et clore prématurément sur ce point la campagne de la pêche du poisson frais.</p> <p>Les moules ont été rares et de mauvaise qualité ; mais le frai a été très-abondant, trop abondant même dans l'intérêt des huîtres.</p> <p>La récolte des diverses espèces de goëmons a été moins considérable que l'année précédente. Par suite de la sécheresse de l'été de 1875, cette plante marine a souffert, à mer basse, de l'action d'un soleil ardent.</p> <p>Les bancs d'huîtres ne sont pas encore repeuplés ; mais l'importation dans les viviers de jeunes huîtres d'Arcachon et de la Bretagne, importation qui s'est élevée à 60 millions en 1875, et qui sera plus considérable en 1876, ne tardera sans doute pas à donner des résultats importants.</p>
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr. " "										
												Morue. { Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais... Idem. " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais... Idem. " "										
												Sardines..... Nombre. 26,200 158,700	132,500		500	3,200	2,700					
103	104	1	"	55	64	9	"	276	308	32	"	Anchois..... Kilogr. " "										
												Autres espèces.... Idem. 10,300 10,000		300	7,800	7,600				200		
												Huîtres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. 6,400 3,200		3,200	19,250	10,000				9,250		
												Autres coquillages.. Idem. 2,400 1,850		520	12,000	9,400				2,600		
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. 1,450 2,500	1,050		1,200	2,300	1,100					
												Crevettes..... Kilogr. 300 400	100		600	800	200					
												Amendements marins..... Mèt. c. 2,000 2,500	500		4,000	5,000	1,000					
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 43,970 38,000		5,970	32,970	28,400				4,570		
												Huîtres..... Nombre. " "										
264	4,100	3,836	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol. " "										
												Autres coquillages.. Idem. 4,400 4,940	540		22,000	24,700	2,700					
												Crevettes..... Kilogr. 250 300	50		500	600	100					
												Amendements marins..... Mèt. c. 39,000 34,000		5,000	78,160	69,000				9,160		
367	4,204	3,837	"	55	64	9	"	276	308	32	"	TOTAUX.....			178,980	161,000	7,800	25,780				

DIFFÉRENCE en moins..... 17,980^t

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits de pêche.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>La pêche des moules et des pétoncles a été de beaucoup inférieure à celle de l'année 1874 : ces coquillages ont manqué ; mais l'élevage des huîtres, auquel se livrent à peu près tous les marins, a pris un accroissement considérable, et le chiffre de la vente de ce coquillage a dépassé le produit constaté l'année dernière et qui s'élevait à 1,125,380 francs.</p> <p>Il a été créé, durant les années 1874 et 1875, dans le quartier 1,162 viviers, claires, dépôts d'huîtres, etc. Le chiffre total des établissements coquilliers du quartier est de 13,228 ; celui des fossés à poissons, de 573. L'élevage des coquillages se développe dans une large mesure.</p> <p>Une commission nautique, formée d'après les ordres des Ministres des travaux publics et de la marine, a adopté le projet de construction d'un môle-abri pour les bateaux de pêche à la pointe du Chapus. Cette décision a été accueillie avec reconnaissance par la population maritime.</p> <p>En somme, la situation des pêcheurs est satisfaisante au point de vue moral et matériel. Les bancs de moules et de pétoncles semblent se bien préparer pour la prochaine campagne, et le déficit qui s'est manifesté en 1875 dans la production de ces deux espèces de coquillages sera largement compensé, à moins d'événements imprévus.</p>
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr. " "										
												Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais..... Idem. " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais... Idem. " "										
												Sardines..... Nombre. 40,000 200,000	160,000	"	1,200	6,000	4,800	"				
430	435	5	"	255	265	10	"	1,230	1,236	6	"	Anchois..... Kilogr. " "										
												Autres espèces.... Idem. 130,000 135,000	5,600	"	110,000	115,000	5,000	"				
												Huîtres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. 7,200 6,600	"	600	54,000	20,000	"	34,000				
												Autres coquillages.. Idem. 2,100 1,250	"	850	84,000	50,000	"	34,000				
												Crabes..... Idem. 240 240	"	"	6,000	6,000	"	"				
												Crevettes..... Kilogr. 7,000 8,000	1,000	"	14,000	16,000	2,000	"				
												Amendements marins..... Mét. c. " "			"	"	"	"				
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 1,200 1,200	"	"	10,000	10,000	"	"				
												Huîtres..... Nombre. " "			"	"	"	"				
260	265	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol. " "			"	"	"	"				
												Autres coquillages.. Idem. 75 75	"	"	3,000	3,000	"	"				
												Crevettes..... Kilogr. " "			"	"	"	"				
												Amendements marins..... Mét. c. " "			"	"	"	"				
690	700	10	"	255	265	10	"	1,230	1,236	6	"	TOTAUX.....			282,200	226,000	11,800	68,000				
																DIFFÉRENCE en moins.....		56,200 ^f				

NOMBRE D'HOMMES em-ployés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										
												Morue. { Terre-N ^o ..	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Morue. { Islande...	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Hareng frais.....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Maquereau frais....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Sardines.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Anchois.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
160	163	3	"	92	90	"	2	75	70	"	5	Autres espèces....	Idem.	18,356	17,130	"	1,226	33,040	30,834	"	2,206	
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	
160	163	3	"	92	90	"	2	75	70	"	5	TOTAUX.....						33,040	30,834	"	2,206	
															DIFFÉRENCE en moins.....		2,206 ^f					

Dans ce quartier, la pêche n'est guère pratiquée que par des individus âgés de plus de 40 ans. Elle donne des résultats sans importance et qui varient peu d'une année à l'autre.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875,		TOTAL DE LA VENTE des produits de pêche.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.						francs.	francs.	francs.	francs.	<p>Le quartier de Royan possède quelques réservoirs à poissons qui jusqu'ici n'ont donné aucun résultat. Un banc d'huîtres dites <i>Portugaises</i> s'est formé sur les rochers de Vieillière et du Fort et doit son origine à la circonstance suivante : il y a deux ou trois ans un bâtiment à vapeur chargé d'huîtres provenant du Portugal, à destination de la Seudre, est allé déposer sa cargaison à Royan. Après le débarquement il a été procédé à un triage, et les huîtres qui paraissaient mortes ont été jetées à la mer, où elles ont repris vigueur et donné leur frai en assez grande quantité pour constituer un banc qui a été mis en réserve jusqu'à ce qu'il ait acquis un degré de prospérité suffisant pour permettre de l'exploiter.</p> <p>La seule pêche qui se fasse dans le quartier est celle du poisson frais.</p> <p>Les filets employés sont le thouilleau, le tirolet, la seine, et au large du phare de Cordouan, par 25 à 30 brasses, le chalut. La pêche à la ligne est pour ainsi dire nulle. Il n'existe pas de crustacés; quelques moules commencent à adhérer aux rochers, du côté de Saint-Palais-sur-Mer.</p> <p>Il vient d'être ouvert à Royan un marché à la criée pour la vente du poisson; celui-ci est exporté soit à Bordeaux par le vapeur qui fait le service entre cette ville et Royan, soit dans les autres villes voisines par le chemin de fer de la Seudre. Le même vapeur exporte en transit, durant l'hiver, de la Tremblade pour Bordeaux et l'intérieur près de trente-cinq mille mannequins contenant chacun 12 à 1,500 huîtres, au prix moyen de 10 francs le cent.</p> <p>Les feux, bouées et balises sont en très-bon état d'entretien. Il serait indispensable de créer à Royan un port de refuge pour tenir constamment à flot les chaloupes des pilotes et quelques remorqueurs.</p>
												Morue { Terre-N ^{ve} . Kilogr. " " " " " "										
												Morue { Islande... Idem. " " " " " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " " " " " "										
												Hareng frais..... Idem. " " " " " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " " " " " "										
												Maquereau frais.... Idem. " " " " " "										
												Sardines..... Nombre. 400,000 320,000 " 80,000 400 80 " 320										
												Anchois..... Kilogr. " " " " " "										
369	358	"	11	87	89	2	"	518	520	2	"	Autres espèces.... Idem. 157,400 212,000 54,600 " 78,500 86,300 7,800 " " " "										
												Huîtres..... Nombre. " " " " " "										
												Moules..... Hectol. " " " " " "										
												Autres coquillages.. Idem. " " " " " "										
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. " " " " " "										
												Crevettes..... Kilogr. " " " " " "										
												Amendements marins..... Mèt. c. " " " " " "										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. " " " " " "										
												Huîtres..... Nombre. " 40,000 40,000 " " 1,500 1,500 " " " "										
												Moules..... Hectol. " " " " " "										
												Autres coquillages.. Idem. " " " " " "										
												Crevettes..... Kilogr. " 650 650 " " 320 320 " " " "										
												Amendements marins..... Mèt. c. " " " " " "										
369	415	46	"	87	89	2	"	518	520	2	"	TOTAUX.....					78,900	88,200	9,620	320		
													DIFFÉRENCE en plus.....		9,300 ^f							

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits de pêche.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>La pêche à pied et la pêche en bateau se sont relevées cette année, notamment la première. La pêche des moules a été complètement nulle.</p> <p>RÉSERVOIRS À POISSONS. Introduction..... 8,050 kil. Valeur..... 3,780 fr. Vente..... 9,245 Valeur..... 7,396</p> <p>Augmentation de 2,540 francs sur 1874.</p> <p>CLAIRES À HUITRES. Introduction (Nombre) 575,000 huitres. Valeur..... 8,250 fr. Vente (Nombre)..... 52,000 Valeur..... 2,400</p> <p>Les parqueurs ont été très-malheureux, les grandes pluies d'automne ayant amené des masses d'eau douce qui ont fait périr une notable quantité d'huitres. Les stations balnéaires, bien que contrariées par les froids tardifs, ont cependant continué à prendre de l'accroissement :</p> <p>Le Verdon a vu environ 1,000 baigneurs; Soulac, 4,600 baigneurs; L'Amélie, 350 baigneurs.</p>
												Morue. { Terre-N ^{ve} . Kilogr. " "										
												Morue. { Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais..... Idem. " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais.... Idem. " "										
												Sardines..... Nombre. " "										
37	50	13	"	27	29	2	"	43	55	12	"	Anchois..... Kilogr. " "			459	"	14,007	14,420	413	"		
												Autres espèces.... Idem. 15,563 16,000			90,000		6,970	4,500	"	2,470		
												Huitres..... Nombre. 240,000 150,000			495		4,987	"	"	4,987		
												Moules..... Hectol. 495			"		"	"	"	"		
												Autres coquillages.. Idem. " "			"		"	"	"	"		
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. " "			"		"	"	"	"		
												Crevettes..... Kilogr. " "			"		"	"	"	"		
												Amendements marins..... Mét. c. " "			"		"	"	"	"		
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. 17,710 21,500			3,880	"	15,940	19,431	3,491	"		
												Huitres..... Nombre. " 200,000			200,000	"	"	4,000	4,000	"		
68	70	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol. " "			"		"	"	"	"		
												Autres coquillages.. Idem. " "			"		"	"	"	"		
												Crevettes..... Kilogr. " "			"		"	"	"	"		
												Amendements marins..... Mét. c. " "			"		"	"	"	"		
105	120	15	"	27	29	2	"	43	55	12	"	TOTAUX.....					41,904	42,351	7,904	7,457		
															DIFFÉRENCE en plus.....		442 ^f					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>La pêche, toujours trop peu importante pour constituer une industrie, continue à être pratiquée accidentellement par quelques anciens capitaines du commerce, au moyen du have-neau, dont ils se servent dans de petites embarcations de un à trois tonneaux montées par un ou deux hommes.</p> <p>Le quartier de Blaye ne possède ni parcs à huîtres, ni réservoirs à poissons, ni établissements pouvant influer sur le sort des pêcheurs.</p>
												Moruc. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr. " " " " " " " "										
												Islande. Idem. " " " " " " " "										
												Hareng (salaison à bord) Idem. " " " " " " " "										
												Hareng frais. Idem. " " " " " " " "										
												Maquereau (salaison à bord) Idem. " " " " " " " "										
												Maquereau frais. Idem. " " " " " " " "										
												Sardines. Nombre. " " " " " " " "										
												Anchois. Kilogr. " " " " " " " "										
31	36	5	"	30	36	6	"	75	82	7	"	Autres espèces Idem. 2,701 2,070	2,701	2,070	627		2,861	2,204		567		
												Huîtres. Nombre. " " " " " " " "										
												Moules. Hectol. " " " " " " " "										
												Autres coquillages. Idem. " " " " " " " "										
												Crustacés (homards et langoustes) Nombre. " " " " " " " "										
												Crevettes. Kilogr. " " " " " " " "										
												Amendements marins. Mét. c. " " " " " " " "										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons. Kilogr. " " " " " " " "										
												Huîtres. Nombre. " " " " " " " "										
												Moules. Hectol. " " " " " " " "										
												Autres coquillages. Idem. " " " " " " " "										
												Crevettes. Kilogr. " " " " " " " "										
												Amendements marins. Mét. c. " " " " " " " "										
31	36	5	"	30	36	6	"	75	82	7	"	TOTAUX.					2,861	2,204		567		
															DIF-FÉRENCE en moins.		567 ^f					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.																																																														
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.		en moins.																																																													
												PÊCHE EN BATEAU.					francs.	francs.	francs.	francs.	<p>Les résultats obtenus en 1875 sont un peu plus avantageux que ceux de l'année précédente, et le taux de la rémunération par homme est en hausse.</p> <p>En 1874, 461 pêcheurs ont gagné 113,241 francs, soit, par homme..... 245^f</p> <p>En 1875, 472 pêcheurs ont gagné 118,422 francs, soit, par homme..... 251</p> <p>DIFFÉRENCE en plus, par homme..... 6</p> <p>Le tableau ci-dessous indique les produits obtenus par espèce de poisson :</p> <table border="1" data-bbox="1736 732 2020 1261"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">1874.</th> <th rowspan="2">1875.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES</th> </tr> <tr> <th>en plus.</th> <th>en moins.</th> </tr> <tr> <td></td> <td>francs.</td> <td>francs.</td> <td>francs.</td> <td>francs.</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Saumon.....</td> <td>31,354</td> <td>41,064</td> <td>9,710</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Lamproie.....</td> <td>8,042</td> <td>6,724</td> <td>"</td> <td>1,318</td> </tr> <tr> <td>Alose.....</td> <td>22,737</td> <td>21,875</td> <td>"</td> <td>862</td> </tr> <tr> <td>Gâte.....</td> <td>28,850</td> <td>27,412</td> <td>"</td> <td>1,438</td> </tr> <tr> <td>Mule.....</td> <td>10,168</td> <td>9,338</td> <td>"</td> <td>830</td> </tr> <tr> <td>Esturgeon.....</td> <td>855</td> <td>735</td> <td>"</td> <td>120</td> </tr> <tr> <td>Chevrette.....</td> <td>1,500</td> <td>1,300</td> <td>"</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>Anguille.....</td> <td>3,550</td> <td>2,989</td> <td>"</td> <td>561</td> </tr> <tr> <td>Autres espèces.....</td> <td>6,185</td> <td>6,985</td> <td>800</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>113,241</td> <td>118,422</td> <td>10,500</td> <td>5,329</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIFFÉRENCE en plus.... 5,181^f</p> <p>Les travaux continuent dans le haut de la Dordogne pour améliorer les barrages de Bergerac et de Mauzac; on doit élargir les approches des échelles afin de faciliter la montée du poisson de mer.</p>		1874.	1875.	DIFFÉRENCES		en plus.	en moins.		francs.	francs.	francs.	francs.	Saumon.....	31,354	41,064	9,710	"	Lamproie.....	8,042	6,724	"	1,318	Alose.....	22,737	21,875	"	862	Gâte.....	28,850	27,412	"	1,438	Mule.....	10,168	9,338	"	830	Esturgeon.....	855	735	"	120	Chevrette.....	1,500	1,300	"	200	Anguille.....	3,550	2,989	"	561	Autres espèces.....	6,185	6,985	800	"		113,241	118,422	10,500	5,329
	1874.	1875.	DIFFÉRENCES																																																																																
			en plus.	en moins.																																																																															
	francs.	francs.	francs.	francs.																																																																															
Saumon.....	31,354	41,064	9,710	"																																																																															
Lamproie.....	8,042	6,724	"	1,318																																																																															
Alose.....	22,737	21,875	"	862																																																																															
Gâte.....	28,850	27,412	"	1,438																																																																															
Mule.....	10,168	9,338	"	830																																																																															
Esturgeon.....	855	735	"	120																																																																															
Chevrette.....	1,500	1,300	"	200																																																																															
Anguille.....	3,550	2,989	"	561																																																																															
Autres espèces.....	6,185	6,985	800	"																																																																															
	113,241	118,422	10,500	5,329																																																																															
461	472	11	"	234	234	"	"	293	323	30	"	Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Morue. { Islande... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Hareng frais..... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Maquereau frais... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Sardines..... Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Anchois..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
461	472	11	"	234	234	"	"	293	323	30	"	Autres espèces... Idem.	158,568	166,372	8,004	"	111,741	117,122	5,381	"																																																															
												Huitres..... Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"																																																														
												Moules..... Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	"																																																														
												Autres coquillages.. Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Crevettes..... Kilogr.	500	430	66	"	1,500	1,300	"	200																																																															
												Amendements marins..... Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												PÊCHE À PIED.																																																																							
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Huitres..... Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Moules..... Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Autres coquillages.. Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Crevettes..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
												Amendements marins..... Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"																																																															
461	472	11	"	234	234	"	"	293	323	30	"	TOTAUX.....					113,241	118,422	5,381	200																																																															
																DIFFÉRENCE en plus.....		5,181 ^f																																																																	

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875.		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875.		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875.		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875.		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875.		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>Les procédés de pêche sont toujours les mêmes. Le nombre des bateaux a été supérieur à celui de l'année précédente, et cependant les produits ont été moins abondants. Indépendamment des circonstances naturelles qui ont contribué à cette diminution, elle peut être en partie attribuée à ce qu'une surveillance plus étroite a été exercée, afin d'empêcher l'exercice de la pêche sans rôle d'équipage.</p> <p>La pêche à pied n'est pas pratiquée dans le quartier de Bordeaux.</p>
												Morue. { Terre-N°.. Kilogr.										
												Morue. { Islande... Idem.										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.										
												Hareng frais..... Idem.										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.										
												Maquereau frais... Idem.										
												Sardines..... Nombre.										
												Anchois..... Kilogr.										
81	95	14	"	64	82	18	"	77	100	23	"	Autres espèces.... Idem.	67,595	40,400		27,195	70,000	41,837		28,163		
												Huitres..... Nombre.										
												Moules..... Hectol.										
												Autres coquillages.. Idem.										
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.										
												Crevettes..... Kilogr.										
												Amendements marins..... Mèt. c.										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.										
												Huitres..... Nombre.										
												Moules..... Hectol.										
												Autres coquillages.. Idem.										
												Crevettes..... Kilogr.										
												Amendements marins..... Mèt. c.										
81	95	14	"	64	82	18	"	77	100	23	"	TOTAUX.....					70,000	41,837		28,163		
															DIFFÉRENCE en moins.....		28,163'					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EN-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.	DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.				
												PÊCHE EN BATEAU.						<p>Quoique le nombre des bateaux employés à la pêche en 1875, comparé à celui de l'année précédente, présente une légère augmentation, le produit de la vente du poisson a été moindre. Ce résultat est la conséquence des grandes crues d'eau, qui, se produisant aux époques de la montée des poissons de toutes espèces, ont interrompu les travaux des pêcheurs et ont enrayé l'industrie au moment où celle-ci est la plus rémunératrice.</p>	
												Morue. { Terre-N ^{ve} . Kilogr.							
												Morue. { Islande... Idem.							
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.							
												Hareng frais..... Idem.							
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.							
												Maquereau frais... Idem.							
												Sardines..... Nombre.							
												Anchois..... Kilogr.							
252	265	13		173	179	6		179	187	8		Autres espèces.... Idem.	59,174	47,011					
												Huitres..... Nombre.			11,530	65,329	59,014		6,315
												Moules..... Hectol.							
												Autres coquillages.. Idem.							
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.							
												Crevettes..... Kilogr.							
												Amendements marins..... Mèt. c.							
												PÊCHE À PIED.							
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.							
												Huitres..... Nombre.							
												Moules..... Hectol.							
												Autres coquillages.. Idem.							
												Crevettes..... Kilogr.							
												Amendements marins..... Mèt. c.							
252	265	13		173	179	6		179	187	8		TOTAUX.....			65,329	59,014		6,315	
															DIFFÉRENCE en moins.....		6,315 ^f		

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIFFÉRENCE entre 1 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>4 bateaux à vapeur, 15 chaloupes, 1 côtre et 680 tilloles ont pratiqué, pendant l'année 1875, la pêche du poisson frais, qui, à l'exception de celle de la sardine, a été plus abondante qu'en 1874. Le montant total des produits est supérieur de 330,914^f à celui de l'année précédente. Cette augmentation provient de ce que la pêche des huîtres sur les fonds communs, qui figure pour une somme de 289,973 francs, a été autorisée pendant la campagne de pêche de 1874-1875, alors qu'elle ne l'avait pas été pendant celle de 1873-1874; elle s'explique encore par la série de beaux temps qui a permis aux bateaux chalutiers d'aller plus souvent à la mer. 4 chaloupes à voiles ont été démolies ou transformées en pontons pour les parcs à huîtres pendant l'année 1875; les armateurs propriétaires ne les ont pas remplacées. L'armement des chaloupes à voiles devient de plus en plus difficile; car tous les marins se livrent à l'ostreiculture, et bientôt la pêche au chalut ne se fera plus que par des bateaux à vapeur, dont les avantages sont incontestables.</p> <p>La sardine a été rare sur le littoral du quartier pendant l'année 1875, et bien que le prix du mille ait été plus élevé qu'en 1874 (16 fr. 08 cent. en moyenne au lieu de 12 francs), les marins sardiniers ont fait une mauvaise campagne. Un seul établissement de conserves fonctionne à Gujan-Mestras; il a confit 662,200 sardines, chiffre bien inférieur à celui de 1874, qui s'élevait à 1,758,700 sardines.</p> <p>Au 1^{er} janvier 1875, le nombre des parcs à huîtres autorisés dans le bassin d'Arcachon était de 2,427; il est de 3,030 au 1^{er} janvier 1876: il y a donc eu 612 nouvelles autorisations données pendant l'année 1875. Pendant la campagne de pêche de 1874-1875, les parcs à huîtres ont expédié la quantité énorme de 112,705,233 huîtres, d'une valeur de 2,817,630 fr., en augmentation de 1,072,580 francs sur la campagne de 1873-1874. L'ostreiculture est entrée, après bien des tâtonnements, dans la période commerciale; les moyens de culture ont été améliorés; de nombreux étrangers sont venus se fixer dans le pays et consacrer, soit leurs bras, soit leurs capitaux, à cette industrie, qui prend un développement considérable dans le bassin et qui donne de fort beaux résultats à qui sait l'exercer avec prudence.</p> <p>Les réservoirs à poissons situés sur les propriétés privées ont livré à la consommation 76,333 kilogrammes de poissons, d'une valeur de 113,895 fr. 85 cent., en excédant de 4,392 fr. 85 cent. sur l'année précédente. Le prix de vente en 1875 a été bien supérieur à celui de 1874 (1 fr. 50 cent. au lieu de 1 fr. 12 cent.) et l'excédant signalé dans la valeur du produit de cette année serait beaucoup plus considérable si, dans le coup de vent du 13 octobre 1875, la marée poussée par la tempête n'avait passé par-dessus les digues de plusieurs grands réservoirs et occasionné ainsi la perte de grandes quantités de poissons.</p> <p>La station de bains à Arcachon continue à être très-fréquentée; grâce au voisinage de sa forêt de pins et à la douceur de son climat, cette ville est aussi une résidence d'hiver très-recherchée; enfin, il s'y forme un centre maritime et ostréicole important. Arès, Andernos, Taussat, Gujan-Mestras, deviennent aussi des stations de bains de mer. La présence des étrangers, s'ajoutant à la prospérité de l'industrie huître, répand un véritable bien-être dans la population maritime.</p>
												Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr. " "										
												Morue. { Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais..... Idem. " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais... Idem. " "										
												Sardines..... Nombre. 16,653,650 10,097,600										
												Anchois..... Kilogr. " "										
1,200	1,250	50		680	700	20		1,409	1,431	22		Autres espèces... Idem. 566,954 698,202	131,248				618,536	693,198	74,662			
												Huîtres..... Nombre. " 40,360,000 40,360,000						289,973	289,973			
												Moules..... Hectol. 970 1,250	280				2,825	3,740	915			
												Autres coquillages.. Idem. 674 385				289	12,438	6,941		5,497		
												Crustacés (chancres). Nombre. 11,240 5,600				5,610	5,705	1,275		4,430		
												Crevettes..... Kilogr. " 3,040	3,040					3,560	3,560			
												Amendements marins..... Mèt. c. 120 100				20	1,560	400		1,160		
												Canards sauvages.. Nombre. 11,167 16,612	5,445				24,624	34,984	10,360			
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. " "										
												Huîtres..... Nombre. " "										
	100	100										Moules..... Hectol. " "										
												Autres coquillages.. Idem. " 400	400					7,700	7,700			
												Crevettes..... Kilogr. " "										
												Amendements marins..... Mèt. c. " 350	350					950	950			
1,200	1,350	150		680	700	20		1,409	1,431	22		TOTAUX.....					874,181	1,205,095	388,120	57,206		
													DIFFÉRENCE en plus.....		330,914 ^f							

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.					francs.	francs.	francs.	francs.	<p>La différence en plus (1,577 francs) constatée en 1875 n'indique pas que les pêcheurs aient mieux réussi cette année qu'en 1874, surtout en ce qui touche leur industrie pratiquée dans l'Adour et les Gaves. En effet, deux inondations consécutives ont désolé le département des Landes durant les mois où la pêche fluviale était ouverte et ont produit beaucoup de misère dans la population maritime.</p>	
												Morue. { Terre-N ^{re} .. Kilogr.										
												Morue. { Islande... Idem.										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.										
												Hareng frais..... Idem.										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.										
												Maquereau frais... Idem.										
												Sardines..... Nombre.										
												Anchois..... Kilogr.										
268	306	38	"	118	128	10	"	140	156	16	"	Autres espèces.... Idem.	195,068	195,167	99	"	110,414	101,991	1,577	"		
												Huîtres..... Nombre.										
												Moules..... Hectol.										
												Autres coquillages.. Idem.										
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.										
												Crevettes..... Kilogr.										
												Amendements marins..... Mèt. c.										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.										
												Huîtres..... Nombre.										
												Moules..... Hectol.										
												Autres coquillages.. Idem.										
												Crevettes..... Kilogr.										
												Amendements marins..... Mèt. c.										
268	306	38	"	118	128	10	"	140	156	16	"	TOTAUX.....					110,414	111,991	1,577	"		
																	DIFFÉRENCE en plus.....		1,577 ¹			

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875.		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875.		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875.		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875.		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875.		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1875.	1874.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>La pêche a été bonne pendant l'année 1875 ; les pêcheurs ont vendu leur poisson, sur les lieux mêmes de pêche, à des prix très-avantageux. Sans les froids rigoureux qui se sont fait sentir dès le mois de novembre, qui ont gelé les étangs et fait mourir une très-grande quantité de poissons, les pêcheurs auraient réalisé de très-beaux bénéfices.</p> <p>Les ateliers de salaison ont travaillé pendant quatre mois et ont préparé 1,260,000 sardines.</p>
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr.										
												Morue. { Islande... Idem.										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.										
												Hareng frais..... Idem.										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.										
												Maquereau frais... Idem.	21,787	24,303	2,606		20,610	23,722	3,112			
												Sardines..... Nombre.	2,145,672	3,008,502	1,762,830		30,125	55,091	24,966			
												Anchois..... Kilogr.										
725	728	3	"	319	323	4	"	605	654	49	"	Autres espèces... Idem.	381,083	407,573	26,490		379,560	405,074	25,514			
												Huitres..... Nombre.										
												Moules..... Hectol.										
												Autres coquillages.. Idem.										
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.	1,447	1,797	350		1,485	2,207	722			
												Crevettes..... Kilogr.										
												Amendements marins..... Mèt. c.										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.	5,500	3,152		2,318	14,390	3,500		10,890		
												Huitres..... Nombre.										
387	239	"	148	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol.	13	21	8		480	750	270			
												Autres coquillages.. Idem.	367	155		182	10,715	5,407		5,308		
												Crevettes..... Kilogr.	3,000	2,000		1,000	300	200		100		
												Amendements marins..... Mèt. c.	1,051	1,075	24		11,030	8,940		2,090		
1,112	967	"	145	319	323	4	"	605	654	49	"	TOTAUX.....					468,695	504,891	54,584	18,388		
															DIFFÉRENCE en plus.....		36,196 ^f					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
												PÊCHE EN BATEAU.											
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr.											<p>Il n'existe aucune madrague ni aucune pêcherie dans la quartier d'Agde.</p> <p>Pêche abondante, surtout à Sérignan. Se vendent à Agde au poids et non au nombre. Il y en a 40 en moyenne par kilogramme.</p> <p>Pêche abondante dans le syndicat d'Agde.</p> <p>Les moules se vendent au poids : l'hectolitre revient environ à 50 francs.</p> <p>Les homards pèsent e moyenne 1 kilogramme; les langoustes, 500 grammes. Ces crustacés se pêchent au fort Bresqu, au cap d'Agde et à l'embouchure de l'Aude.</p> <p>Il n'avait pas été tenu compte jusqu'en 1875 du produit de la vente des crevettes et des algues épaves. Les algues servent d'engrais pour la vigne.</p> <p>En général, la pêche a été beaucoup plus abondante en 1875 qu'en 1874, malgré les mauvais temps qui ont régné.</p> <p>Clovisse, oursins, bigourneaux, tenilles.</p> <p>Il n'avait pas été tenu compte, jusqu'en 1875, du produit de la vente des crevettes et des algues épaves.</p>
												Morue. { Islande... Idem.											
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.											
												Hareng frais..... Idem.											
												Thon..... Idem.		20,000									
												Maquereau frais... Idem.	51,000	78,950	27,950		45,000	63,150	18,150		1 50		
												Sardines..... Nombre.	1,680,000	1,800,000	120,000		42,000	45,900	3,000		0 65		
												Anchois..... Kilogr.	1,200	300		860	600	180		420	0 50		
												Autres espèces.... Idem.	244,000	316,600	72,600		265,000	285,400	20,400		0 90		
837	848	11		273	284	11		1,675	1,686	11		Huitres..... Nombre.	72,000	90,000	18,000		9,000	11,250	2,250		1 50		
												Moules..... Hectol.	50	100	50		5,000	5,000			50 00		
												Autres coquillages.. Idem.	280	320	40		14,000	12,800		1,200	40 00		
												Crustacés (homards et langoustes).... Nombre.	10,932	10,455		447	10,000	12,413	2,413				
												Crevettes..... Kilogr.		1,700	1,700			510	510		0 30		
												Amendements marins..... Mét. e.		2,500	2,500			5,000	5,000		2 00		
												PÊCHE À PIED.											
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.		11,000	11,000			11,000	11,000		1 00		
												Huitres..... Nombre.											
												Moules..... Hectol.		60	60			3,000	3,000		50 00		
												Autres coquillages.. Idem.		75	75			3,000	3,000		40 00		
												Crevettes..... Kilogr.											
												Amendements marins..... Mét. e.		9,000	9,000			18,000	18,000		2 00		
837	1,008	171		273	284	11		1,675	1,686	11		TOTAUX.....					390,600	505,703	116,723	1,620			
															DIFFÉRENCE en plus.....		116,103 ^c						

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>L'année 1875 a été mauvaise pour la pêche: les espèces voyageuses (les maquereaux notamment) se sont peu montrées dans les eaux du quartier; d'un autre côté, la mortalité dans les étangs et dans les canaux a été considérable. Cette mortalité a été causée surtout par les grandes chaleurs du mois d'août et par les pluies torrentielles qui, vers cette époque, ont soulevé les vases et occasionné une sorte d'empoisonnement du poisson; enfin l'entraison s'est mal faite.</p> <p>Aucune valeur n'a été assignée à l'article <i>chevrettes</i>, parce qu'elles sont employées comme appât pour la pêche à la ligne ou servent d'engrais. On ne les livre pas à l'alimentation publique, surtout à cause de l'infériorité de leur qualité.</p> <p>Sous la dénomination: <i>autres coquillages</i>, figurent uniquement les produits de la pêche aux clovises. L'accroissement signalé s'explique par le plus grand nombre de pêcheurs qui en 1875, à cause des mauvais temps, se sont livrés à la pêche de ce mollusque.</p> <p>La réduction indiquée dans le nombre des armements se trouve expliquée par le peu d'attrait qu'offrirait la pêche en 1875, à cause de l'insuffisance de ses produits.</p> <p>Malgré cette insuffisance, la situation matérielle et morale des pêcheurs est encore assez satisfaisante.</p> <p>La population maritime du sous-quartier d'Aigues-Mortes réclame avec la plus vive instance la réouverture du grau Martin, destinée à faciliter l'empoisonnement du vaste étang de Manguio.</p>
												Morue (Terre-N ^{ve} ..	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Morue (Islande...)	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Hareng frais.....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Maquereau frais...	Idem.	386,000	250,000	"	136,000	268,820	213,292	"	55,528	
												Sardines.....	Nombre.	1,582,835	1,476,205	"	106,630	108,957	113,108	4,151	"	
												Anchois.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
1,834	1,716	"	118	854	986	132	"	3,020	3,486	466	"	Autres espèces.....	Idem.	1,814,381	1,683,702	"	130,679	2,077,337	1,849,244	"	228,093	
												Huitres.....	Nombre.	56,846	72,000	18,154	"	6,265	7,500	1,235	"	
												Moules.....	Hectol.	1,268	1,492	224	"	8,336	8,895	559	"	
												Autres coquillages..	Idem.	13,107	15,430	2,323	"	98,365	126,680	28,315	"	
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	1,798	2,412	614	"	2,986	3,450	464	"	
												Canards et macreuses	Idem.	"	3,500	3,500	"	"	7,000	7,000	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	6,487	5,221	"	1,266	10,100	8,333	"	1,767	
												PÊCHEURS ÉTRANGERS.										
405	390	"	15	107	102	"	5	535	528	"	17	PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	3,200	3,700	500	"	3,500	4,000	500	"	
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
64	75	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules.....	Hectol.	350	400	50	"	2,200	2,640	440	"	
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	1,244	2,500	1,256	"	1,300	3,167	1,867	"	
2,303	2,181	"	122	961	1,088	127	"	3,555	4,014	459	"	TOTAUX.....						2,588,166	2,347,309	44,531	285,388	
												DIFFÉRENCE en moins.....		240,857 ^f								

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
												PÊCHE EN BATEAU.											
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr.											<p>La pêche s'exerce dans le quartier d'Arles à la mer, sur le littoral de la Camargue et dans la partie maritime du Rhône, depuis le point de cessation de la salure des eaux jusqu'à la pointe nord de l'île de Vallabrègue, limite de l'action de l'inscription maritime sur ce fleuve. Les espèces qui alimentent la pêche côtière proprement dite sont les turbots, bars, mullets, soles et rougets. Les filets employés sont la seine, la mugelière, la romatière et le trabacon. Les pêcheurs se servent de bateaux plats dits <i>bêles</i>, d'environ 5 mètres de longueur.</p> <p>La répartition des produits s'effectue de la manière suivante : un tiers pour le bateau et les filets, deux tiers pour l'équipage. Les produits de la pêche sont généralement vendus sur les lieux à des poissonniers qui les transportent sur les marchés, soit par bateaux, soit par charrettes. Les pêcheurs des environs des embouchures du Rhône vont les vendre à Martigues, où ils en retirent d'habitude des prix avantageux. Il n'y a sur les côtes du quartier d'Arles ni parcs, ni claires, ni viviers, ni pêcheries ou réservoirs quelconques.</p>
												Morue. { Islande... Idem.											
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.											
												Hareng frais..... Idem.											
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.											
												Maquereau frais... Idem.											
												Sardines..... Nombre.											
104	87		17	90	66		24	111	100		11	Anchois..... Kilogr.											
												Autres espèces... Idem.	45,600	42,000		3,600	57,000	52,500		4,500			
												Huitres..... Nombre.											
												Moules..... Hectol.											
												Autres coquillages.. Idem.											
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.											
												Crevettes..... Kilogr.											
												Amendements marins..... Mét. c.											
												PÊCHE À PIED.											
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.											
												Huitres..... Nombre.											
												Moules..... Hectol.											
												Autres coquillages.. Idem.											
												Crevettes..... Kilogr.											
												Amendements marins..... Mét. c.											
104	87		17	90	66		24	111	100		11	TOTAUX.....					57,000	52,500		4,500			
															DIFFÉRENCE en moins.....		4,500 ^l						

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>Les résultats généraux de la pêche en 1875 sont satisfaisants. Les quantités pêchées sont de beaucoup supérieures à celles de l'année précédente, bien que le total de la vente ait peu varié par suite de la diminution du prix du poisson.</p> <p>PÊCHE AUX BŒUFS OU GRAND ART.</p> <p>Elle a occupé 60 bateaux (jaugeant 1,526 tonneaux) et 418 hommes. Elle a produit 381,200 kilogrammes de poisson vendus au prix moyen de 90 centimes le kilogramme. Elle a été très-contrariée par le mauvais temps.</p> <p>PÊCHE dite DU PETIT ART.</p> <p>Très-fructueuse en 1875, surtout dans les étangs, lesquels ont fourni 650,000 kilogrammes de mulets, 30,000 kilogrammes de loup, anguilles et dorades, 44,600 hectolitres de moules, etc.</p> <p>Prix moyen du poisson: 1 fr. 15 cent. le kilogramme.</p> <p>Le maquereau, la sardine et l'anchois tendent à disparaître complètement, à cause de l'envasement du golfe de Fos par les eaux du Rhône, inconvénient auquel il serait facile de remédier au moyen de la réouverture des anciennes bouches du fleuve, instamment réclamée par le commerce et par la pêche.</p> <p>Les frais de vente, de criée, de transport et d'octroi s'élèvent à 18 ou 20 p. o/o du produit brut de la vente. La part des propriétaires du matériel de pêche est du tiers du produit de la vente, après défalcation desdits frais.</p> <p>La situation matérielle des pêcheurs du quartier de Martigues est bonne. Ils laissent beaucoup à désirer au point de vue de l'instruction.</p>
												Thon. { Pêche en bateau.. Kilogr. " 150,500	150,500	"	"	"	131,000	131,000	"	"		
												Thon. { Madragues, Idem. " 14,250	14,250	"	"	"	21,400	21,400	"	"		
												Hareng (salaïson à bord)..... Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Hareng frais..... Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Maquereau (salaïson à bord)..... Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Maquereau frais... Idem. 43,750 50,000	6,250	"	35,000	50,000	15,000	"	"	"		
												Sardines..... Nombre. 1,250,000 285,000	"	965,000	25,000	16,000	"	9,000	"	"		
												Anchois..... Kilogr. 1,600 400	"	1,200	2,000	500	"	1,500	"	"		
1,206	1,190	"	16	504	542	38	"	2,905	3,055	150	"	Autres espèces.... Idem. 1,394,000 1,593,200	199,200	"	1,672,800	1,703,600	30,800	"	"			
												Huitres..... Nombre. 3,000 "	"	3,000	200	"	"	200	"	"		
												Moules..... Hectol. 43,800 43,000	"	200	248,000	218,000	"	30,000	"	"		
												Autres coquillages.. Idem. 300 500	200	"	3,000	5,000	2,000	"	"			
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. 17,000 7,000	"	10,000	17,000	7,000	"	10,000	"	"		
												Crevettes..... Kilogr. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Amendements marins..... Mèt. c. " 500	500	"	"	1,000	1,000	"	"			
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Huitres..... Nombre. " "	"	"	"	"	"	"	"	"		
	600	600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules..... Hectol. 1,250 1,000	"	250	"	8,000	8,000	"	"			
												Autres coquillages.. Idem. " "	"	"	"	"	"	"	"			
												Crevettes..... Kilogr. " "	"	"	"	"	"	"	"			
												Amendements marins..... Mèt. c. " 6,000	6,000	"	"	12,000	12,000	"	"			
1,206	1,790	584	"	504	542	38	"	2,905	3,055	150	"	TOTAUX.....			2,003,000	2,173,500	221,200	50,700				
															DIFFÉRENCE en plus.....		170,500 ^f					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										
												Thon. { Pêche en bateau	Kilogr.		9,900	9,900	"	13,250	13,250	"		
												Madragues.	Idem.		5,500	5,500	"	7,500	7,500	"		
												Hareng (salaison à bord)	Idem.				"			"		
												Hareng frais	Idem.				"			"		
												Maquereau (salaison à bord)	Idem.				"			"		
												Maquereau frais	Idem.	2,265	2,800	535	"	3,400	4,200	800	"	
												Sardines	Nombre.	1,458,000	1,948,000	490,000	"	36,450	48,700	12,250	"	
												Anchois	Kilogr.	4,170	5,600	1,430	"	2,500	3,400	900	"	
552	500	"	52	313	333	20	"	448	475	27	"	Autres espèces	Idem.	91,630	93,106	1,476	"	138,225	132,100	"	6,125	
												Huitres	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Moules	Hectol.	100	96	"	4	400	375	"	25	
												Autres coquillages	Idem.	3,125	3,120	"	5	12,500	12,450	"	50	
												Crustacés (homards et langoustes)	Nombre.	8,866	8,375	"	491	16,977	16,800	"	177	
												Crevettes	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons	Kilogr.	"	533	533	"	"	800	800	"	
												Huitres	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	
	78	78	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Moules	Hectol.	"	8	8	"	"	50	50	"	
												Autres coquillages	Idem.	"	169	169	"	"	675	675	"	
												Crevettes	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	
552	578	26	"	313	333	20	"	448	475	27	"	TOTAUX					210,452	240,300	36,225	6,377		
																	DIF-FÉRENCE en plus		29,848 ^c			

L'augmentation notable du produit total de la pêche dans le cours de l'année 1875 est due à trois causes principales : d'abord à l'abondance exceptionnelle de la pêche au sardinal ; ensuite à l'établissement de la madrague de Brusq, qui, calée seulement du commencement d'août au milieu de novembre, a donné des résultats très-satisfaisants. Quant à la différence assez sensible qu'on remarque au profit de la quantité de thons pêchée en bateau, elle s'explique d'abord par la calaison tardive de la madrague de Brusq et par les conditions défectueuses dans lesquelles a eu lieu cette calaison, conséquence inévitable d'une première expérience, dont les défauts ont été d'ailleurs reconnus.

Enfin, comme troisième cause de l'abondance de la pêche en 1875, il convient de signaler les excellents effets produits par l'interdiction de l'emploi des filets trainants dans la petite rade de Toulon depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} juillet. Les résultats obtenus font vivement désirer que cette mesure reçoive une plus grande extension.

On revient avec instance sur la nécessité de créer au Ribet une crique destinée à protéger les embarcations des pêcheurs du Brusq contre les atteintes du mistral (vent du nord-ouest). La population maritime de cette partie du littoral accueillerait avec reconnaissance cette création, qui a été décidée en principe en 1870, époque à laquelle ont été dressés les devis et plans des travaux à exécuter au Ribet.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
PÊCHE EN BATEAU.																							
												Morue. { Terre-N ^{ve} ..	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Morue. { Islande...	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Hareng frais.....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Maquereau frais...	Idem.	16,530	25,320	8,790	"	24,800	37,980	13,180	"		
												Sardines.....	Nombre.	3,004,000	3,666,000	662,000	"	75,100	91,650	16,550	"		
												Anchois.....	Kilogr.	900	1,700	800	"	1,000	2,040	1,040	"		
556	531	"	25	283	280	"	3	592	589	"	3	Autres espèces....	Idem.	95,856	112,080	16,230	"	143,800	168,120	24,320	"		
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Moules.....	Hectol.	1,165	1,180	15	"	11,650	11,800	150	"		
												Autres coquillages..	Idem.	1,790	1,790	5	"	17,900	17,950	50	"		
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	12,200	13,330	1,135	"	18,300	21,000	2,700	"		
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
PÊCHEURS ÉTRANGERS. (Italiens.)																							
89	81	"	8	18	17	"	1	40	33	"	7												
PÊCHE À PIED.																							
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
645	612	"	33	301	297	"	4	632	622	"	10	TOTAUX.....											
																		292,550	350,540	57,990	"		
																		DIFFÉRENCE en plus.....		57,990 ^f			

Trois cent soixante-dix-huit bateaux de plaisance armés à Toulon, tout en n'abusant pas de la tolérance que leur accorde l'article 4 du décret du 9 décembre 1873, ont dû prendre une quantité de poisson qui n'est pas sans importance, mais qui n'a pu être déterminée.

Les deux ateliers de salaison du syndicat du Lavandou, les seuls qui fonctionnent dans le quartier de Toulon, ont préparé, en 1875, 9,700 kilogrammes de sardines contre 4,600 kilogrammes en 1874.

Quoique le nombre des bateaux et celui des hommes ait été moindre en 1875, la pêche a été meilleure et plus abondante qu'en 1874. Cela tient aux beaux temps qui ont régné pendant la plus grande partie de la saison, et aussi à l'interdiction pendant trois mois de la pêche dans la petite rade de Toulon. Lors de la réouverture de la pêche dans ces eaux, l'abondance de certaines espèces a été assez grande pour en faire baisser momentanément le prix; mais, peu de temps après, les moyens destructeurs employés, avec persistance, par certains pêcheurs, avaient produit leur effet ordinaire.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.	DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.							
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.					en plus.	en moins.	francs.	francs.	francs.	francs.	
PÊCHE EN BATEAU.																										
												Morue. { Terre-N ^{ve} ..	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"						
												Morue. { Islande...	Idem.	"	"	"	"	"	"	"						
												Hareng (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"						
												Hareng frais.....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"						
												Maquereau (salaison à bord).....	Idem.	"	"	"	"	"	"	"						
												Maquereau frais..	Idem.	17,212	18,760	1,554	"	21,562	17,626	"	3,936					
												Sardines.....	Nombre:	1,857,240	2,487,920	630,680	"	44,431	62,148	17,717	"					
												Anchois.....	Kilogr.	8,917	6,130	"	2,787	9,917	5,722	"	4,195					
347	317	"	30	159	153	"	6	311	306	"	5	Autres espèces...	Idem.	134,546	113,315	"	21,231	193,436	155,406	"	37,940					
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Crustacés (homards et langoustes)...	Nombre.	7,380	5,000	"	2,317	14,760	10,266	"	4,494					
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"					
PÊCHEURS ÉTRANGERS. (Italiens.)																										
19	13	"	6	4	3	"	1	12	7	"	5															
PÊCHE À PIED.																										
												Diverses espèces de poissons.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Huitres.....	Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Moules.....	Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Autres coquillages..	Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Crevettes.....	Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"					
												Amendements marins.....	Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"					
366	330	"	36	163	156	"	7	323	313	"	10	TOTAUX.....									284,106	251,258	17,717	50,565		
																	DIFFÉRENCE en moins.		32,848 ^f							

La différence en moins de 32,848 francs doit être attribuée d'une part à une réduction très-sensible du prix de vente des sardines, d'autre part à une diminution de la pêche des poissons sédentaires. Il y a lieu de remarquer également une diminution dans le nombre d'hommes et de bateaux employés à la pêche.
 Pendant l'année 1875, trois ateliers de salaison ont fonctionné à Saint-Tropez et trois à Saint-Raphaël.

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIF-FÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉS.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>Il n'y a pas de modifications dans la situation des pêcheurs par rapport aux années précédentes, tant au point de vue des produits de la pêche qu'à l'égard des engins employés : aussi cette partie de la population maritime aurait-elle de la peine à vivre si elle ne trouvait pas un supplément de ressources dans les travaux manuels que lui offre le commerce local.</p> <p>La moralité de ces pêcheurs est toujours bonne.</p> <p>La pêche a été moins abondante que l'année dernière ; les mois de novembre et de décembre ont été très-mauvais et les produits presque nuls pendant cette période.</p> <p>La quantité de crevettes pêchées en 1874 est à peu près la même qu'en 1875. Le produit de la vente de ce petit crustacé était antérieurement classé avec celui du poisson compris sous la dénomination <i>autres espèces</i>.</p>
												Morne. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr. " "										
												Morne. { Islande... Idem. " "										
												Hareng (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Hareng frais..... Idem. " "										
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem. " "										
												Maquereau frais... Idem. 18,176 13,500			4,676	23,071	17,754		5,317			
												Sardines..... Nombre. 3,062,880 3,326,200			263,320	76,572	83,155		6,583			
												Anchois..... Kilogr. 18,266 23,456			5,190	24,792	30,152		5,360			
504	514	10	"	162	165	3	"	339	342	7	"	Autres espèces.... Idem. 146,621 129,659			16,962	297,970	266,991		30,979			
												Huitres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. " "										
												Autres coquillages.. Idem. 600 700			100	3,000	3,500		500			
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre. 5,000 6,300			1,300	5,210	5,572		362			
												Crevettes..... Kilogr. " 300			300	"	900		900			
												Amendements marins..... Mét. c. " "										
												PÊCHE À PIED.										
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr. " "										
												Huitres..... Nombre. " "										
												Moules..... Hectol. " "										
												Autres coquillages.. Idem. " "										
												Crevettes..... Kilogr. " "										
												Amendements marins..... Mét. c. " "										
504	514	10	"	162	165	3	"	339	342	7	"	TOTAUX.....					430,615	408,024		13,705	36,296	
															DIFFÉRENCE en moins.....		22,591 ^f					

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EMPLOYÉS.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIFFÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>Le poisson que l'on pêche sur les côtes du quartier de Bastia se consomme à l'état frais ; il est capturé par des bateaux non pontés d'un faible tonnage, armés à la part et équipés en général de 3 à 5 personnes. Toutefois deux balancelles pontées de 47 tonneaux, montées exceptionnellement par des marins étrangers (italiens), font la pêche aux bœufs depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin d'avril. Pendant l'été ces balancelles vont pratiquer la pêche sur les côtes d'Italie et d'Algérie.</p> <p>Le produit est vendu journellement au marché et dans les rues de la ville par les femmes et les filles des pêcheurs. Le montant de la vente est partagé à la fin de chaque semaine entre les armateurs et les pêcheurs.</p> <p>La pêche à la mer étant peu productive en hiver, les pêcheurs de Bastia se réfugient tous, pendant cette saison, dans les étangs salés de Biguglia, Diana, Urbino et Palo, situés sur le littoral, au sud du quartier. Ces étangs appartiennent à des particuliers, qui exercent un droit exclusif de pêche reconnu par le Gouvernement. Ils sont très-poissoneux ; ceux de Diana et d'Urbino produisent d'excellentes huîtres qui sont transportées et vendues à Bastia à raison de 5 centimes la pièce.</p> <p>L'étang de Biguglia produit beaucoup d'anguilles, dont la plus grande partie est exportée à Naples au moyen de bateaux-viviers italiens.</p> <p>Les autres poissons que l'on pêche dans ce domaine, tels que loups, muges, etc., sont également expédiés en assez grande quantité à Marseille, Nice et Livourne.</p> <p>On prend des langoustes sur les côtes de Rogliano, Saint-Florent, Calvi et l'Île-Rousse. De ces derniers ports on en exporte à Marseille par les paquebots hebdomadaires de la correspondance. Ce commerce, qui tend à se développer, est surtout lucratif pour les pêcheurs de Calvi.</p> <p>Dans le quartier de Bastia, il n'existe aucun atelier de salaison ; les quelques barils d'anchois, de sardines et d'anguilles salés que l'on vend dans le pays sont préparés par les pêcheurs eux-mêmes.</p> <p>La situation morale des pêcheurs est assez bonne ; leur situation matérielle laisse encore à désirer, mais elle tend à s'améliorer.</p>	
												Morue. { Terre-N ^o .. Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Morue. { Islande... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Hareng frais..... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Maquereau frais... Idem.	1,634	1,004	"	630	1,240	707	"	533	"		"
												Sardines..... Nombre.	2,000	"	2,000	"	500	"	"	500	"		"
												Anchois..... Kilogr.	1,900	9,400	7,500	"	1,200	7,725	6,525	"	"		
523	612	89	"	136	144	8	"	289	307	18	"	Autres espèces.... Idem.	215,308	318,405	103,097	"	211,465	283,208	71,743	"	"		
												Huîtres..... Nombre.	77,300	10,000	"	67,300	3,865	500	"	3,365	"		"
												Moules..... Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Autres coquillages.. Idem.	327	210	"	87	3,274	2,400	"	874	"		"
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.	36,673	36,536	"	142	36,477	33,434	"	3,043	"		"
												Crevettes..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"
												Amendements marins..... Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												PÊCHEURS ÉTRANGERS. (Italiens.)											
25	26	1	"	6	5	"	1	14	12	"	2	PÊCHE À PIED.											
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.	"	355	355	"	"	340	340	"	"		
												Huîtres..... Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Moules..... Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Autres coquillages.. Idem.	"	22	22	"	225	225	"	"	"	"	
												Crevettes..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
												Amendements marins..... Mét. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
548	643	95	"	142	149	7	"	303	319	16	"	TOTAUX.....											
												258,021		328,530		78,833		8,315					
												DIFFÉRENCE en plus.....				70,518 ^f							

NOMBRE D'HOMMES employés.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		BATEAUX EM-PLOYÉS.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		TONNAGE des BATEAUX.		DIF-FÉRENCE entre 1874 et 1875		INDICATION des ESPÈCES CAPTURÉES.	QUANTITÉS PÊCHÉES.			DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		TOTAL DE LA VENTE des produits pêchés.		DIFFÉRENCE ENTRE 1874 et 1875		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.	
1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		UNITÉ.	1874.	1875.	en plus.	en moins.	1874.	1875.	en plus.	en moins.		
												PÊCHE EN BATEAU.										<p>La diminution que l'on constate ci-contre dans le produit de la vente du poisson provient en grande partie de la prohibition de la pêche de la langouste, prohibition qui a été appliquée pour la première fois le 1^{er} octobre 1875. On espère que plus tard elle portera ses fruits en multipliant ce crustacé.</p> <p>Un parc à huitres formé de fascines a été établi à Buratone, dans la crique de Portigliolo (golfe d'Ajaccio), et on a accordé l'autorisation d'établir une madrague dans l'anse de Campo-Moro (golfe de Valinco).</p>	
												Morue. { Terre-N ^{ve} .. Kilogr.											
												Idem. { Islande... Idem.											
												Hareng (salaison à bord)..... Idem.											
												Hareng frais..... Idem.											
												Maquereau (salaison à bord)..... Idem.											
												Maquereau frais... Idem.	1,000	312									
												Sardines..... Nombre.	264,000	224,000									
												Anchois..... Kilogr.	3,750	2,862									
195	210	15	"	82	75	"	7	123	116	"	7	Autres espèces... Idem.	56,688	63,125	6,437	"	91,700	101,000	9,300	"			
												Huitres..... Nombre.	60,000	20,000	"		40,000	3,000	1,000	"	2,000		
												Moules..... Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Autres coquillages.. Idem.	"	280	280	"	"	2,800	2,800	"	"		
												Crustacés (homards et langoustes)... Nombre.	32,352	21,343	"		10,009	55,000	36,284	"	18,716		
												Crevettes..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Amendements marins..... Mèt. c.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
PÊCHEURS ÉTRANGERS. (Italiens.)																							
134	103	"	31	37	28	"	9	82	56	"	26	PÊCHE À PIED.											
												Diverses espèces de poissons..... Kilogr.	"	"	"	"	"			300	300	"	
												Huitres..... Nombre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Moules..... Hectol.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Autres coquillages.. Idem.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Crevettes..... Kilogr.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
												Amendements marins..... Mèt. c.	"	"	"	"	"	"	35	35	"		
329	317	"	12	119	103	"	16	205	172	"	33	TOTAUX.....			163,800	152,019	12,435	24,216					
															DIFFÉRENCE en moins.		11,781 ^f						

RÉCAPITULATION

DES QUANTITÉS EXPRIMÉES EN KILOGRAMMES, EN NOMBRE OU EN MESURE DE PÊCHÉS EN 1874 ET 1875. (PÊCHE

ARRONDISSEMENTS.	MORUE.				HARENG.	
	TERRE-NEUVE.		ISLANDE.		1874.	1875.
	1874.	1875.	1874.	1875.		
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
1 ^{er} arrondissement.	4,773,615	4,254,911	8,359,826	9,202,249	22,189,893	21,706,420
2 ^e	13,791,475	10,701,017	4,508,038	4,465,729	488,768	520,240
3 ^e	"	"	"	"	12,444	11,950
4 ^e	"	"	"	"	"	"
5 ^e	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	18,565,090	14,955,928	12,867,864	13,667,978	22,691,105	22,238,610

ARRONDISSEMENTS.	HUITRES.		MOULES.		AUTRES COQUILLAGES.	
	1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.
	nombre.	nombre.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.
1 ^{er} arrondissement.	5,830,090	5,757,710	72,351	67,753	47,761	40,236
2 ^e	21,735,970	27,456,205	8,250	9,542	15,511	13,962
3 ^e	21,889,100	21,969,150	24,124	22,488	14,851	18,723
4 ^e	1,859,500	41,786,822	192,621	194,176	53,562	55,192
5 ^e	322,821	256,705	51,046	52,032	22,726	30,159
TOTAUX.....	51,637,481	97,226,592	348,392	345,991	154,411	158,272

TULATION

CAPACITÉ, SUIVANT LES ESPÈCES, DES POISSONS, COQUILLAGES OU CRUSTACÉS EN BATEAU ET PÊCHE A PIED.)

MAQUEREAU.		SARDINE.		ANCHOIS.		AUTRES ESPÈCES.	
1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.
kilogr.	kilogr.	nombre.	nombre.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
3,017,844	3,132,431	"	"	"	"	17,708,478	18,300,185
2,535,134	2,524,272	205,822,995	340,138,960	145,600	317,920	5,720,500	5,241,761
47,212	70,280	208,092,250	255,991,000	1,850	7,300	6,385,905	6,447,117
175,315	199,740	141,451,550	304,499,000	38,612	68,000	6,192,915	5,511,860
634,624	574,644	56,227,993	79,999,150	211,366	273,516	6,691,454	5,799,198
6,410,129	6,501,367	611,594,788	980,628,110	397,428	666,736	42,699,252	41,300,121

CRUSTACÉS.		CREVETTES.		AMENDEMENTS MARINS.	
1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.
nombre.	nombre.	kilogr.	kilogr.	mèt. c.	mèt. c.
34,701	33,687	840,120	856,081	424,307	423,150
689,868	857,755	77,331	66,287	501,082	521,649
511,822	511,252	135,128	172,574	1,320	43,747
64,807	82,156	38,326	59,133	211,913	298,774
233,676	215,868	3,000	4,000	8,782	26,796
1,534,874	1,700,718	1,093,905	1,158,075	1,147,404	1,314,116

RÉCAPITULATION
DE LA VALEUR, PAR ESPÈCE DE PRODUITS, DES POISSONS, COQUILLAGES ET CRUSTACÉS PÊCHÉS EN 1874-1875.
PÊCHE EN BATEAU ET PÊCHE A PIED.

ARRONDISSEMENTS.	MORUE.				HARENG.		MAQUEREAU.		SARDINES.		ANCHOIS.		AUTRES ESPÈCES.	
	TERRE-NEUVE.		ISLANDE.		1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.
	1874.	1875.	1874.	1875.										
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1 ^{er} arrondissement.	2,066,554 00	2,219,477 00	4,675,280 00	5,313,937 00	6,024,422 00	6,476,030 00	1,474,511 00	1,610,316 00	"	"	"	"	10,142,172 00	11,060,779 00
2 ^e	6,124,965 00	5,515,169 00	2,087,081 00	2,337,799 00	90,053 00	114,865 00	1,714,139 00	1,502,848 00	4,548,662 00	4,490,401 00	14,560 00	31,792 00	2,196,150 00	2,579,150 00
3 ^e	"	"	"	"	5,422 00	5,165 00	35,588 00	46,895 00	4,168,966 00	3,788,384 00	1,130 00	23,060 00	2,321,733 00	2,330,579 00
4 ^e	"	"	"	"	"	"	131,068 00	139,096 00	1,611,467 00	2,439,443 00	9,928 00	32,000 00	5,008,860 00	4,596,511 00
5 ^e	"	"	"	"	"	"	546,946 00	573,597 00	1,170,169 00	1,567,508 00	246,489 00	344,966 00	6,859,720 00	6,730,019 00
TOTAUX.....	8,191,519 00	7,734,646 00	6,762,361 00	7,651,736 00	6,119,897 00	6,596,060 00	3,902,552 00	3,872,752 00	11,409,264 00	12,285,736 00	272,107 00	431,818 00	26,528,635 00	27,297,038 00

ARRONDISSEMENTS.	HÙITRES.		MOULES.		AUTRES COQUILLAGES.		CRUSTACÉS.		CRE-VETTES.	AMENDEMENTS MARINS.		PÊCHE À PIED.	TOTAUX.	
	1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.	1874.	1875.	1875.	1874.	1875.	1874.	1874.	1875.
1 ^{er} arrondissement.	378,840 00	436,247 00	174,565 00	285,793 00	20,545 00	170,248 00	384,595 00	71,961 00	439,665 00	27,898 00	960,552 00	843,296 00	26,212,978 00	29,045,005 00
2 ^e	791,608 00	1,037,413 00	24,201 00	51,858 00	48,882 00	77,182 00	1,196,939 00	1,428,037 00	68,482 00	1,442,365 00	1,530,827 00	604,429 00	20,884,034 00	20,765,823 00
3 ^e	594,999 00	534,325 00	43,000 00	103,448 00	58,215 00	181,092 00	270,180 00	272,949 00	105,463 00	57,134 00	118,650 00	213,429 00	7,769,796 00	7,510,019 00
4 ^e	64,053 00	344,734 00	238,284 00	1,380,771 00	240,458 00	303,403 00	141,646 00	109,917 00	99,870 00	120,893 00	367,478 00	1,325,928 00	8,892,585 00	9,813,223 00
5 ^e	27,704 00	26,990 00	279,496 00	266,660 00	169,134 00	203,213 00	281,907 00	254,434 00	8,610 00	10,100 00	56,475 00	33,200 00	9,624,865 00	10,032,472 00
TOTAUX.....	1,857,204 00	2,379,709 00	759,546 00	2,088,530 00	537,234 00	935,138 00	2,273,267 00	2,137,298 00	722,090 00	1,658,390 00	3,033,991 00	3,020,282 00	73,384,258 00	77,166,542 00

NOTA. En 1874, la valeur des produits de la pêche à pied formait en bloc un article à part; en 1875, la valeur de ces mêmes produits a été réparti entre les divers articles qu'elle concerne, savoir: autres espèces, huitres, moules, autres coquillages, crevettes et amendements marins.

RÉCAPITULATION
DES HOMMES ET DES BATEAUX
ET INDICATION DU

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'HOMMES EMBARQUÉS.						PÊCHEURS À PIED. (Femmes, enfants, vieillards.)		PÊCHEURS ÉTRANGERS.	
	PÊCHE DE LA MORUE.				PÊCHE CÔTIÈRE en bateau.		1874.	1875.	1874.	1875.
	Terre-Neuve.		Islande.		1874.	1875.				
	1874.	1875.	1874.	1875.						
1 ^{er} arrondissement.....	634	619	2,308	2,627	15,283	14,983	7,408	7,731	"	"
2 ^e	7,253	7,181	1,548	1,373	20,879	21,178	10,534	18,002	"	"
3 ^e	"	"	"	"	11,140	11,347	2,531	3,026	"	"
4 ^e	"	"	"	"	8,686	10,183	12,871	18,277	"	"
5 ^e	"	"	"	"	11,041	10,960	451	1,161	866	797
TOTAUX	7,887	7,800	3,856	4,000	67,029	68,651	33,795	48,197	866	797
NOMBRE D'HOMMES EMPLOYÉS :										
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	Année 1874..... 113,433. — Année 1875..... 129,445.									

TUNNEL
EMPLOYÉS À LA PÊCHE EN 1874-1875
TONNAGE DE CES BATEAUX.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE NAVIRES.								TONNAGE.							
	PÊCHE DE LA MORUE.				PÊCHE CÔTIÈRE.		ÉTRANGERS. (Italiens et Espagnols.)		PÊCHE DE LA MORUE.				PÊCHE CÔTIÈRE.		ÉTRANGERS. (Italiens et Espagnols.)	
	Terre-Neuve.		Islande.		1874.	1875.	1874.	1875.	Terre-Neuve.		Islande.		1874.	1875.	1874.	1875.
	1874.	1875.	1874.	1875.					1874.	1875.	1874.	1875.				
1 ^{er} arrondissement.....	31	31	127	150	3,124	2,963	"	"	6,622	6,524	13,322	14,346	36,539	35,974	"	"
2 ^e	157	147	81	70	5,980	5,413	"	"	25,311	23,771	7,659	7,544	23,567	21,783	"	"
3 ^e	"	"	"	"	3,308	3,354	"	"	"	"	"	"	14,495	14,456	"	"
4 ^e	"	"	"	"	3,481	3,738	"	"	"	"	"	"	13,561	15,028	"	"
5 ^e	"	"	"	"	4,497	4,689	219	200	"	"	"	"	13,021	14,611	873	808
TOTAUX	188	178	208	220	20,399	20,157	219	200	31,933	30,295	20,981	21,890	102,083	101,852	873	808
NOMBRE DE NAVIRES.																
Année 1874... 21,014. — Année 1875... 20,755.																
TONNAGE.																
Année 1874... 155,870. — Année 1875... 154,845.																